

Aménagement forestier

Forêt domaniale de Montmorency

Département : Val d'Oise

2013 - 2023

Surface cadastrale : 1 965,37 03 ha

Surface retenue pour la gestion : 1 957,94 ha

Altitudes extrêmes : 94 m – 195 m

Révision anticipée d'aménagement

DRA ou SRA : Ile-de-France

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Une révision anticipée de l'aménagement forestier

La forêt domaniale de Montmorency dispose d'un document d'aménagement pour la période 2004-2023, approuvé par arrêté ministériel.

Depuis quelques années, les usagers ont exprimé des attentes très fortes au sujet de la forêt contribuant à leur cadre de vie. Les opérations sylvicoles menées ont été mal perçues et mal comprises par le public. Les coupes rases de renouvellement telles qu'elles ont été pratiquées ont été vécues par les usagers comme une nuisance, et les ont amenés à se mobiliser pour exprimer leur désaccord avec la gestion appliquée.

De plus, durant les 9 années d'application de l'aménagement, l'évolution des peuplements de châtaigniers, et leur vigueur ont pu être appréciées au fur et à mesure des actes de gestion. Aujourd'hui, les critères d'appréciation de la vigueur sont remis en cause, et donc les possibilités d'évolution de ces taillis vieillis.

De récentes observations ont par ailleurs mis en évidence l'apparition de dépérissement sur les peuplements de châtaigniers, dépérissement marqué dans certaines parcelles. Les causes supposées sont multiples, des pathogènes ont été ponctuellement identifiés, mais le contexte stationnel et le vieillissement des souches pourraient en être plus généralement à l'origine, et des éclaircies de rattrapage parfois brutales pourraient avoir accéléré ce dépérissement.

Il a donc été décidé d'élaborer la présente révision anticipée pour la période 2013-2023, afin de concilier au mieux les attentes sociales et les objectifs sylvicoles de la forêt sur une durée courte, dans la période précédente d'aménagement. Ce document se substitue à l'aménagement de 2004, et intègre l'étude paysagère réalisée en 2012, ainsi que les récentes observations du dépérissement et de la vigueur des peuplements.

Un modificatif avait été envisagé dans un premier temps, mais les nombreux ajustements à réaliser amènent à une révision anticipée.

Le contexte général

La forêt domaniale de Montmorency, occupant une butte témoin Est-Ouest et des vallons entaillant le plateau, se caractérise par des sols d'une grande diversité, favorables à la croissance forestière sur une grande part de sa surface : les plateaux, les versants et les fonds de vallon non tourbeux. Les peuplements sont largement dominés par le châtaignier, présent le plus souvent sous la forme de taillis vieilli ou de futaie sur souche. Les autres essences principales, à dominance feuillue, sont le chêne sessile, le bouleau, et des feuillus associés aux milieux humides.

Située à moins de 15 km de Paris, Montmorency est la 5ème forêt la plus visitée de l'Île-de-France. Elle constitue un des éléments structurants majeurs du Paysage des Buttes et Vallons de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, est reconnue à ce titre par des statuts de protection au titre des sites. Sa valeur pour le paysage et l'accueil du public est liée à sa topographie et sa position, son patrimoine culturel, et à sa nature même, le châtaignier étant un arbre apprécié du public. Sa fréquentation en fait un élément essentiel du cadre de vie des riverains.

Malgré son isolement dans un environnement en urbanisation rapide, la forêt a conservé des espèces intéressantes, nombreuses et concentrées au sein des deux vallons : les tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle présentent des habitats remarquables, et des cortèges d'espèces spécifiques. Par ailleurs, une richesse écologique plus diffuse est présente dans la trame forestière, elle s'articule notamment autour des plans d'eau, des quelques milieux ouverts présents et des lisières forestières, des vieux peuplements notamment dominés par du chêne.

Les objectifs de gestion retenus

Comme l'indiquait l'aménagement de 2004, l'accueil du public et la valorisation des paysages est un objectif essentiel en forêt de Montmorency, il s'agit également de l'objectif principal de cette révision, les modes de gestion sont adaptés afin d'en limiter les nuisances.

Il est décidé que les zones les plus sensibles d'un point de vue paysager, identifiées par l'étude paysage de 2012, seront traitées de manière à y favoriser le maintien du couvert, les zones moins sensibles pourront faire l'objet de coupes rases, sur des surfaces restreintes de l'ordre de 3 ha.

En conséquence, le nouveau document d'aménagement prévoit l'augmentation de la surface mise en sylviculture irrégulière par pied d'arbre dans des peuplements de châtaigniers, dans les zones les plus sensibles du point de vue du paysage, pour des raisons paysagères et selon un mode qu'il reste à préciser : 603 ha feront l'objet d'une telle sylviculture, soit le double par rapport à l'ancien document.

Ailleurs, l'objectif est d'entamer le renouvellement des peuplements urgents. La surface mise en régénération est diminuée par rapport à l'ancien aménagement, l'âge et le diamètre d'exploitabilité sont identiques, mais les critères ayant permis de caler l'effort de renouvellement ont changé. Le traitement en taillis, appliqué sur 234 ha dans l'ancien document, est abandonné.

Au total 114 ha seront renouvelés en 11 ans, au lieu des 314 ha restant à renouveler par coupe rase dans l'ancien document (y compris les coupes de recépage de taillis). Une substitution de 50 ha de ces peuplements par du chêne sessile est prévue, à la place des 63 ha encore prévus par l'aménagement de 2004. Cette diminution de surface s'explique par la diminution globale de la surface en renouvellement, sa part reste très importante (44% du groupe de régénération). L'amélioration des peuplements de châtaigniers encore vigoureux devra se poursuivre.

Par ailleurs, les connaissances récentes en matière de biodiversité permettent de proposer des actions en faveur de certaines espèces ou groupe d'espèces, et de préciser les inventaires manquants pour la connaissance de cette forêt. La révision est aussi l'occasion d'intégrer le réseau d'îlots de vieux bois récemment étudié.

Les principales actions à mener

Au total 603 ha seront menés en forêt irrégulière par pied d'arbre, soit le double de l'ancien aménagement. Ce choix devra être évalué pour juger de son efficacité, en termes d'action sylvicole, mais aussi dans l'objectif d'un maintien du couvert.

Le document, guidé par les inventaires de la vigueur et du dépérissement, définit les blocs de parcelles à renouveler pour partie, 38 parquets de 3 ha sont à renouveler, soit 114 ha, parmi un groupe de régénération de 302 ha.

Il est prévu de poursuivre la substitution d'essences par la plantation de 50 ha de chêne sessile. Les blocs de régénération dans lesquels un parquet de chêne est à prévoir sont définis en fonction des stations et des dépérissements. Les 64 ha restants sont en châtaignier, semis ou rejets de taillis pour moitié chacun.

Un schéma d'accueil du public devra être réalisé durant la période d'aménagement afin de définir une stratégie d'accueil.

Une division est créée, pour le projet de Réserve Biologique Dirigée, sur un total de 174,17 ha.

Le plan d'action écologique permet de mettre en oeuvre des actions déjà identifiées sur des sites ou des espèces particulières : restauration de tourbières dans la réserve, de pelouses ou de plans d'eau...

L'aménagement intègre le réseau d'îlots de vieux bois récemment constitué, au total 53 ha en îlot de vieillissement, soit 2,8 % de la surface en sylviculture. C'est une trame importante en faveur d'espèces identifiées sur la forêt (oiseaux, chauve-souris, insectes).

Les populations de chevreuils, de sangliers et de lagomorphes seront contrôlées, la population de chevreuils sera suivie à l'aide d'indices de consommation.

Un important travail de communication et d'échange avec les usagers devra être mené, d'une part pour restituer le travail de positionnement des différents parquets de renouvellement, mais aussi en continu durant la mise en oeuvre de l'aménagement.

SOMMAIRE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	10
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	11
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	15
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt.....	27
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	27
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	30
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	36
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	45
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	46
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	46
2.2 Constitution de divisions	48
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	49
2.3.1 TRAITEMENTS RETENUS	49
2.3.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	50
2.4 Objectifs de renouvellement	53
2.4.1 FUTAIE REGULIERE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	53
2.4.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	59
2.5 Classement des unités de gestion	59
2.5.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	59
2.6 Programme d'actions pour la période 2013 - 2023.....	69
2.6.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	69
2.6.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	70
2.6.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	87
2.6.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	91
2.6.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	95
2.6.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	95
2.6.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	96
2.6.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	97
2.6.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	98
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....	99

Ces données n'étant pas publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement

DOCUMENT ONE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

Etat, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale de Montmorency
Départements de situation	95 - Val d'Oise
N° ONF de la région nationale IFN de référence	033 - Valois et Vieille France
DRA ou SRA de référence	Ile-de-France

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Val d'Oise	Angilly	42,5234 ha
	Béthémont-la-Forêt	125,1339 ha
	Bouffémont	224,3860 ha
	Chauvry	229,2953 ha
	Domont	163,9839 ha
	Montlignon	87,4036 ha
	Montmorency	19,6313 ha
	Piscop	133,3064 ha
	Saint-Brice-sous-Forêt	97,1087 ha
	Saint-Leu-la-Forêt	160,2282 ha
	Saint-Prix	462,2574 ha
	Taverny	212,6827 ha
	TOTAL	1957,9408 ha

La donnée des surfaces cadastrales par commune a nécessité une étude fine des matrices cadastrales, qui n'étaient malheureusement pas toutes à jour. Ceci explique la sensible différence de surface par rapport à celle de l'aménagement précédent (0,4% par rapport aux 1965,37 ha précédents).

La carte des communes de situation est la carte n°27.

- **Période d'application de l'aménagement**

2013 - 2023

La forêt de Montmorency disposait d'un document d'aménagement validé pour la période 2004-2023. La durée d'application de cette révision est donc exceptionnellement courte, puisqu'elle vient seulement compléter le précédent aménagement, comme pour un modificatif.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Montmorency	F09844P	1 965, 3703	18 février 2011	2004	2023

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation est la carte n°1.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	1 965,3703	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	1 957,94	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	1 911,42	ha, ares
Surface en sylviculture de production	1 915,48	ha, ares

L'état des lieux de la situation foncière en forêt de Montmorency a révélé de nombreuses anomalies sur les matrices cadastrales, et les anciennes limites de parcelles, utilisées dans l'aménagement précédent, ne correspondent pas toujours à la situation sur le terrain.

Une étude approfondie de ce parcellaire cadastral, complétée par les plans de bornage, des relevés GPS, et les connaissances des agents de terrain a permis de repréciser ces limites. Même s'il reste quelques incertitudes, le nouveau parcellaire, tel qu'il est décrit dans ce document, est bien plus précis.

La surface obtenue est de **1957,9408 ha**, ce qui diffère des **1965,3703 ha** annoncés dans l'aménagement précédent. La liste des parcelles cadastrales identifiées pour cet aménagement est en Annexe 1, ainsi que les parcelles posant problème en carte n°2, une mise à jour devra suivre pour effectuer les modifications requises.

Récapitulatif des anomalies foncières, hors anomalie du cadastre (nom de propriétaire incorrect)

Le périmètre s'appuie toujours sur les parcelles cadastrales complètes, excepté pour quelques situations :

- la parcelle 222, en limite avec un propriétaire privé, pour laquelle la limite du terrain et du mur construit ne suit pas exactement la limite du cadastre, même si la surface résultante de part et d'autre est sensiblement la même ;

- la parcelle 195, dont les parcelles cadastrales constitutives ont été fractionnées suite à une rétrocession au ministère de la Défense. Les limites de cette rétrocession s'appuient sur un chemin, mais la division officielle de cette parcelle cadastrale en plusieurs parties doit être actée ;

- les terrains de service et les maisons forestières ne font pas toujours partie de la même parcelle cadastrale, et il arrive fréquemment que ces terrains soient inclus dans une parcelle cadastrale plus grande et boisée. Ceci oblige pour l'aménagement à recouper des parcelles cadastrales pour ne garder que la partie réellement en gestion forestière.

- la limite entre les parcelles 167 et 169 ne suit pas les limites du parcellaire cadastral, le tracé de la route a dû changer afin d'élargir le virage en fonction de la topographie.

Par ailleurs, la déviation de Montlignon est pour l'instant à l'état de projet, ni le tracé exact ni l'emprise de cette déviation sur la forêt ne sont connus à ce jour, elle devrait passer dans la parcelle 64.

La surface cadastrale ainsi obtenue exclue les parcelles bâties de la surface gérée de la forêt (maisons forestières), ainsi que les terrains de service qui y sont accolés, et les enclaves privées présentes en forêt. Les enclaves desservies par une route ne sont pas indiquées sur les cartes, seules celles réellement enclavées y figurent.

La surface non boisée est de 46,52 ha, elle intègre l'ensemble des vides non boisés (pelouses, prairies, plans d'eau, ligne PTE...), de la forêt, qu'ils soient de petite ou grande surface, et situés dans la RBD ou non.

La surface hors sylviculture est de 42,46 ha, elle correspond d'une part à certaines entités non boisées, d'autre part elle intègre des espaces boisés de très petite surface, et ne présentant aucun intérêt sylvicole (zones pauvres à bouleaux sur des stations défavorables, zones humides dans lesquelles aucune exploitation n'est possible).

La différence vient du fait que certains vides de trop petite surface ont été intégrés dans une UG en amélioration (exemple fréquent des trouées en cours de reboisement), et que des surfaces non boisées sont comprise dans la RBD et ne comptent pas en surface hors sylviculture.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

La limite Nord de la forêt et la limite sise sur la commune de Montmorency ont été bornées en décembre 1999 par Mr Didier Dessanne, géomètre expert à Saint-Leu la Forêt.

Le reste de la forêt doit faire l'objet d'un complément de bornage.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt, ancienne propriété des Montmorency puis des Condé est finalement passée entre diverses mains avant d'être démembrée entre de nombreux propriétaires. Les premières acquisitions de l'Etat commencent dès 1933 mais c'est la déclaration d'utilité publique (arrêté du Ministère de l'Agriculture du 4 juin 1971 puis arrêté préfectoral du 10 mars 1977) qui a permis la constitution de la forêt actuelle.

La forêt de Montmorency ne bénéficie d'une gestion publique que depuis une histoire récente : longtemps forêt privée, cette différence de gestion explique en partie sa physionomie très différente des autres forêts d'Ile-de-France.

La gestion sylvicole passée, pour laquelle nous disposons de témoignages écrits, a été celle de la conduite en taillis sous futaie, puis en taillis simple à courte révolution (7 à 14 ans) jusqu'au début du XXème siècle. La forêt présentait alors un aspect rappelant davantage une vaste friche que les taillis sombres d'aujourd'hui. Depuis cette époque jusqu'à l'acquisition par l'Etat, la gestion se réduisait le plus souvent à l'exploitation cynégétique et à la production de bois de feu.

Une récolte des bois commercialisables a généralement précédé la vente des terrains, appauvrissant considérablement la diversité et la valeur patrimoniale de la forêt.

Depuis 1980, date d'arrêté du premier plan de gestion de la forêt, le rôle d'accueil du public de la forêt est identifié et constitue un objectif majeur de la gestion. Les forestiers avaient également déjà cerné les problématiques à venir pour ces taillis vieillis : l'objectif était de reconstituer un peuplement pérenne, en rajeunissant les peuplements de châtaigniers et en introduisant le chêne.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire paraissant approprié, il n'a été procédé à aucune modification, seules les surfaces relatives de chaque parcelle ont été changées, d'après l'étude foncière.

La forêt est divisée en 250 parcelles, numérotées de 1 à 250. La surface moyenne des parcelles est de 7,8 ha, variant de 0,61 ha (parcelle 198, réduite à la suite de la rétrocession au ministère de la Défense) à 31,5 ha (parcelle 95).

La carte du parcellaire est la carte n°3.

DOCUMENT
ONE

- **Concessions**

Type concession	Nature Concession	Localisation	Date Début	Date Fin
Bail civil	Relais Hertzien (radar, émetteur TV,...)	Fort de Domont	01/01/2007	31/12/2015
	Station de télécommunication	La Tour du Plumet, parcelle forestière 137	26/03/2003	25/03/2012
Concession droit public bâti	Autres bâtiments appartenant à l'ONF	Fort de Domont	01/01/2005	31/12/2012
	MF Etat louée à titre privé	Fort de Domont	01/07/2003	30/06/2012
		Fort de Domont	01/01/2003	
		Fort de Domont	01/04/2005	31/03/2014
	Utilisations diverses (loués tiers)	Fort de Domont	01/01/2005	31/12/2013
Utilisations diverses (loués tiers)	Fort de Domont	01/01/2008	31/12/2017	
Concession droit public forêt	Canalisation eau non potable	Parcelles forestières 243, 244 et 245	01/01/2006	31/12/2014
	Ecole d'Equitation	Parcelle forestière 206, cadastrale section A 322P LES ORIGEONS	01/08/2007	31/07/2016
	Lignes électriques	Parcelle forestière 143, cadastrale - AS 108, commune Saint Prix	01/01/1993	31/12/2400
	Monuments et stèles	Parcelle forestière 41, cadastrale - 3ème SERIE - SECT C - P.5, commune Domont, Route des Chênes	01/07/1990	30/06/2008
	Porte, portillon	Parcelle cadastrale 1	01/09/2007	
		Parcelle cadastrale 1 SECTION C	01/01/2004	31/12/2012
		Parcelle cadastrale section C N°5, parcelle forestière 40	01/01/2000	31/12/2500
		Parcelle cadastrale B 319, parcelle forestière 222	01/07/1999	31/12/2500
		Parcelle cadastrale C 5, parcelle forestière 40	01/01/2000	31/12/2500
	AE 108	01/01/2011	31/12/2019	
Restaurant, buvette	"LE BOUQUET DE LA VALLEE", lot n°10 - emplacement fixe aménagé	01/01/1998	31/12/2500	
Retenue d'eau	Parcelle cadastrale AP 176 ET 177, parcelle forestière 64	01/01/2001	31/12/2012	
Concession occupation de logement	MF Etat concédée par US	Maison Forestière Haute Bois Corbon	01/04/2007	
		Maison Forestière Annexe Bois Corbon	01/07/2007	
Contrat fortage	Carrière	FD Montmorency	01/11/2000	31/10/2030
Servitude	Canalisation eau potable	Parcelle forestière 13	01/01/1993	
	Eaux usées	Parcelle cadastrée F 249, commune de Montmorency	01/04/1965	
	Lignes électriques	Parcelles forestières 115, 114, 120, 121, 122, 123, cadastrales Commune Taverny section AW P.4- commune Saint-Leu section AP P.1, 2,3	01/05/1993	
	Lignes électriques	Parcelle forestière 7	01/01/1994	
	Lignes électriques	Parcelles cadastrales Commune Montlignon.EXCR11 section A - Commune Domont section C EXCR27	01/01/1994	
	Lignes électriques	Parcelles forestières 92-94-90-89-14-24-23-22-21	01/01/1994	
	Monuments et stèles	Parcelle forestière 206, cadastrale Commune Andilly - section AZ - P. 322	01/01/1990	

Les concessions en forêt de Montmorency sont nombreuses : portillons, maisons, canalisations, lignes électriques, terrains et bâtiments... Elles permettent des recettes non négligeables mais nécessitent un important travail de suivi administratif et de surveillance par les agents de terrain. Certaines engendrent même des servitudes.

Parmi les plus importantes en termes d'espace, on trouve les lignes électriques (3,8 km au total), les retenues d'eau et les canalisations, ainsi que la carrière souterraine de gypse. Cette carrière engendre par ailleurs des conséquences lors de sa remise en état : affaissement dirigé ou comblement.

Certaines concessions arrivent à expiration et nécessitent d'être renouvelées.

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	42	237	973	706	= 1 958 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		1 409	375	174	= 1 958 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		0	985	973	= 1 958 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	1 958	0	0	0	= 1 958 ha

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Les cartes n°4 à n°6 illustrent les fonctions principales de la forêt.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	83 ha	De forts dépérissements sont observés dans des peuplements de châtaigniers, sur des surfaces parfois importantes.
- Déséquilibre grande faune / flore	1958 ha	Le cerf est absent de la forêt, ou ponctuellement de passage, mais le chevreuil est présent et oblige à clôturer les plantations de chêne.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	28 ha	Des plantations d'essences diverses réalisées entre 1974 et 1999 comportent des essences plus ou moins adaptées, notamment du hêtre. N'ayant pas vocation à se maintenir en forêt de Montmorency, elles ne montrent pour l'instant pas de signe de dépérissement.
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	220 ha	Sur la commune de Piscop, la desserte est insuffisante pour mobiliser les bois (routes et places de dépôt). Les parcelles isolées sur la commune d'Andilly (parcelles 220 à 223) sont enclavées dans l'urbanisation, et par conséquent très difficiles à exploiter. Quelques secteurs restent difficiles d'accès, certains n'ayant pas été exploités durant les deux derniers aménagements (parcelles 48 à 52).
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	615 ha	Quelques sites particulièrement humides (station de milieu tourbeux) sont très sensibles toute l'année. La majeure partie de ces stations sont dans la RBD, aucune exploitation n'y est prévue.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		De nombreux monuments remarquables animent le paysage de la forêt de Montmorency. Une attention particulière doit être portée à la préservation du paysage à leur abord. Par ailleurs, des fouilles récentes ont mis à jour au sein de parcelles forestières des éléments archéologiques intéressants, à intégrer à la gestion courante afin de les préserver, et de les valoriser.

- **Démarches de territoires**

Le Parc Naturel Régional de l'Oise - Pays de France révise en ce moment sa charte, et étudie les possibilités d'extension de son périmètre. Les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry sont concernées par l'étude, et l'ensemble des parcelles forestières sur ces communes serait ainsi inclus dans le périmètre du PNR, notamment le site classé de la Vallée de Chauvry.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt occupe une butte témoin orientée dans le sens ouest-est. Le plateau remarquablement plat a été disloqué par l'érosion en parties inégales, et forme ainsi plusieurs unités isolées les unes des autres : un massif principal de 5 km sur 4 km, auquel s'ajoutent au sud-est trois ensembles plus petits sur Montlignon, Andilly, et Piscop-Domont.

L'altitude de la forêt varie de 97 à 195 m, au sud le plateau tombe en pentes relativement raides (plus de 20%) sur la vallée de Montmorency qu'il domine de 120 m.

Le relief s'articule autour d'un axe ouest-est, avec des pentes exposées au nord et au sud, tandis que des vallons entament le plateau dans la direction ouest-est.

Au sud, la forêt descend rapidement vers Saint-Leu-la-Forêt, et semble former un contrefort sur lequel s'arrête l'urbanisation. Le versant nord rejoint par une pente, dans l'ensemble plus douce, la vallée de Chauvry puis la Plaine de France, dont l'altitude n'est inférieure que d'une centaine de mètres à celle du plateau. Ici, l'environnement reste rural et agricole.

D'une manière générale, les pentes orientées au sud sont nettement plus marquées que celles du nord.

B - Conditions stationnelles

• Climat

La pluviosité est relativement faible (de l'ordre de 600 mm par an), probablement insuffisante pour le hêtre.

Les brouillards apportés par la vallée de l'Oise compensent néanmoins cette situation et humidifient principalement le coteau nord-est.

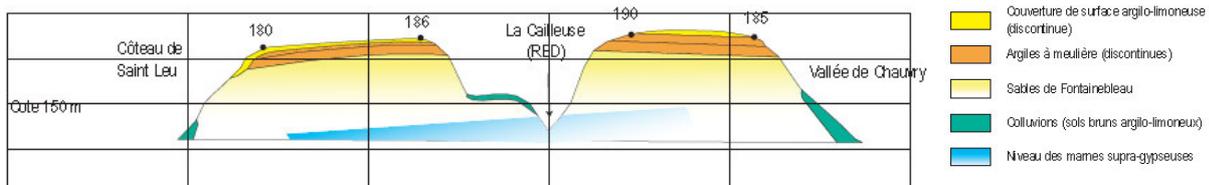
Les températures sont moyennes, avec de l'ordre de 50 jours de gelée par an.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

• Géologie

Les formations géologiques présentes sont de bas en haut :

- la plate-forme structurale du Calcaire de St Ouen, qui forme l'assise de la région naturelle de la Plaine de France
- des formations gypseuses, dont l'exploitation a engendré des effondrements en surface ;
- des formations marneuses (marnes supra gypseuses, marnes vertes et marnes à huîtres), présentes actuellement à l'affleurement en fond de vallon et déterminant à leur toit des aquifères et des zones de source ;
- les sables stampiens, appelés aussi "Sables de Fontainebleau", sont des formations meubles d'une profondeur d'environ 50 mètres ;
- les argiles à meulière issues de la décomposition de calcaires silicifiés qui constituent les zones de plateau ;
- les limons déposés sur les plateaux ainsi que des colluvions en situation de versant mieux conservés en exposition nord qu'en exposition sud.



Coupe géologique Nord-Sud à travers la forêt de Montmorency (extrait Plan de Gestion RBD)

Echelle : 1/25 000
Exagération verticale : x 10
(1/2 500)

Selon la situation topographique, et sous l'effet de l'évolution de ces formations géologiques :

- les plateaux sont surmontés d'argiles à meulières plus ou moins caillouteuses, constituant parfois des sols très maigres, plus ou moins bien drainés (cuvettes où s'accumule l'eau) ;
- le haut des pentes est en général occupé par des affleurements de sable donnant des lithosols ou des podzols ;
- les colluvions s'accumulant, les bas de pente sont plus riches et bien alimentés en eau ; on y trouve les meilleurs sols de la forêt ;
- les fonds de vallon, qui surmontent le toit marneux des niveaux gypseux, sont très humides, avec un fonctionnement variable, de bas-marais en amont ou d'aulnaie-frênaie en aval, correspondant à un enrichissement progressif de l'habitat.

- **Unités stationnelles**

Les stations n'ont fait l'objet d'aucune étude supplémentaire. Définies dans l'aménagement datant de 1980, elles sont relativement sommaires et donnent des indications générales, notamment en matière de substitution d'essences. Le plan de gestion de la RBD de la Cailleuse et du Nid d'Aigle a également permis de préciser l'emplacement des stations humides.

La gamme de stations rencontrées couvre une large palette de niveaux trophiques et hydriques. On retiendra que :

- les stations les plus pauvres occupent le plateau et les hauts de pente ; l'essence la mieux adaptée y est le chêne sessile, sauf sur les affleurements sableux où les pins et les bouleaux prospèrent mieux (ces zones ont d'ailleurs principalement un intérêt écologique et paysager) ; à défaut le châtaignier peut être conservé lorsqu'il est déjà installé, sauf dans les endroits les plus pauvres ou trop engorgés ; la pauvreté des sols explique en certains endroits un taux de roulture élevé chez le châtaignier (aggravé par le traitement en taillis) et un certain nombre de chênes gélifs ;
- les stations plus fertiles des pentes et bas de pente peuvent être valorisées par une gamme d'essences plus large, principalement le chêne sessile et le châtaignier ;
- enfin les stations humides des fonds de vallon sont naturellement plus diverses, sauf dans les zones de bas-marais ; là, toutes sortes d'essences du cortège de la chênaie-charmaie et de la frênaie trouveront naturellement leur place ;
- le hêtre est en limite d'aire et a vocation à rester une essence secondaire en mélange dans les peuplements.

Le tableau suivant résume les stations en présence, selon les correspondances du catalogue du Vexin, du Vallois et de la Vieille France, et des DRA Ile-de-France :

Unité stationnelle DRA IDF-NO		Correspondance Catalogue du Vexin, du Vallois et de la Vieille France	Surface		Potentialité – Classe de fertilité Essences objectifs possibles	Risques éventuels liés aux changements climatiques Précautions de gestion	
Code	Libellé	Libellé	ha	%			
9	a	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe	4-Chênaie sessiliflore-charmaie sur limon et argile assez acide 5-Chênaie mixte-charmaie sur limon assez acide et engorgé	422,18	21,6%	Forte Chêne sessile Châtaignier	Chêne pédonculé, risque de stress hydrique Châtaignier à limiter aux sols les moins humides
	b	Chênaie sessiliflore faiblement à moyennement acide	7-Chênaie mixte-charmaie (à hêtre et tilleul) de versant sur sable assez acide 8-Chênaie mixte-charmaie-hêtraie de plateau sur sable peu acide	972,65	49,7%	Moyen Chêne sessile Châtaignier	Chêne pédonculé, risque de stress hydrique
11	Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux	1-Chênaie sessiliflore-hêtraie sur sable acide à très acide	266,37	13,6%	Faible Pin sylvestre Chêne sessile	-	
6	Chênaie pédonculée neutrocline de vallon avec hydromorphie temporaire	9-Chênaie mixte-charmaie à hêtre et frêne fraîche sur marne	90,41	4,6%	Forte Frêne Aulne glutineux	Eléments calcaires défavorables au châtaignier	
4	Aulnaie-frênaie neutrocalcicole de vallon, vallée ou plateau à engorgement durable	16-Chênaie pédonculée et aulnaie-frênaie de fond de vallon sur matériau engorgé riche	103,49	9,9%	Forte Aulne glutineux Chêne pédonculé Peupliers	Engorgement à faible profondeur à priori défavorable au châtaignier	
0	Milieu tourbeux ou toujours engorgé	17-Aulnaie-boulaie à sphaignes et aulnaie marécageuse sur tourbe et sable acide longuement engorgé	12,84	0,6%	Nulle	Site toujours très sensible au tassement.	

La station qualifiée de 9b occupe une surface conséquente de 973/ha, elle concerne surtout les versants et bas de versants. Sur le terrain, il s'avère que cette station est assez diversifiée, et comprend en fait deux types de stations bien distincts :

- dans les versants, un type qui s'apparente vraiment à la station n°9, sur des sols assez acides, sableux et appauvris ;
- en bas de versant et en versant exposé au nord, un type qui s'apparente plus à la station n°8 (hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide), bien moins acide et plus fertile, des sols argilo-limoneux.

L'étude utilisée ne permet pas de les délimiter, ces deux types ont donc été regroupés sous l'appellation 9b, et avec une fertilité qualifiée de moyenne. Il y a néanmoins localement des zones plus fertiles, qu'une étude plus poussée permettrait de préciser.

En conclusion, les sols sont favorables au châtaignier sur 50% de la surface gérée, 35% sont favorables au chêne sessile et au pin sylvestre, et 15% aux autres feuillus.

- **Carte des unités stationnelles**

La carte des stations est la carte n°7.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les Directives Régionales d'Aménagement d'Ile de France ne définissent pas de typologie de peuplement. Une typologie propre à la forêt a donc été créée.

Cet état des lieux date de 2004, et n'intègre en aucun cas les évolutions de tous les peuplements du massif. L'inventaire a été repris tel quel, complété par l'utilisation de la photo aérienne de 2010, les connaissances des agents de terrain, et les études récemment menées :

La première modification concerne les coupes de régénération : sur les parcelles concernées, le suivi des semis ou des jeunes plants ainsi que les travaux sylvicoles correspondants dans la Base de Données Régénération permettent de connaître la composition et la surface réelle de ces jeunes peuplements.

D'autre part, le récent recensement des jeunes peuplements de la forêt, laissé de côté en 2004, a permis de mettre à jour la cartographie et les données correspondantes.

- **Répartition des types de peuplement**

L'origine des peuplements de Montmorency est le taillis-sous-futaie de chênes et châtaigniers. Les réserves de chênes, encore présentes aujourd'hui de manière diffuse, ont été pillées pour la plupart dans la première moitié du XX^{ème} siècle puis au moment de l'acquisition de la forêt.

La plupart des formations aujourd'hui observées dérivent donc du taillis de châtaignier restant, dont les souches ont maintenant vieilli. On peut distinguer trois types de peuplements distincts, correspondant à des traitements plus récents :

- la futaie sur souches, issue du balivage d'une partie de ce taillis

On distinguera deux catégories en fonction du diamètre dominant des brins, et donc de la fertilité de la station, la **futaie sur souche à Petits Bois (diamètre inférieur à 30 cm)**, et la **futaie sur souches à Bois Moyens (diamètre supérieur à 30 cm)**.

- le taillis ayant fait l'objet d'un recépage

Selon le résultat de l'opération, ce taillis est décrit comme un **taillis simple** (si le recépage a fonctionné) ou comme un **taillis ruiné** (si le taillis n'a pas rejeté convenablement, et qu'il reste un peuplement étriqué et dépérissant).

- le taillis n'ayant jamais fait l'objet d'interventions depuis plus de 20 ans, décrit comme un **taillis vieilli**

Ces taillis sont très denses, composés de brins de diamètres relativement faibles et dont la réaction à une éclaircie aussi tardive est remise en cause.

D'autres formations plus en marge sont composées d'essences diverses souvent mélangées.

- les futaies régulières ou irrégulières

Résineuses, ces futaies sont issues d'anciennes plantations : épicéas, pin noir, pin sylvestre, mélèze, douglas, notamment dans le domaine de Bois Corbon, sur la butte des Pins Brûlés ou dans le coteau de Saint Leu.

Feuillus, il s'agit le plus souvent de **futaies irrégulières de chênes et feuillus divers**, composées essentiellement de chêne, de frêne, mais aussi de châtaignier, et de feuillus précieux.

Ces formations se rencontrent surtout en bas de pente et dans les fonds de vallon, dans des stations plus riches.

Le qualificatif d'irrégulier est hérité de la description de 2004, et correspond plus à une hétérogénéité des peuplements qu'à une réelle structure irrégulière.

- les anciens taillis-sous-futaie

Quelques peuplements ont conservé les caractéristiques de ces formations, avec des réserves de chêne et une strate de taillis soit à base de châtaignier, soit à base de charme sur les stations les plus riches, formant ainsi du **taillis-sous-futaie chêne/châtaignier ou chêne/charme**.

- les formations des zones les plus humides, et des stations peu fertiles

Composées d'aulnes et de bouleaux, il s'agit dans les zones humides et inondées d'**aulnaies-boulaies**, voire frênaies selon les cas. Dans les stations les moins fertiles, on trouve des **taillis pauvres de bouleau**.

Enfin, les jeunes peuplements sont composés d'essences diverses :

- beaucoup de plantations ont eu lieu entre 1980 et 1999, de chêne pour la majorité, mais aussi de hêtre, de feuillus précieux (frêne, merisier, érables), et de résineux divers (épicéas, pins...). Certaines ont été éclaircies, mais une grande partie est très en retard par rapport à la sylviculture dynamique qui devrait être appliquée dans ces types de peuplements (notamment pour les frênes et merisiers).

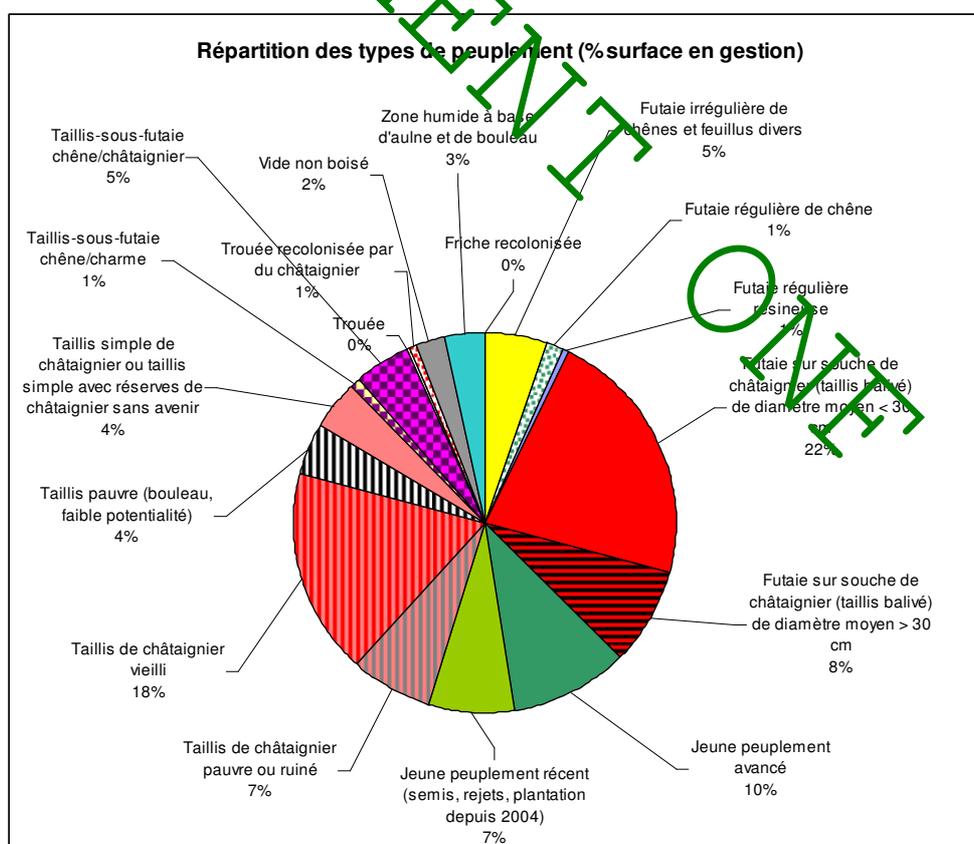
Ces peuplements sont qualifiés de **jeunes peuplements avancés**, la plupart sont largement au stade de la première éclaircie, et certains pourraient même faire l'objet d'une seconde éclaircie. Leur description est issue d'inventaires réalisés en 2012.

- les jeunes peuplements issus des renouvellements récents depuis 2004 sont quant à eux qualifiés de **jeunes peuplements récents (semis, rejets, plantation depuis 2004)**. Ils ne devraient pas arriver au stade de la première éclaircie dans les 11 années qui viennent. Leur description provient de la Base de Données Régénération.

Les **trouées, trouées recolonisées et friches recolonisées** n'ont pas été classées en vide non boisé, car la situation actuelle permet d'affirmer que leur recolonisation par des ligneux est en cours. Le plus souvent, il s'agit de trouées de petite taille au sein de peuplements de châtaigniers.

Type de peuplement	Surface (ha)	Surface (% surface en gestion)
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen < 30 cm	427,49	21,83%
Taillis de châtaignier vieilli	343,59	17,55%
Jeune peuplement avancé	195,53	9,99%
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen > 30 cm	166,14	8,49%
Jeune peuplement récent (semis, rejets, plantation depuis 2004)	142,60	7,28%
Taillis de châtaignier pauvre ou ruiné	135,41	6,92%
Futaie irrégulière de chênes et feuillus divers	102,76	5,25%
Taillis-sous-futaie chêne/châtaignier	95,41	4,87%
Taillis pauvre (bouleau, faible potentialité)	86,02	4,39%
Taillis simple de châtaignier ou taillis simple avec réserves de châtaignier sans avenir	80,53	4,11%
Zone humide à base d'aulne et de bouleau	67,96	3,47%
Vide non boisé	46,52	2,38%
Futaie régulière de chêne	23,31	1,19%
Taillis-sous-futaie chêne/charme	14,77	0,75%
Futaie régulière résineuse	13,22	0,68%
Trouée recolonisée par du châtaignier	10,00	0,51%
Trouée	4,36	0,22%
Friche recolonisée	2,33	0,12%
Total	1957,94	100,00%

Le graphique suivant illustre cette répartition :



Les jeunes peuplements occupent une surface conséquente (17% de la surface gérée au total), c'est le signe d'un rajeunissement de la forêt opéré depuis les années 80. Cependant, ces jeunes peuplements avancés sont d'essences diversifiées, essences à risques compte tenu du contexte stationnel et des changements climatiques potentiels (à l'exemple du hêtre, présent sur presque 40 ha).

Type peuplement	Type jeune peuplement	Total	%surface
Jeune peuplement avancé (peuplement de moins de 30 ans et de plus de 10 ans)	Jeune peuplement d'aulnes	3,25	1,0%
	Jeune peuplement de châtaignier	1,69	0,5%
	Jeune peuplement de chêne	30,49	9,0%
	Jeune peuplement de chêne rouge	1,20	0,4%
	Jeune peuplement de chêne sessile	72,86	21,5%
	Jeune peuplement de chêne sessile, rouge, frêne	2,73	0,8%
	Jeune peuplement de chêne/érables	3,43	1,0%
	Jeune peuplement de chênes et feuillus divers	7,37	2,2%
	Jeune peuplement de feuillus précieux (Frêne, Merisier)	7,54	2,2%
	Jeune peuplement de hêtre	38,59	11,4%
	Jeune peuplement de hêtre et frêne	0,35	0,1%
	Jeune peuplement de peupliers	8,66	2,6%
	Jeune peuplement de pin sylvestre	0,75	0,2%
	Jeune peuplement de pins	1,06	0,3%
	Jeune peuplement de résineux divers	15,14	4,5%
Lande à bruyère plantée en chênes	0,41	0,1%	
Total		195,5	57,8%
Jeune peuplement récent (peuplement de moins de 10 ans, semis, rejets, plantation depuis 2004)	Jeune taillis de châtaignier	15,78	4,7%
	Plantation de chêne pédonculé	1,18	0,3%
	Plantation de chêne sessile	39,42	11,7%
	Semis de châtaignier	69,71	20,6%
	Taillis décépé de châtaignier	16,52	4,9%
Total		142,6	42,2%
TOTAL		338,1	100,0%

Les régénérations récentes ont permis d'augmenter la part du chêne de presque 40 ha (soit 4,38 ha/an). Cette évolution, qui était un des objectifs de l'ancien aménagement, est positive, permettant de diminuer significativement la part du châtaignier, mais légèrement inférieure à ce qui était prévu (l'aménagement prévoyait une transformation d'une centaine d'hectares de châtaignier en chêne sessile, sur 20 ans, soit 5 ha/an).

Les vides non boisés se composent de la manière suivante :

Type de peuplement global	Type de peuplement local	Surface (ha)	Surface (%)
Vide non boisé	Bâtiments	9,91	21,31%
	Bâtiments ONF	0,23	0,49%
	Friche	4,25	9,14%
	Ligne RTE	16,84	36,20%
	Parking	0,18	0,38%
	Pelouse	9,87	21,22%
	Plan d'eau	4,21	9,04%
	Prairie recolonisée	0,28	0,60%
	Terrain de service	0,33	0,70%
	Voirie	0,42	0,90%
Total		46,52	100,00%

- **Répartition des essences principales forestières**

La répartition des essences principales en surface (pour une unité de peuplement donnée, l'essence principale est l'essence de plus fort couvert) est la suivante :

Essence principales en présence	Surface (ha)	Surface (% surface boisée)
Châtaignier	1373,09	71,84%
Chêne	125,57	6,57%
Chêne sessile	130,01	6,80%
Chêne pédonculé	1,33	0,07%
Bouleau	62,92	3,29%
Aulne	59,61	3,12%
Frêne	71,98	3,77%
Hêtre	38,59	2,02%
Autres résineux	28,16	1,47%
Peuplier	8,66	0,45%
Autres feuillus	3,86	0,20%
Merisier	2,66	0,14%
Chêne rouge	1,20	0,06%
Pin sylvestre	1,77	0,09%
Pin laricio	1,06	0,06%
Robinier	0,76	0,04%
Tremble	0,19	0,01%
Total	1911,42	100,00%

La forêt de Montmorency est presque exclusivement feuillue, et largement dominée par le châtaignier. Présent sans doute depuis le Moyen-Âge, sa dominance s'est renforcée depuis le XVIIIème siècle, il occupe aujourd'hui **72 %** du couvert forestier.

Dans ces peuplements très homogènes, le châtaignier occupe l'essentiel de la strate arborée, et seul 10% du couvert en moyenne est composé d'autres essences telles que le chêne sessile, le bouleau, notamment dans des microstations moins propices au châtaignier : zones mouilleuses, peu drainées.

Dans les stations plus diverses des bas de pente, sur des surfaces restreintes, les peuplements sont plus diversifiés et mélangés : chênes, bouleaux, aulnes, frênes, érables, merisiers.

Le tableau suivant illustre la part des essences principales rencontrées en surface terrière au sein des différents types de peuplement :

Type peuplement	G 2004 Chêne sessile		G 2004 Feuillus divers		G 2004 Châtaignier		G 2004 Autres résineux		G 2004 total
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha
Futaie irrégulière de chênes et feuillus divers	5,6	23	16,1	66	2,4	10	0,3	1	24,4
Futaie régulière de chêne	16,6	65	1,3	5	6,7	26	0,9	4	25,5
Futaie régulière résineuse			0,3	1			24,7	99	25,0
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen < 30 cm	1,1	3	1,4	4	32,8	93			35,3
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen > 30 cm	1,2	3	1,5	4	36,4	90	1,4	3	40,5
Taillis de châtaignier pauvre ou ruiné	1,7	6	0,9	3	27,6	91			30,3
Taillis de châtaignier vieilli	1,5	4	1,3	3	38,6	92	0,5	1	41,9
Taillis pauvre (bouleau, faible potentialité)	3,1	12	8,6	33	14,0	54			25,7
Taillis simple de châtaignier ou taillis simple avec réserves de châtaignier sans avenir	2,7	9	1,1	4	27,0	88			30,8
Taillis-sous-futaie chêne/charme	4,1	10	28,5	71	7,4	19			40,0
Taillis-sous-futaie chêne/châtaignier	7,1	17	4,2	10	29,3	70	1,5	4	42,1
Zone humide à base d'aulne et de bouleau	4,7	15	12,3	39	14,5	46			31,5
Moyenne sur la forêt	2,5	7,1%	3,6	10,1%	28,7	81,1%	0,6	1,7%	35,0

Note : Ces valeurs se réfèrent aux données dendrométriques de 2004, chaque type de peuplement est ramené à sa surface afin de calculer les ratios de chaque essence sur la moyenne de la forêt.

Le chêne et le châtaignier se trouvent parfois en mélange, dans des peuplements historiquement gérés en taillis-sous-futaie, le chêne composant les réserves éparses.

En surface terrière, la dominance du châtaignier est encore plus évidente, puisque même dans des peuplements mélangés, il reste bien souvent majoritaire, et d'une surface terrière élevée (souvent plus de 15m²/ha).

Le capital de ces peuplements est élevé voire très élevé, pour des peuplements de diamètres raisonnables (les châtaigniers sont plutôt de taillis PB ou BM). La densité de tiges est donc très forte, surtout dans les peuplements purs de châtaigniers (entre 30 et 42 m²/ha), c'est de plus une moyenne pour un type de peuplement, et on peut rencontrer ponctuellement des peuplements de 50 m²/ha.

De plus, ces données sont issues d'inventaires de 2004, et certains peuplements n'ont fait l'objet d'aucune intervention d'éclaircie durant ces 9 ans. On peut s'attendre à un accroissement de l'ordre de 0,7 à 1 m²/ha/an, donc à des peuplements encore plus capitalisés que prévu.

La carte des classes de capital est la carte n°10.

- **Carte des peuplements**

La carte des types de peuplement est la carte n°8, et la carte n°9 présente plus précisément les catégories de jeunes peuplements.

Par ailleurs, la carte n°11 présente les surfaces disponibles à la régénération.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

L'application de l'aménagement concerne la période de 2004 à aujourd'hui, c'est à dire la régénération prévue et réalisée sur les 9 années d'application de ce document.

Application de l'aménagement passé sur la période 2004-2012	Surface	
Surface à régénérer prévue entre 2004 et 2012	182,70	ha
Surface à renouveler en traitement taillis	45,00	ha
Surface effectivement régénérée (prévue ou non prévue, futaie régulière ou taillis)	120,48	ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0	ha

Il reste de nombreuses trouées datant de la tempête au sein des peuplements, pour lesquelles aucune opération de reconstitution n'a été opérée. Néanmoins, la dynamique forte du châtaignier a souvent permis de retrouver un couvert boisé clair dans les parcelles concernées, et la trouée peut désormais être intégrée au reste de l'unité de gestion lors du martelage.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé (source Base de Données Régénération 2011, sur la base de l'ancien parcellaire)	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération prévue a été terminée (coupe définitive réalisée)	110,89 ha	En sylviculture du châtaignier, la régénération ne conduit qu'à une seule coupe rase définitive.
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0 ha	
Surface régénérée en dehors du groupe de régénération	9,59 ha	Les parcelles 164 et 195 étaient désignées en taillis amélioré, et ont fait l'objet d'une coupe des dernières réserves de châtaignier présentes au-dessus du taillis. Suite à l'exploitation, cette opération a abouti à une régénération naturelle de châtaigniers comptabilisée dans la surface effectivement régénérée, mais non prévue par l'aménagement.
Surface totale cumulée de régénération terminée	120,48 ha*	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0 ha	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	10,19 ha	Depuis 2004, aucune régénération naturelle n'a été acquise, les plantations de chênes sont généralement installées et inférieures à 1,5m, alors que les semis de châtaignier sont entre 1,5m et 3m. En revanche, les coupes rases dans lesquelles les rejets constituent le nouveau peuplement sont généralement supérieures à 3m, et participent au renouvellement de la forêt, elles constituent ces 10,19 ha.

* La surface ne correspond pas à la surface en jeune peuplement récent (142,60 ha) du fait de la différence de source de données utilisée ici (BDR) et celle de la Base de Données Aménagement (nouveau parcellaire, et recalage des unités de peuplement).

La régénération se répartit entre les différentes essences, à savoir le chêne sessile introduit par plantation, et le châtaignier renouvelé soit par semis naturels soit par recépage du taillis, selon le tableau suivant :

Stock de régénération par essences (source Base de Données Régénération 2011, sur la base de l'ancien parcellaire)				
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem' limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Observations
Chêne sessile	-	24,57 ha	12,77 ha	L'intégralité des régénérations de chêne sont des plantations.
Chêne pédonculé	-	0,68 ha	-	
Châtaignier (semis)		40,57 ha	27,24 ha	Les semis de châtaigniers ne sont pas tous installés, certaines coupes de renouvellement étant récentes.
Châtaigniers (rejets de taillis)	-		4,46 ha	La parcelle 195 a fait l'objet d'une coupe des réserves ayant abouti à une coupe de recépage. Les rejets de taillis sont récents, et ne dépassent pas 3 m.
Total		65,82 ha	44,47 ha	110,29 ha

Ce tableau intègre l'ensemble des unités de gestion concernées par la régénération, dans le groupe de renouvellement ou non.

Des plantations de chênes sur une surface totale de 38,02 ha * (dont 0,68 ha en chêne pédonculé) ont permis d'amorcer la diversification des essences sur la forêt, même si c'est inférieur à ce qui était prévu.

** La surface ne correspond pas à la surface en plantation de chêne de la typologie (39,42 ha) du fait de la différence de source de données utilisée ici (BDR) et celle de la Base de Données Aménagement (nouveau parcellaire, et recalage des unités de peuplement).*

Le bilan de la régénération par UG figure en Annexe 2.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Les unités de gestion en futaie irrégulière, essentiellement un mélange de chênes et châtaigniers en futaie n'ont fait l'objet que de coupes récentes, dont il est impossible d'avoir un état des lieux du résultat aujourd'hui.

Dans tous les cas, le châtaignier est une essence dont la production de semis est régulière par rapport au chêne, et en quantité suffisante. Le renouvellement est donc bien présent, et n'est pas un problème majeur pour ces parcelles en futaie irrégulière. Les semis de chêne sont en revanche moins fréquents.

C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé**

Pour la révision anticipée de l'aménagement de Montmorency, il n'a pas été refait d'inventaire exhaustif des peuplements, puisqu'à l'origine il s'agissait d'un modificatif. Les résultats présentés sont issus d'une simple mise à jour de l'inventaire de 2004, avec des données récemment acquises.

Seul le recensement des peuplements déperissants et de leur degré d'urgence a été réalisé au cours de l'année 2011, ainsi qu'un inventaire selon des critères précis des parcelles qu'il était prévu de régénérer sur la période 2011-2023, c'est à dire les parcelles qu'il restait à renouveler sur la période de l'aménagement forestier en vigueur.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur ; inventaire de 2004, complété par le recensement des jeunes peuplements et par l'état des lieux de la régénération sur la forêt.**

Les données de 2004 ne permettent pas de faire un bilan détaillé de la répartition en surface terrière en essences et en catégories de diamètres. Mais il est possible de connaître par essence principale la répartition en surface des catégories de diamètre prépondérant dans le peuplement.

Essences principales	% surface avec semis ou plantation prépondérant	% surface avec semis >3m non comm. prépondérant	% surface avec Perches prépondérantes	% surface sans dominance de diamètre	% surface avec PB prépondérant	% surface avec BM prépondérant	% surface avec GB prépondérant	% surface avec TGB prépondérant
Châtaignier	5,8 %	2 %	0,1 %	1,8 %	65,8 %	23,6 %	1,4 %	
Chêne (sessile et pédonculé confondus)	15,8 %	1,3 %	36,4 %	4,7 %	30,8 %	8,9 %	2 %	
Bouleau				0,8 %	86,9 %	12,2 %		
Aulne			5,5 %	92,4 %	2,1 %			
Frêne			6,3 %	19,3 %	39,7 %	28,6 %	6,2 %	
Hêtre			60,6 %	30,7 %	8,1 %			
Autres résineux			49,7 %	4,7 %	32,4 %	13,2 %		
Peuplier			98,2 %		1,8 %			
Autres feuillus							100 %	
Merisier			100 %					
Chêne rouge			100 %					
Pin sylvestre					100 %			
Pin laricio			100 %					
Robinier					100 %			
Tremble					100 %			
Globale sur la forêt	6,3 %	1,6 %	8,2 %	2,4 %	59,7 %	20 %	1,7 %	0 %

Les châtaigniers sont relativement homogènes en diamètre : petits bois (20-25 cm) voir bois moyens (30-45 cm) prédominant. Le chêne est peu dominant dans les peuplements, ce qui explique son faible pourcentage en bois moyens ou gros bois dominant, c'est bien souvent le taillis de châtaignier à PB qui domine le mélange.

Par ailleurs, les jeunes plants de chêne et jeunes peuplements avancés occupent une grande partie de la surface en chêne.

Beaucoup d'essences ne sont dominantes qu'à l'état de perches, ce sont les plantations avancées d'essences diverses.

Enfin, le bouleau et l'aulne représentent la part des zones humides de la forêt, composées majoritairement d'essences de milieu humide à PB ou parfois de frênes à GB ou de diamètres hétérogènes.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Pour le plan de gestion de la forêt sur la période 1980-1999, l'état des lieux de 1980 était le suivant :

- 55% des taillis ont plus de 30 ans ;
- 20% ont entre 25 et 30 ans ;
- 20% ont entre 15 et 24 ans ;
- 5 % ont moins de 15 ans.

Leur vigueur est variable :

- 34% sont peu vigoureux (moins de 10-15 m de haut à 30 ans et plus) ;
- 47% sont de vigueur moyenne (15-18 m à maturité) ;
- 19% sont vigoureux (plus de 18 m à maturité).

- **Résultats de l'état des lieux du dépérissement**

Des observations de terrain ont fait état d'un dépérissement observé dans les peuplements de châtaigniers, sur des zones diverses en forêt. Les parcelles concernées augmentant ces dernières années, un protocole a été mis en place pour recenser ces peuplements, ainsi que l'intensité de ce dépérissement.

D'après le protocole, **seules les parcelles dont le dépérissement est suspecté sont parcourues**, et un certain nombre de critères sont relevés : essences, surface terrière, type de peuplement, catégories de diamètre, et intensité de dépérissement selon trois catégories.

Une tournée avec le Correspondant Santé des Forêts en 2012 a permis de préciser ces dépérissements, éventuellement en trouver l'origine, et définir l'intervention la mieux appropriée.

Mais ces analyses **ne permettent pas** d'évaluer rigoureusement les durées de survie des peuplements sur l'ensemble de la forêt, puisque les peuplements parcourus pour cette description sont uniquement ceux suspectés dépérissants à dire d'expert.

La carte des peuplements dépérissants est la carte n°12, le tableau suivant présente les résultats :

Intensité du dépérissement	Parcelles concernées	Surface	Urgence d'intervention
1- Quelques tiges sèches, entre 10 et 25% de tiges dépérissantes	205, 211, 177, 178, 183, 184, 167, 168, 121, 108, 109, 30	70,61 ha	Pas d'urgence, dépérissement ponctuel ; incertitude pourtant sur la durée de survie de ces peuplements
2- Quelques tiges sèches, entre 25 et 50% de tiges dépérissantes	34, 106, 122, 213, 218	34,76 ha	Urgence relative, selon les cas renouvellement préférable
3- Beaucoup de tiges sèches, plus de 50% de tiges dépérissantes	216, 239, 210, 207, 204, 173, 174, 123, 39	66,17 ha	Urgence d'intervention, renouvellement du peuplement indispensable
TOTAL		171,53 ha	

L'origine de tels dépérissements n'a pas toujours pu être clairement identifiée ; néanmoins, plusieurs pistes de réflexion peuvent être avancées :

- Des stations moins adaptées au châtaignier ;
- Une mauvaise réaction à des éclaircies brutales dans des peuplements au couvert resté très dense depuis longtemps ;
- Un épuisement des souches très âgées ayant supporté des générations de brins ;
- La présence de la **maladie de l'encre** (*Diplonida Castaneae*) a été confirmée parcelles 174, 122 et 239. Provoquée par le champignon *Phytophthora spp.*, la maladie provoque des mortalités parfois importantes, et peut être favorisée par des sujets affaiblis, ou sur des stations peu adaptées au châtaignier. Les zoospores se disséminent par transport dans l'eau du sol, et sont favorisées dans les zones d'eau stagnante, les fonds de vallon ou les bords de cours d'eau. La maladie peut progresser de proche en proche, et des foyers peuvent se déclarer à distance. Le champignon se conserve dans le sol, et peut perdurer plusieurs années. A Montmorency, les peuplements concernés se trouvent dans des micro-cuvettes, soit des stations mal drainées à tendance hydromorphe, où la présence du châtaignier est certainement peu favorable. Les peuplements déclarés positifs à cette maladie sont secs sur pied, et occupent apparemment toute la surface des microcuvettes ;
- La présence du **Javart**, parasite de faiblesse, a également été confirmée parcelle 174. Ce champignon se développe au niveau de l'écorce. Il provoque une nécrose, qui finit par mettre le bois à nu, voire dessécher totalement la tige. Il se propage d'un brin à l'autre dans une cépée de taillis, par les blessures et les tailles dans des peuplements fragilisés ;
- Le **chancre**, *Cryphonectria parasita*, apparu il y a peu de temps en forêt de Montmorency, est maintenant présent sur un grand nombre de parcelles. Provoquant une nécrose de l'écorce, il se propage également d'un brin à l'autre dans une cépée de taillis par les blessures et les tailles dans les peuplements fragilisés.

Mis à part ces pathogènes, le premier frêne infecté par la **chalarose** (*Chalara fraxinea*) a été découvert en 2012 en forêt de Montmorency. Ce champignon se propage rapidement depuis l'Est de la France, est cause de mortalité, et crée des dégâts importants dans des peuplements purs de frênes. La forêt de Montmorency est concernée, mais les seuls frênes présents sont en mélange avec des feuillus divers et le plus souvent dans des stations riches de bas de pente de vallon, soit des stations favorables à cette essence.

• **Résultats de l'inventaire des surfaces classées en renouvellement dans l'aménagement 2004-2023**

La vigueur apparente des peuplements sur le terrain est différente de ce qui avait été pressenti dans l'aménagement de 2004. Un nouvel inventaire de terrain sur des critères détaillés a été réalisé en 2012 sur l'ensemble des parcelles du groupe de renouvellement, ainsi que sur les parcelles dont la vigueur est remise en cause à dire d'expert (taillis vieillis de la typologie de peuplement).

Les parcelles dépérissantes sont exclues de cet inventaire.

Les critères relevés sont les suivants :

- **Vigueur (hors état sanitaire)**, en détaillant l'élancement des tiges, le développement des houppiers, la croissance apparente ;
- **Capacité de réaction aux éclaircies**, avec la présence significative de tiges de franc pied, le nombre de tiges par souche, le capital ;
- **Qualité des bois**, selon les qualités en présence et les défauts apparents ;
- **Station** ;
- **Diamètre moyen**.

Sur ces notions nouvelles, et avec l'expérience des agents de terrain, les parcelles, dont la vigueur et la capacité de réaction aux éclaircies sont remises en cause, sont pressenties comme susceptibles d'être renouvelées, leur peuplement n'est plus améliorable.

Cet inventaire, réalisé seulement sur une partie des peuplements, ne peut en aucun cas permettre d'évaluer la surface disponible au renouvellement. Il s'agit seulement de préciser la disponibilité sur les parcelles déjà ciblées dans l'ancien aménagement, et d'en adapter le diagnostic.

La surface que l'inventaire décrit en peuplements susceptibles d'être renouvelés est de presque 300 ha. Néanmoins, la description est globale sur l'ensemble de la parcelle, il peut y avoir des disparités entre les différents secteurs de chaque parcelle.

Les résultats de cet inventaire sont en Annexe n°4.

DOCUMENT
ONE

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	42	237	973	706	= 1958 ha

L'enjeu de production ligneuse dépend directement de la fertilité des stations de la forêt, donc de ses potentialités. Il ne tient pas compte de la croissance des peuplements en place au moment de la rédaction de l'aménagement ; la croissance observée est fonction de l'histoire des peuplements.

Les meilleures stations sont celles des bas de pente et fonds de vallon plus ou moins humides, sur des sols assez riches et très peu acides.

L'enjeu de production est le plus faible dans les stations les plus difficiles, en haut de versant, sur des sols sableux, très acides, et partiellement dégradés sur 237 ha avec l'approche station.

Entre, on trouve une catégorie de station assez courante en région Ile-de-France, la chênaie sessiliflore à acidité moyenne, d'enjeu de production moyen et présente sur de larges surfaces : sur le plateau, mais aussi dans les versants. Une partie de ces stations pourrait être classée en enjeu fort si les peuplements sont constitués de châtaignier, mais la précision des descriptions ne permet pas de l'identifier, et la surface en enjeu fort est sous-estimée.

Les surfaces hors sylviculture ne présentant pas d'enjeu de production.

Avec cette approche de station croisée avec des essences feuillues chêne et châtaignier, la production estimée serait de l'ordre de 11 000 m³/an.

La carte de la fonction de production est la carte n°4.

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence principale du peuplement	Production nette en surface terrière (m ² /ha/an)	Production nette en volume (m ³ /ha/an)
Chênes sessile et pédonculé	0,50	4,54
Châtaignier	0,77	8,71
Autres feuillus	0,59	5,37
Autres résineux	0,63	5,53
Total	0,56	5,35

Ces chiffres sont issus du III^e inventaire de l'Ile-de-France ouest, réalisé en 2003 par l'Inventaire Forestier National. Ils sont valables uniquement pour les forêts domaniales. La production nette, qu'elle soit exprimée en volume ou en surface terrière, intègre l'accroissement des tiges vivantes, le passage à la futaie, l'accroissement des tiges prélevées et la mortalité.

La méthode d'estimation du volume de l'IFN différant fortement de celle utilisée par l'ONF pour les volumes commerciaux, on comparera plutôt la production nette (soit 1100 m²/an) avec les prélèvements en surface terrière.

L'IFN a mis en place une nouvelle méthode d'inventaire, utilisée depuis 2007, qui ne permet pas encore de mettre à jour ces chiffres, car la précision statistique de ces données n'est pas suffisante.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Le bilan suivant porte sur la période 2004-2012 d'application de l'aménagement. Les volumes prévus se basent sur les prévisions de récolte annuelles de l'ancien document.

Volumes récoltés (volume commercial)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
	33 850		67 080		1760					150 822	102 690	
												Ecart
												- 32 %
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
										8,75	5,96	

L'écart entre le volume prévu (16 758 m³/an) et le volume réalisé (11 410 m³/an vendus) s'explique d'une part parce que certaines coupes n'ont pas été vendues, d'autre part par les parcelles gelées suite au moratoire sur les coupes de renouvellement par coupe rase, moratoire acté depuis 2010. Au total, plus de 27 000 m³ ont ainsi été martelés et non exploités, soit 3000 m³/an.

En utilisant les données de l'IFN on peut estimer l'accroissement naturel de la forêt :

Essence prépondérante du peuplement	Production nette en volume (Donnée IFN - m ³ /ha/an)	Surface (ha)	Production moyenne estimée (m ³ /an)
Chênes sessile et pédonculé	4,54	257	1 167
Châtaignier	8,71	1373	11 959
Autres feuillus	5,37	250	1 343
Autres résineux	5,53	31	171
Total		1 911 ha	14 640 m³/an

Les vides sont exclus du calcul d'estimation de la production.

Les données IFN appliquées aux surfaces par essence prépondérante sur la forêt permettent d'estimer la production nette de la forêt à **7,7 m³/ha/an**.

Le volume prélevé sur la forêt domaniale de Montmorency entre 2004 et 2012 est donc inférieur à l'accroissement de la forêt (5,96 m³/ha/an, à comparer avec 7,7 m³/ha/an), alors que l'objectif était bien de décapitaliser des peuplements trop capitalisés actuellement, et donc de prélever plus que l'accroissement.

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

La très forte densité de tiges par souche étant une situation fréquente à Montmorency, et la dynamique de sylviculture ayant été trop faible dans le passé, les tiges n'ont pas la qualité à laquelle on pourrait s'attendre pour le châtaignier dans les stations fertiles.

Les qualités des bois sont diverses, du bois de trituration dans les taillis les plus denses sur les stations les moins fertiles, au billon très fréquent, on passe à la grumette voire même à la grume dans les plus beaux peuplements.

Le chancre et la roulure, présents localement dans la forêt, diminuent la qualité des bois, qui ne peuvent dans ce cas qu'être valorisés en trituration, du moins pour la découpe de tige touchée par la nécrose.

Les grumettes et grumes sont des produits récoltés à la fois dans des peuplements de franc pied, et sur des taillis affranchis. C'est une qualité identifiée dès lors que le diamètre des tiges est supérieur à 25 cm, et qui se différencie principalement en grumette ou grume selon la longueur de la découpe.

Le prix d'un lot de grume/grumette dépend de la qualité et des défauts présents sur les tiges, et de la longueur qui pourra finalement être valorisée telle quelle. Pour quasiment toutes les coupes, un ratio de l'ordre du tiers du volume annoncé de plus de 25cm ne peut en définitive constituer que du bois de trituration. Le prix du lot est adapté pour prendre en compte cette proportion.

Afin de constituer des lots commercialisables, dans ce contexte de qualités plutôt faibles, et dans tous les cas très diverses au sein d'un même lot, il est nécessaire de constituer des lots de volume suffisant (minimum 500 m³ par lot) chaque année dans un même secteur, si l'éclaircie de la parcelle ne permet pas d'atteindre à elle seule ce volume.

- **Modes de mobilisation des bois utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

En forêt de Montmorency, le bois est vendu sur pied ou façonné. Les contraintes d'exploitation sont très fortes en raison de l'impact de l'exploitation forestière sur l'accueil du public, et l'évolution actuelle tend à augmenter l'exploitation en bois façonné. Ce mode permet de mieux contrôler l'exploitation et son impact social.

Des études et des travaux pour la construction de parc à grumes en forêt sont en cours.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	9 km	6 km / 100 ha	oui	Moyen	Les routes sont localement dégradées	L'ensemble des routes et chemins forestiers joue un rôle pour l'accueil du public.
	empierrées	34 km			Moyen		
	terrain nat.	64 km			Bon	-	
Routes publiques participant à la desserte		9 km			Bon	-	
Pistes et sommières							
Ancrages câbles		Nb :					

Seules les routes et les chemins traversant le massif forestier sont comptabilisés en totalité.

La moyenne de 6km aux 100 ha est élevée au regard de certains massifs, et s'explique par la très forte demande du public. Mais les routes sont pour certaines très dégradées, que ce soit pour l'exploitation forestière, ou par le grand public.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

De manière générale sur la forêt de Montmorency, les places de dépôt de bois sont en quantité insuffisante : elles sont créées au fur et à mesure des besoins et des coupes prévues. Le réseau de desserte est globalement bon.

Les secteurs suivants sont beaucoup plus enclavés par l'actuel réseau :

- Le secteur de Piscop n'est pas desservi par une route accessible aux grumiers, et l'accès principal de ce secteur se fait par la parcelle 206, sur une voie étroite desservant également un centre équestre concédé par l'ONF. Des aménagements routiers sont indispensables sur ce secteur, afin de permettre l'exploitation rapide des coupes déjà tardives dans les peuplements, et pour certaines déjà martelées. Une ou plusieurs places de dépôt sont également nécessaires.

- Certains secteurs sont actuellement peu accessibles et, pour certains n'ayant jamais été exploités durant les deux dernières périodes d'aménagement, la desserte doit être créée. C'est le cas notamment du secteur parcelles 48 à 52.

- Les parcelles 220 à 223 sont enclavées dans l'urbanisation, ce qui rend leur exploitation extrêmement compliquée.

- **Schémas de desserte existants**

La forêt domaniale de Montmorency n'est pas concernée par un schéma de desserte.

- **Carte de la desserte**

La carte de la desserte est la carte n°13.

Une partie de la route des Parquets est réglementée par un arrêté préfectoral interdisant la circulation routière sur un tronçon de route goudronnée entre 10 heures et 17 heures.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1 409	375	174	= 1958 ha

Le projet de Réserve Biologique Dirigée, à l'origine d'une surface de 41,80 ha par arrêté du 03/11/1980, comprend l'ensemble des tourbières et des versants en amont, sur une surface totale de 174,15 ha.

Elle implique un fort enjeu écologique sur toute sa surface. Par ailleurs, les ZNIEFF de type I présentent des espèces représentatives très intéressantes et sont par conséquent classées en enjeu de type reconnu. C'est aussi le cas des parcelles dans lesquelles des espèces remarquables ont été identifiées (voir paragraphe suivant). La carte de la fonction écologique est la carte n°5.

La carte n°14 présente par ailleurs l'ensemble des statuts de protection et des inventaires ZNIEFF existant sur la forêt domaniale.

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Projet de Réserve biologique dirigée	174,15 ha	Restauration hydrique des habitats tourbeux et maintien dans un bon état de conservation des habitats patrimoniaux	Plan de gestion de la RBD de la Cailleuse et du Nid d'Aigle, en cours d'approbation
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	88,31 ha	"Vallon de la chasse", numéro 110120025	Fiches ZNIEFF
ZNIEFF de type I	114,42 ha	"Vallon de Montubois - Tourbière de la Cailleuse" numéro 110120027	
ZNIEFF de type I	15,15 ha	"Vallon du Bois Corbon" numéro 110120026	
ZNIEFF de type I	2,36 ha	"Rû de l'étang de Chauvry" numéro 110120028	
ZNIEFF de type I	13,19 ha	"Prairie de la Platrière" numéro 110120064	
ZNIEFF de type II	Toute la forêt	"Forêt de Montmorency" numéro 110001771 intégrée dans la ZNIEFF dite "des trois forêts" du Val d'Oise	

La Réserve Biologique Dirigée de la Cailleuse et du Nid d'Aigle possède son propre plan de gestion, qui est aujourd'hui en cours de rédaction. Il identifie les habitats et les espèces remarquables, ainsi que la gestion propre à ce secteur afin d'en favoriser la biodiversité. Les limites de la réserve sont fixées et sa surface constitue une division écologique, dont la gestion n'est pas précisée dans la suite de ce document.

L'ensemble de la forêt domaniale est incluse dans la ZNIEFF de type II intitulée "Forêt de Montmorency". Les ZNIEFF de type I intitulées "Vallon de la Chasse" et "Vallon de Montubois - Tourbière de la Cailleuse" concernent en partie les parcelles de la RBD, mais également des parcelles adjacentes, notamment vers le Château de la Chasse.

A noter que deux Espaces Naturels Sensibles sont à la lisière de la forêt domaniale, à savoir les Vergers et Coteaux de Saint Prix et le Plateau d'Andilly.

Une extension du PNR de l'Oise est en cours de réflexion, sur les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, mais n'est pour l'instant qu'en cours d'étude.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Le contexte géographique récent de la forêt de Montmorency est assez défavorable à sa biodiversité : isolée au sein d'une zone en urbanisation, les nouvelles voies routières rapides (liaison Cergy-Roissy notamment) isolent de plus en plus fortement la forêt des zones rurales environnantes.

Environ 2 km au moins séparent la forêt de Montmorency de celle de L'Isle-Adam, c'est une zone recouverte par des champs et une départementale plus ou moins fréquentée. Cette distance peut être satisfaisante pour les espèces de grand gibier, les oiseaux ou certaines chauve-souris, elle est en revanche plus difficile pour la dissémination des insectes, voire impossible pour la flore.

Les secteurs de Montlignon, Piscop et la Chaise à Cadet sont isolés de la forêt, assez proches en distance (moins d'un kilomètre), mais séparés par des zones urbanisées.

L'isolement écologique des massifs du Val d'Oise s'accroît et les liaisons biologiques se raréfient. Certaines espèces ne sont plus présentes en forêt de l'Isle-Adam, la forêt domaniale la plus proche. La préservation des espèces de la faune et de la flore est d'autant plus importante à entreprendre au sein de la forêt, sur le territoire elle dépasse les compétences de l'aménagement, et doit faire appel à l'ensemble des acteurs.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Un bilan écologique de la forêt de Montmorency (ONF, 2009), réalisé en 2009, fait la synthèse des connaissances sur la biodiversité de la forêt de Montmorency et propose des actions afin de mieux connaître cette biodiversité et d'adapter la gestion du massif à la présence d'espèces écologiquement intéressantes.

La forêt de Montmorency semble abriter moins d'espèces que la forêt de l'Isle-Adam mais a préservé de nombreuses espèces dites indigènes. La liste des espèces remarquables recensées dans la synthèse écologique de 2009 et mentionnées dans l'aménagement de 2004 est dans le tableau suivant.

Le tableau ne comporte pas toutes les espèces classées assez rares, nombreuses dans la forêt, ces données sont dans le document d'inventaire de 2009.

Espèces remarquables	Habitats Conséquences pour la gestion	Localisation	Statut* Rareté***
Flore remarquable			
Flore supérieure			
<i>Drosera rotundifolia</i> Rossolis à feuilles rondes	Bas marais, tourbières acides, landes humides acides		PN ; RRR
<i>Eriophorum polystachyon</i> Linaigrette à feuilles étroites	Bas marais acide, tourbière à sphaignes, landes tourbeuses		PR ; D ; RR
<i>Menyanthes trifoliata</i> Méyanthe trèfle-d'eau	Bas marais, prairies tourbeuses		RR
<i>Luzula sylvatica</i> Luzule des bois	Chênaie-charmaie sur sols mésoc-oligotrophes, +/- hydromorphes (exposition N en IdF)		PR ; RR
<i>Osmunda regalis</i> Osmonde royale	Bois marécageux d'aunies. L'osmonde supporte un boisement clair, conserve le régime hydrique		PR ; RR
<i>Calamagrostis canescens</i> Calamagrostis des marais	Bois de bouleaux sur sols tourbeux humides & très acides		PR; D; RRR
<i>Erica tetralix</i> Bruyère à quatre angles	Landes humides tourbeuses ou semi-tourbeuses, tourbières		D ; RR
<i>Inula helenium</i> Grande aunée	Plante introduite ; friches, lisières, recolonisations forestières ou fossés sur sol marneux ou argileux		RRR
<i>Callitriche palustris</i> Callitriche des marais	Plante aquatique d'eaux froides & calmes rare en plaine		RRR
<i>Lycopodium clavatum</i> Lycopode en massue	Landes mésophiles ou xérophiles sur sols siliceux podzoliques		PR; RRR
<i>Blechnum spicant</i> Blechnum en épi	Bois acides et frais, souvent localisé sur fossés bord de chemins : attention lors de l'entretien		D ; RR
<i>Vaccinium myrtillus</i> Myrtille	Chênaies sur sol acide		D; RR
<i>Tephroseris helenitis</i> Sèneçon à feuilles spatulées	Bois frais (chênaie-charmaie), prairies humides sur sol pauvre en nutriments		PR ; RRR
<i>Anthericum liliago</i> Phalangère à feuilles de lys	Chênaies thermophiles calciphiles et pelouses calcaires sèches sur sol superficiel		PR ; RRR
<i>Ophioglossum vulgatum</i> Langue de serpent	Prairies humides sur sol pauvre en nutriments		RR
<i>Valleriana offinalis</i> Vallériane à feuilles étroites	Plante de mi-ombre de milieux humides et frais, bois clairs		RRR

Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement

<i>Pyrola minor</i> Petite pyrole	Bois, lisière sur sol acide & filtrant		RRR
<i>Pimpinella major</i> Grand boucage	Lisières forestières. Espèce prairiale hygrophile		RRR

Faune remarquable			
-------------------	--	--	--

Oiseaux			
---------	--	--	--

<i>Dendrocopos medius</i> Pic mar	Vieilles chênaies	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	DO
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir	Vieux peuplements mélangés avec hêtres		DO ; AR
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Grandes forêts entrecoupées de clairières		DO ; AR
<i>Motacilla cinerea</i> Bergeronnettes des ruisseaux	Rus à eaux vives		R ; D**
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> Phragmite des joncs	Roselières à saules épars		R
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> Rouge-queue à front blanc	Futaies claires de résineux ou feuillus, parcs boisés, vergers		AR ; D
<i>Acrocephalus palustris</i> Rousserolle verderolle	Zones humides riches en végétation herbacée		AR ; D**
<i>Jynx torquilla</i> Torcol fourmilier	Bois clairs de feuillus, friches & landes à vieux arbres épars		TR

Chiroptères			
-------------	--	--	--

<i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune	Gîte dans des arbres, surtout feuillus à grandes cavités	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	PN ; AR
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Gîte dans des fentes & écorces décollées, pas spécialement forestière		PN
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Gîte parfois dans des cavités, chasse sur les haies		PN
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Gîtes arboricoles à proximité de l'eau		PN
<i>Myotis brandtii</i> Murin de Brandt	Milieux boisés bordant une zone humide		PN

Autres mammifères			
-------------------	--	--	--

<i>Meles meles</i> Blaireau	Bois feuillus avec clairières	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	D
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil roux	Bois et forêts de feuillus ou résineux (avec des arbres âgés), parcs boisés		PN
<i>Martes foina</i> Fouine	Bois feuillus, lisières et zones urbaines		PN
<i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe	Un peu partout : bois feuillus, haies, broussailles, parcs, prairies humides, jardins		PN
<i>Mustela erminea</i> Hermine	En forêt comme en campagne, et même en zones humides et près des habitations		PN ; D
<i>Neomys fodiens</i> Musaraigne aquatique	Berges d'eaux courantes et stagnantes, riches en végétation		PN ; D
<i>Mustela putorius</i> Putois	En forêt mais surtout dans les milieux humides : bordure d'étangs et marais		D

Amphibiens			
------------	--	--	--

<i>Bufo calamita</i> Crapaud calamite	<i>Phase terrestre</i> : lieux ouverts à végétation basse <i>Phase aquatique</i> : eau à faible profondeur (échauffement rapide, limitation prédateurs)	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	D ; AR
--	--	---	--------

Odonates			
----------	--	--	--

<i>Aeshna grandis</i> Grande aeschne	Eaux acides stagnantes à faiblement courantes et ensoleillées	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	PR ; D
<i>Calopteryx virgo</i> Caleopterix vierge	Eaux courantes rapides et claires		D
<i>Cordulegaster boltonii</i> Cordulégastre annelé	Rivières, ruisseaux fossés permanents (ou à vasques permanentes)		PR ; D
<i>Orthetrum coerulescens</i> Orthetrum bleuissant	Suintements forestiers permanents & ouverts avec macrophytes		D
<i>Sympetrum flaveolum</i>	Pionnière d'eaux stagnantes, très		PR ; D

Sympetrum jaune	ouvertes, envahies de macrophytes, prairies inondées		
Coléoptères saproxyliques			
<i>Aphodius Limarus maculatus</i>	Coprophage	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	R
<i>Cerapheles terminatus</i>	Grands marécages		D, R
<i>Ampedus nigroflavus</i> Taupin noir et jaune	Zones humides		D, R
<i>Xylonites retusus</i>	Bois mort frais, souvent branches de houpplier, connu dans le chêne		R
<i>Megatoma undata</i> Attagène ondulé	Arbres creux, aussi sous écorce, fleurs		D
<i>Ampedus pomorum</i>	Bois mort très dégradé de feuillus et résineux, bio-indicateur forestier		D
Lépidoptères			
<i>Apatura ilia</i> Petit mars changeant	Peuplements feuillus avec trembles, saules, peupliers	Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement	D
<i>Apatura ilia Clytie</i> Petit mars Clytie	Peuplements feuillus avec trembles, peupliers		D
<i>Apatura iris</i> Grand mars changeant	Saulaies avec trembles, peupliers		R
<i>Melanargia galathea</i> Demi-deuil	Avant tout sur calcaire, prairies maigres, accotements herbeux, ourlets herbacés à buissonnants		D
<i>Nymphalis polychloros</i> Grande tortue	Bois clairs, lisières, saulaies etc...		PR ; D
<i>Zygaena filipendulae</i> Zygène de la spirée	Prairies fleuries à graminées		D
<i>Limenitis populi</i> Grand sylvain	Peuplements feuillus avec Trembles, peupliers		PR ; D
<i>Anaplectoides prasina</i> Noctuelle verte	Landes tourbeuses, boisements humides		PR ; D, TR
<i>Polia hepatica</i> Noctuelle du bouleau	Bétulaies marécageuses, landes tourbeuses, vacciniées à myrtille		PR, D
<i>Agrotis crassa</i> Noctuelle épaisse	Friches, landes, coteaux sablonneux, calcaires.		PR, Menacée IDF
<i>Sedina buettneri</i> Noctuelle de la brouille	Carigaies, prairies humides et marécageuses		D, Menacée IDF

* Statuts : DO Directive Oiseaux ; PN Protégée nationale ; PR Protégée régionale, D Déterminante ZNIEFF ; TR Très rare ; R Rare ; AR Assez Rare

** Deux espèces d'oiseaux ont été signalées en 1980, puis non confirmées ou trop peu nombreuses pour être déterminantes ZNIEFF. Leur présence est à vérifier.

*** Rareté de la flore selon le catalogue flore vasculaire IDF-CBNBP 2011 : RRR Très rare ; RR Rare (CBNBP, 2011) ;

Rareté de la faune remarquable : TR Très rare ; R Rare ; AR Assez Rare

Aucune donnée n'est disponible pour les espèces de champignons, les lichens, les orthoptères sur les milieux ouverts (sous la ligne électrique notamment), et l'inventaire des chiroptères est incomplet, il n'a été réalisé que sur une partie du massif.

Mis à part dans les milieux humides de la Réserve Biologique Dirigée, les espèces sont rarement localisées au sein de la forêt, leur indication dépend souvent de la localisation des points d'écoute (chiroptères) ou des zones inventoriées.

• Les Réserves Biologiques Dirigées de la Cailleuse et du Nid d'Aigle

D'après l'étude écologique de 2009, ces deux sites abritent 241 espèces végétales, soit plus de la moitié de la diversité floristique de la forêt. Beaucoup d'espèces spécifiques des milieux humides et tourbeux y sont présentes, il s'agit le plus souvent d'espèces remarquables.

La faune y est également patrimoniale : cortèges de lépidoptères, coléoptères et mammifères ont pu être observés, notamment lors des nombreux inventaires réalisés pour l'élaboration du plan de gestion de la RBD.

L'intérêt écologique de ces deux sites est évident, et doit être valorisé au travers d'une gestion appropriée, qui appartient au plan de gestion en cours.

- **Le Domaine du Château de la Chasse et de Bois Corbon**

Le Domaine du Château de la Chasse et de Bois Corbon, par la multiplicité de leurs biotopes, zones humides, espaces ouverts, milieux forestiers âgés, sont le lieu d'une biodiversité remarquable, pour les seuls taxons déjà partiellement recensés (oiseaux, amphibiens, rhopalocères, serpents).

- **Autres zones humides et plans d'eau**

La forêt de Montmorency comporte des étangs et mares intraforestières, présentant des espèces intéressantes :

- l'étang Godard
- l'étang Marie

Des zones humides, ponctuelles et de petite taille se rencontrent dans la forêt, les inventaires ne suffisent pas à les identifier. Par exemple, parcelle 22, une mare et un fossé abritent de nombreux odonates intéressants.

- **Milieux ouverts**

Les zones ouvertes sont peu fréquentes dans la forêt, la ligne électrique RTE constitue la principale : emprise d'une largeur de 25 m de part et d'autre de la ligne, traversant la forêt sur une longueur de 3,8 km, c'est une interface avec le milieu forestier : lisières, milieux xériques, thermophiles, ils accueillent reptiles, insectes et mammifères.

La gestion de ces zones est définie par RTE, mais des échanges sont en cours afin de définir ensemble des modes de gestion en faveur de la biodiversité.

- **Zones favorables aux oiseaux remarquables**

On trouve dans la forêt des oiseaux remarquables tels que la bondrée apivore, ou le rouge-queue à front blanc, ainsi que plusieurs espèces de pics (pic noir, pic mar). Liés à des futaies claires, des lisières ou encore à des vieux peuplements pour les pics, ces espèces ont été recensées pour l'instant dans deux secteurs : le Bois Thibaut et les Coudrées, mais leur répartition exacte n'est pas connue.

Les pics sont sensibles à la présence de vieux peuplements, les pics noirs n'occupent que des arbres relativement vieux.

- **Espèces invasives**

La tortue de Floride est signalée comme espèce invasive, allant jusqu'à faire régresser certaines espèces de mollusques et d'insectes, au profit d'autres espèces. Sa population est à surveiller.

La renouée du Japon et le laurier du Caucase sont également présents sur la forêt, leur extension est à surveiller.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

La forêt n'est pas concernée par un site Natura2000, elle présente néanmoins des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire, situés dans les limites de la réserve.

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Forêt de frênes et d'aulnes à Laîche espacée	oui	91EO*-8	44.311	En régression	Inconnu
Tourbières boisées à Bouleau blanc et sphaignes	oui	91DO*-1.1	44.A1	Vulnérable	Inconnu
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Bas-marais acidiclins à acidiphiles à Trèfle d'eau et Linaigrette à feuilles étroites	non	6410-12 ?	37.312 ?	Menacé d'extinction	Inconnu
Landes turficoles à Bruyère quaternaire	non	7120-1	51.2	Vulnérable	Inconnu

Le reste du massif comporte des habitats assez peu diversifiés : ce sont des habitats de Chênaie oligotrophe acidicline (code CORINE Biotopes 41.5) ou de Chênaie-charmaie (code CORINE Biotope 41.2) ayant le plus souvent évolué vers un sylvofaciès à Châtaignier.

La carte n°15 indique les éléments d'intérêt écologique fort. Les habitats d'intérêt communautaire n'ont pas pu être cartographiés, ils se trouvent au sein de la Réserve Biologique, dont le plan de gestion indique l'emplacement des cortèges herbacés caractéristiques.

- **Synthèse des intérêts écologiques de la forêt et des opportunités de conservation de la biodiversité**

La biodiversité en forêt de Montmorency est relativement bien connue dans les limites de la Réserve Biologique, alors que le reste du massif est bien moins inventorié, y compris des sites intéressants comme le Château de la Chasse ou le Domaine de Bois Corbon, ainsi que les étangs et mares forestières.

Avec les seuls inventaires déjà réalisés, l'ensemble de ces zones est identifié comme intéressant écologiquement. Par les espèces présentes, il est déjà possible d'émettre quelques propositions de gestion, comme la conservation de vieux peuplements pour les espèces de pics, dont la présence est ponctuellement notée en divers endroits du massif.

Mais pour beaucoup de taxons, il reste de grandes lacunes et les connaissances ne permettent pas encore d'émettre des consignes de gestion précises.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		0	985	973	= 1958 ha

La carte de la fonction sociale est la carte n°6.

L'ensemble de la forêt est situé dans le site inscrit dit des "Trois Forêts" (Montmorency, Carnelle, l'Isle-Adam), site plus ou moins fréquenté selon les zones de la forêt, et plus ou moins visible depuis les agglomérations, donc réparti entre les enjeux reconnu et fort.

Au Nord, 366 ha de forêt font partie du site classé de la vallée de Chauvry, et bénéficient d'une protection au titre du paysage. Il englobe les vallons et les lisières perçues depuis la plaine agricole (prairies et vergers) et les hauteurs de la forêt domaniale de l'Isle-Adam. De même, la fréquentation du site, moyenne à forte, et la visibilité des lisières de la forêt classent l'enjeu social de reconnu à fort.

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

L'Atlas des paysages du Val d'Oise (2010) fait référence aux Buttes et vallons de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, ainsi qu'aux rus de Presles et de Chauvry qui les séparent.

Cette unité de paysage fait transition entre les grands espaces ruraux de la Picardie au nord, et les étendues urbaines de la région parisienne au sud. A l'Est, on trouve la Plaine de France urbanisée et à l'ouest le plateau du Vexin.

La forêt occupe un plateau relativement plat qui domine les plaines du Val d'Oise et de Saint-Denis.

- **Classements réglementaires**

La carte des statuts réglementaires liés au paysage, à l'accueil et à la ressource en eau est la carte n°16.

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé de la Vallée de Chauvry	362 ha	07/10/1994	Vallée traversée par le ru du Vieux Moutiers	Maintien de l'état boisé. Les opérations de renouvellement devront prendre en compte l'aspect paysager.
Site inscrit des "Trois Forêts"	1 958 ha	10/05/1976	Valorisation et protection des paysages dans des zones où le développement urbain menace l'équilibre naturel	
Cimetière de Bosc (monument inscrit)	79 ha	19/08/1933	Préserver ces ouvrages d'architecture exceptionnelle	Périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques classés ou inscrits. Toute intervention devra faire l'objet d'une demande d'autorisation pour les MH classés, d'une déclaration pour les MH inscrits.
Château de la Chasse (monument inscrit)	79 ha	19/08/1933		
Périmètre de protection autour de l'Eglise de Taverny et terrains communaux dans un rayon de 100 m autour de l'église (monument classé)	18 ha	31/12/1846 11/07/1934		
Périmètre de protection autour de l'Eglise St Germain de St Prix (monument inscrit)	10 ha	16/06/1926		
Périmètre de protection des abords du Colombier d'Andilly (monument inscrit)	10 ha	25/05/1988		

Réaffirmée lors de l'application de l'aménagement forestier précédent, l'objectif des sites classés et inscrits en forêt de Montmorency est la préservation de ces secteurs naturels exceptionnels de toute atteinte grave, notamment au niveau paysager.

- **Etude paysagère et schéma d'accueil du public :**

L'ensemble de la forêt de Montmorency a fait l'objet en 2011 d'une étude paysagère (ONF 2011), en vue d'anticiper et de minimiser l'impact paysager des opérations sylvicoles, et d'améliorer leur perception par le public.

Cette étude a également permis de faire une analyse globale de l'enjeu paysager sur la forêt, et de définir des orientations à mettre en oeuvre. Ces propositions d'ordre paysager ont ensuite été croisées avec la réalité des peuplements en place (structure, durées de survie...). Les résultats de cette étude sont ventilés dans les points qui suivent.

Au vu de la fréquentation importante de la forêt, il est indispensable d'élaborer un schéma d'accueil du public.

- **La fréquentation en forêt**

La forêt de Montmorency représente un maillon important de la Ceinture Verte de la région. A moins de 15 kilomètres de Paris, sa fréquentation était estimée à 6 millions de visiteurs sur l'année 2001, et sa densité de population permanente dans un rayon de 3km était de 1688 habitants au kilomètre carré en 2005 (bilan patrimonial en cours). Ce qui fait de cette forêt urbaine la 5ème forêt la plus visitée en Ile-de-France.

Le massif est situé dans un secteur marqué par une urbanisation rapide. La lisière forestière fait directement face à des quartiers urbanisés et pavillonnaires sur un large secteur sud.

Les visiteurs sont en majorité des riverains habitant à proximité de la forêt. Les villes suivantes sont directement en contact avec la lisière de la domaniale (Données *Insee, Recensements de la Population*) :

Commune	Population en 1982	Population en 2009	Evolution
Andilly	1 589	2 528	+ 59 %
Piscop	466	701	+ 50 %
Saint-Brice-sous-Forêt	9 528	14 220	+ 49 %
Saint-Prix	4 981	7 374	+ 48 %
Domont	11 047	14 612	+ 32 %
Saint-Leu-la-Forêt	11 627	14 783	+ 27 %
Béthemont-la-Forêt	329	416	+ 26 %
Taverny	21 299	26 134	+ 23 %
Bouffémont	4 841	5 898	+ 22 %
Montlignon	2 205	2 566	+ 16 %
Chauvry	263	299	+ 14 %
Montmorency	20 798	21 429	+ 3 %
TOTAL	88 973	110 960	+ 25 %

La population aux abords directs de la forêt s'est accrue de façon importante entre 1982 et 2009, pour l'ensemble des communes de situation. Plus précisément, les communes en lisière sud de

la forêt (Andilly, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Prix), qui présentaient déjà une population importante, ont vu leur population augmenter jusqu'à 59% pour Andilly.

Le contraste entre le nord de la forêt et le sud est clair : l'urbanisation arrive aux portes de la forêt, et les usagers potentiels de la forêt sont de plus en plus nombreux, ils ont un accès privilégié au bois, certains ont même la possibilité d'y aller à pied.

La fréquentation est une fréquentation de proximité régulière et continue. Le public est constitué de riverains qui ont des attentes particulièrement fortes. Les visiteurs viennent marcher, mais aussi faire du jogging, des courses d'orientation, du VTT et de l'équitation, cueillir des champignons, ramasser des châtaignes...

L'époque de pic de fréquentation est entre juillet et octobre, surtout au moment du ramassage des châtaignes et des champignons. En semaine, les visiteurs sont nombreux le mercredi et le week-end, mais aussi en moins grand nombre au quotidien, principalement pour le jogging et la promenade. Ces derniers usagers fréquentent la forêt quasiment tous les jours, selon un parcours habituel : ces visiteurs sont des habitués de certains lieux, et observent l'évolution du paysage dans le détail.

- **Description succincte des éléments structurants**

La topographie est le premier élément structurant qui cadre la perception du paysage. Les buttes de Montmorency offrent une vision dominante sur le paysage, et des points de vue sur Paris. Les vallons quant à eux donnent une dimension naturelle au lieu et atténuent l'homogénéité des peuplements.

Le massif est traversé du nord au sud par la RD 192 qui relie Saint Leu la Forêt à Chauvry, et les routes départementales 44, 109, 123, 124, 144, 192 et 909. Les parkings qui les jalonnent constituent autant d'accès privilégiés à la forêt.

Les quartiers directement en contact avec la forêt offrent également des accès directs et très pentus aux promeneurs.

Le maillage des routes rectilignes et des sentiers sinueux permet à chacun de trouver une ambiance forestière qui lui correspond.

La forêt est traversée longitudinalement par le GR de pays "Ceinture verte d'Ile-de-France" et du sud au nord par le GR 1 qui la relie aux autres forêts domaniales du Val d'Oise (l'Isle-Adam et Carnelle). Ce réseau est complété par les nombreux itinéraires du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées).

- **Les éléments paysagers attractifs ou identitaires : richesses culturelles et naturelles**

Plusieurs sites et monuments remarquables attirent particulièrement les visiteurs en forêt et structurent la fréquentation :

Le Château de la Chasse (57 ha, parcelles autour du château)

Des ruines pittoresques datant du XIIème siècle ont été restaurées et reconverties en pavillon d'accueil et logement de fonction. La promenade sur les versants, suivant les saisons, peut réserver de beaux points de vue sur le château.

L'accès au site est facilité par une route débutant en lisière de la forêt sur la commune de Montlignon, le GR traverse également le site. Les abords du Château constituent un des deux sites les plus fréquentés avec l'Etang Godard, le paysage est une priorité dans ce secteur.

Le domaine de Bois Corbon (57 ha)

Fermé au public et totalement clos, ce site est la seule zone de quiétude pour la faune dans un massif aussi fréquenté. Les rhododendrons subspontanés participent au caractère pittoresque de cet ensemble vallonné et composé des peuplements les plus vieux et les plus diversifiés. Le grand pavillon des communs est situé au coeur de ce domaine, et participe à la spécificité du domaine. Des règles de gestion appropriées sont à prendre dans le plan d'action.

Les étangs de la Chasse, Marie, et Godard (au total 93 ha très fréquentés autour de l'Etang Godard))

Ces étangs orientent la fréquentation et sont appréciés pour la qualité de leur paysage. L'Etang Godard et les parcelles environnantes constituent le deuxième site le plus fréquenté du massif, c'est un lieu de promenade très bien situé pour la plupart des visiteurs, directement desservi par la départementale au niveau du carrefour des 4 cèdres.

Le Pont du Diable

Erigé afin d'amener l'eau sur le plateau au début du XXème siècle, le projet échoua mais cet ouvrage d'art reste bien visible. Il faudra veiller à ce que les frondaisons ne le masquent pas ; une végétation arbustive sur ses talus alentours pourrait être la bienvenue.

La batterie de Blémur

Ses monticules et casemates sont très fréquentés et pourraient servir d'amorces à un projet spécifique d'aire d'accueil du public. Le site est pour l'instant peu valorisé car les peuplements sont abondants au-dessus, mais l'exploitation est très difficile dans ce contexte perturbé, et pourrait dégrader le site si elle n'est pas parfaitement menée.

Le fort de Domont (parcelle 225)

Trois forts sont présents en forêt de Montmorency, celui-ci est l'un des plus puissants construits autour de Paris. Ce site est d'un grand intérêt, tant sur le plan architectural que sur ses multiples usages, son occupation est continue toute l'année et régie par une concession.

La tour du Plumet

Cette tour en meulière devrait retrouver sa fonction de belvédère dans le cadre de circuits de visite dans la forêt ; elle sert pour l'instant de rendez-vous de chasse et une antenne relais est placée à son sommet.

La fontaine Sainte Radégonde

Ouvrage d'art en marbre situé dans le domaine du Château de la Chasse, c'est la plus célèbre des sources de la forêt.

Le cimetière de Bosc

Près du château de la Chasse, un petit cimetière camouflé par la végétation conserve quelques sépultures et d'anciennes plantations d'if.

Les Pins brûlés

Ce site offre un point de vue remarquable par sa position sur une butte et son peuplement très clair, c'est aussi un paysage particulier de pins peu fréquent dans la région. Il doit être protégé de l'érosion.

La vierge noire

Curiosité sur le massif, ses abords sont régulièrement fleuris.

Outre ces monuments et ces éléments exceptionnels, les peuplements en eux-mêmes sont un élément paysager attractif, ainsi que la faune remarquable que le visiteur peut apercevoir au détour d'un chemin.

On trouve des arbres remarquables en forêt de Montmorency, ces arbres sont identifiés et recensés au niveau national. Ils sont au nombre de 22, ce sont principalement des châtaigniers, des chênes et des hêtres, ou des essences rares (pin weymouth, araucaria, chêne rouge ou if).

- **Les points noirs paysagers**

La départementale 192 et les routes goudronnées

La proximité des routes départementales qui traversent le massif nuit au paysage forestier (nuisances sonores, visuelles, danger pour les promeneurs). Certaines entrées de site ont un caractère trop routier et peuvent être dangereuses en termes de sécurité (carrefour des 4 cèdres).

Les lignes Haute Tension

Au Nord de la forêt, ces lignes passent dans la RBD et artificialisent complètement le paysage. Elles sont imposantes, larges de 50 mètres.

La perception des éléments de la gestion sylvicole

Les coupes rases qui ont été récemment réalisées ont eu un impact paysager négatif, créant des cassures et des asymétries de part et d'autre des routes et allées. Dans le paysage vallonné de cette forêt, elles sont très difficiles à intégrer.

L'étude paysagère signale également que les places de dépôt sont peu appréciées du public, surtout lorsqu'elles se trouvent près d'un carrefour ou d'un axe principal. Elles revêtent un caractère artificiel.

Lors d'une coupe de régénération, il arrive fréquemment que des vieux chênes soient laissés dans un objectif de diversification. Ces individus isolés et souvent dépérissants font contraste avec les jeunes peuplements de châtaigniers présents dessous et accentuent l'impact négatif de la coupe.

- **Synthèse des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Château de la Chasse	Site historique, Espace de nature proche et facile d'accès, Etendue d'eau	Très forte	-
Etang Godard	Espace de nature proche et facile d'accès, Etendue d'eau	Très forte	-
Butte des Pins Brûlés	Espace de nature proche et facile d'accès, paysage à part dans la forêt	Très forte	-
Maison Forestière de Bois Corbon	Site historique, site naturel réputé	Fermé au public	-
Etang Marie	Espace de nature proche et facile d'accès, Etendue d'eau	Très forte	-
Fort Domont	Site historique	Forte	-
Batterie de Blémur	Site historique	Forte	-
Tour du Plumet	Site historique	Forte	-
Pont du diable	Site historique	Forte	-
Fontaine de Sainte Radegonde	Site historique	Moyenne	-
Cimetière du Boscu	Site historique	Moyenne	-
Vierge Noire	Site historique	Moyenne	-
Forêt de Montmorency	Forêt réputée, Espace de nature proche et facile d'accès	Forte	-

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Domaine de la Chasse	Route revêtue, Parkings, prairies ouvertes autour de l'étang, Barrières	Piétinement	Etat général moyen
Etang Godard	Route revêtue, barrières, accès privilégié par le carrefour des 4 cèdres	Piétinement	
Butte des Pins brûlés	Parking, Table-banc, Barrières	Piétinement, érosion	
Bois Corbon	Parking		
Etang Marie	Route des Parquets, Parking, Table-banc, barrières	Piétinement	
Fort de Domont	Parking, Table-banc, Barrières	Piétinement	
Batterie de Blémur	Table-banc, Barrières	Piétinement	
Carrefour des 4 Cèdres	Parking, Barrières, Table-banc	Piétinement	
Route de la Croix Saint Jacques	Parkings, Table-banc, Barrières	Piétinement	
Carrefour entre la Route des Parquets et la RD192	Parkings, Table-banc, Barrières	Piétinement	
Carrefour entre la Route du Faîte et la RD192	Parking, Table-banc, Barrières	Piétinement	
Le long de la RD 192 et la RD 44	Parkings		
Carrefour entre la RD192 et la Foutue route	Parking, Barrières	Piétinement	
Croisement entre la RD123 et la Route du Prieuré	Parking, Table-banc, Barrières	Piétinement	
RD123E	Table-banc		
Route tournante du Bois du Roi, intersection avec la RD192	Parking, Table-banc, Barrières	Piétinement	
Carrefour des 4 chênes	Parkings, Table-banc, Barrières	Piétinement	

L'état général des équipements est plutôt moyen, le mobilier est rapidement dégradé dans les lieux les plus fréquentés (Etang Godard, Château de la Chasse...). Des table-bancs seraient les bienvenues dans certains secteurs (secteur de l'Etang Godard, ou le long de la route du Faîte).

La fréquentation excessive de certains secteurs sur la forêt a un impact important : les VTT, qui circulent sur tous les sentiers et routes forestières, peuvent provoquer l'érosion des sols, notamment sur des sites fragiles comme la Butte des Pins brûlés.

Aux périodes de pics de fréquentation, les secteurs sont saturés, et les parkings ne permettent plus de contenir tous les visiteurs, qui se garent sur les accotements de la route.

- **Sensibilités paysagères**

D'après l'étude paysagère, tout le massif présente une sensibilité paysagère au moins moyenne.

En vue interne, l'articulation des routes et des chemins forestiers orientent la perception de la forêt, même si les peuplements denses de châtaigniers estompent la perception du relief. La fréquentation du public détermine l'enjeu paysager.

En vision externe, c'est l'urbanisation et la taille des agglomérations de proximité qui déterminent les coteaux les plus sensibles.

La carte des sensibilités paysagères est la carte n°17.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Externe très élevée	Lisière sud en face de Taverny, Saint-Leu-la-forêt, et Saint Prix	Coteaux les plus visibles, lisières urbaines
	Lisière en face de Mondignon	
	Lisière nord en face de Domont	
	Lisière en face de Piscop et Domont	
Interne très élevée	Site de l'Etang Godard et du Carrefour des 4 cèdres, et circuit à proximité	Fréquentation de proximité très importante, en continu toute l'année, abord de site remarquable (point d'eau et château)
	Domaine du Château de la Chasse et circuit à proximité	
Externe élevée	Lisière en face de Bessancourt	Pentes visibles, lisières plus rurales
	Lisière nord en face de Chauvry et Béthemont-la-forêt	
Interne élevée	Abords directs des routes départementales et des routes forestières très fréquentées de la forêt	Abords de circulation fréquentés, grandes allées structurantes
Interne intermédiaire	Zones plus à l'écart des routes et des sites très fréquentés	Coeur de massif, coeur de certaines parcelles sans relief

Au vu de la sensibilité paysagère très forte sur la forêt, les préconisations de l'étude sont de **maintenir un couvert** sur les secteurs qualifiés de **sensibilité interne ou externe très élevée**, et de **limiter des coupes rases de renouvellement à une surface de 3 ha d'un seul tenant** dans les autres secteurs. Ces propositions d'ordre paysager sont à soumettre à la faisabilité technique des opérations sylvicoles.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Sur la forêt de Montmorency, la demande sociale est très forte et très claire : la population souhaite observer et parcourir un paysage "naturel". La forêt plébiscitée par le public est en général la

futaie adulte de feuillus, avec ses arbres élevant des fûts droits et majestueux. Les autres ambiances forestières appréciées du public sont les larges allées rassurantes, les chemins sinueux et les éléments remarquables : carrefours, étangs, grands arbres, essence rare, trouée de lumière...

La demande concerne également les usages : le ramassage de châtaignes à l'automne est une activité très pratiquée, et le châtaignier est un arbre par conséquent très apprécié du public.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

La fréquentation importante de la forêt et la forte demande de la part des usagers conduisent à porter une attention certaine au paysage et à l'accueil d'un public éclairé dans cette forêt.

Les associations d'usagers, les collectivités locales et de manière générale tous les acteurs du territoire ont démontré ces dernières années qu'ils tenaient à la qualité d'accueil de leur espace de vie, et au maintien de toutes les activités qui s'y pratiquent.

Ils souhaitent de plus être associés à la gestion du massif, et ce tout au long du déroulement de l'aménagement forestier. La tenue régulière d'un Comité de Gestion Patrimonial est un outil de communication essentiel pour discuter de la gestion courante de la forêt année après année.

Des partenariats ont déjà été possibles, notamment à l'occasion de bilans écologiques, mais aussi pour des opérations de débardage à cheval, ou des plantations réalisées avec les élèves des écoles des communes voisines.

La carte des équipements d'accueil est la carte n°18.

B - Ressource en eau potable

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Un captage est signalé sur la commune de Bouffémont, près du ruisseau de Rosne, mais l'étude n'est pas encore aboutie à la date de rédaction de cet aménagement, les périmètres de protection sont inconnus.

Il est cependant évident que la lisière de la forêt de Montmorency, en sensible pente jusqu'à la ville de Bouffémont, draine les eaux superficielles. De plus, un ruisseau parcourt la parcelle 33. La gestion forestière des peuplements des parcelles 33, et peut-être 34, 35 et 36 peut avoir un impact sur la qualité de l'eau arrivant en bas de pente.

Par ailleurs, jusqu'en 2012, un captage d'eau présent à Bois Corbon permettait d'alimenter les bâtiments à l'intérieur du Parc clos.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Forage de Bouffémont		Inconnu Procédure en cours			Pour l'instant inconnu

Le captage est signalé sur la carte des statuts règlementaires, carte n°16.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1 958				= 1 958 ha

La forêt domaniale de Montmorency n'a pas de fonction de protection contre les risques naturels, elle n'est soumise à aucun aléa, à part l'incendie.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Sans objet.

DOCUMENT
ONE

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Cette révision anticipée reprend la même échéance en 2023 que l'aménagement précédent.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>+ Située au contact de l'urbanisation parisienne, la forêt de Montmorency est très appréciée du public, c'est un élément essentiel du cadre de vie des habitants de proximité (qui représentent plus de 100 000 habitants). C'est l'espace naturel proche et facile d'accès qui concentre beaucoup de leurs loisirs.</p> <p>+ De nombreux sites historiques et naturels intéressent le public, et méritent d'être valorisés.</p> <p>+ Le paysage est fondamental dans la perception de la forêt.</p> <p>- Certaines opérations sylvicoles menées sont perçues comme négatives par le public. Les coupes rases de renouvellement du châtaignier ont été vécues comme une nuisance paysagère malgré les efforts d'intégration paysagère menés (réflexion en blocs, îlots paysagers...).</p>	<p>La valorisation du paysage et l'accueil du public sont des éléments déterminants pour la gestion de la forêt de Montmorency. Il s'agit bien de l'objectif principal de ce plan d'aménagement.</p> <p>Le patrimoine culturel devra être valorisé sous certaines conditions compatibles avec la préservation du site et la gestion forestière.</p> <p>Le traitement irrégulier des taillis de châtaignier est choisi pour les zones les plus sensibles paysagèrement, la surface correspondante est de 603 ha, soit le double de l'aménagement de 2004.</p> <p>Aucun traitement en taillis simple n'est retenu afin de limiter les coupes rases de renouvellement du taillis.</p> <p>Le mode de renouvellement en futaie régulière disperse l'effort de régénération dans le massif, en tenant compte de l'état des peuplements.</p>
<p>- Des dépérissements parfois importants entraînent un risque pour les usagers, notamment en bord de route ou de sentier, mais aussi au milieu des parcelles.</p>	<p>Des coupes sanitaires sont à réaliser sur les sites fréquentés par le public.</p>
<p>- La forêt ne bénéficie pas de stratégie globale concernant l'accueil du public, ni de moyens financiers pérennes.</p>	<p>Les propositions de l'aménagement concernant l'accueil du public sont à affiner par l'élaboration d'un schéma d'accueil concerté avec les acteurs locaux.</p>
Fonction écologique	
<p>+ Deux sites méritent une attention particulière : la Tourbière de la Cailleuse, et celle du Nid d'Aigle ont un intérêt écologique certain, et nécessitent une gestion à part afin de restaurer et préserver ces habitats humides spécifiques.</p>	<p>Ces deux sites font l'objet d'un projet de classement en Réserve Biologique Dirigée, possédant un plan de gestion propre en cours d'élaboration. Une division écologique est créée pour ce secteur.</p>
<p>± Le site de Bois Corbon, celui du Domaine de la Chasse, la ligne RTE, ainsi que les nombreuses mares de la forêt présentent une biodiversité spécifique intéressante, mais encore mal connue.</p>	<p>Ces milieux particuliers doivent bénéficier d'une gestion spécifique, de travaux écologiques pour certains, et dans tous les cas d'inventaires supplémentaires.</p>
<p>± Des espèces remarquables sont identifiées sur le massif, et présentes de manière diffuse dans les peuplements.</p> <p>- La forêt comporte très peu de milieux ouverts, les possibilités d'expression de certains groupes d'espèces sont donc limitées (insectes de prairies ou de lisière notamment).</p>	<p>Dans ce massif isolé, il est essentiel de préserver la biodiversité remarquable qui s'exprime, par la conservation de leur habitat.</p> <p>Un réseau d'îlots de vieux bois est mis en place, sur une surface d'une cinquantaine d'hectares.</p> <p>Les milieux ouverts existants seront maintenus, par des travaux écologiques. Les 114 ha formés par les parquets de régénération offriront par ailleurs des milieux ouverts transitoires aux espèces.</p>

<p>- Isolée au sein du tissu urbain, la forêt a rompu quasiment tous les corridors biologiques qui la reliaient à l'Isle-Adam ou à d'autres milieux naturels. Les possibilités d'échange et de dispersion pour les espèces sont donc limitées.</p>	<p>Une réflexion à une échelle plus large doit être menée, avec les collectivités locales, notamment dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Ile-de-France.</p>
Fonction de production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>+ La forêt possède dans l'ensemble de bons sols, propices à la croissance forestière. Les stations sont diversifiées, bien adaptées au chêne sessile et au châtaignier pour la plupart. D'autres stations en marge sont plus humides et favorables à une plus grande diversité d'essences.</p> <p>- La forêt est fortement capitalisée, et la gestion passée contrainte par l'accueil du public, n'a pas permis de résorber ce surplus de capital.</p> <p>- Les peuplements de Montmency sont quasiment monospécifiques, ce sont des taillis de châtaignier dont les souches sont vieillissantes.</p> <p>- La vigueur de ces peuplements est remise en cause par de récents inventaires, et sert de critère pour choisir les parcelles à renouveler dans l'urgence.</p> <p>± La croissance actuelle des peuplements est plus ou moins forte selon les stations, mais aussi selon la densité de tiges présentes.</p>	<p>La production de bois n'est pas l'objectif prioritaire retenu pour cet aménagement. Sa fertilité en fait en revanche un enjeu non négligeable pour la filière bois.</p> <p>Les choix de gestion faits auront une forte responsabilité dans le devenir de ces peuplements fortement capitalisés en majorité constitués par des souches de châtaigniers vieillies.</p> <p>Une sylviculture dynamique doit être menée, afin d'améliorer et de renouveler progressivement ces peuplements vieillis, dans la mesure de ce qui est acceptable du point de vue paysager. L'étude de la vigueur permet de choisir précisément ces secteurs.</p> <p>La substitution progressive du châtaignier par du chêne sessile (50 ha) est également à poursuivre. Le hêtre ne sera pas maintenu à long terme.</p> <p>La forêt présentera une structure plus équilibrée et plus stable face aux aléas climatiques, mais il y aura toujours un risque puisque des vieux peuplements sont maintenus au-delà de ce qui conseillé.</p>
<p>- Les secteurs de Montlignon, et de la chaise à Cadet sont plus isolés dans le tissu urbain, l'exploitation y est difficile, contraignante, et la desserte insuffisante pour mobiliser correctement les bois.</p>	<p>Tout comme les autres secteurs, Montlignon et la chaise à Cadet, doivent bénéficier d'éclaircies dynamiques dans des peuplements capitalisés. La desserte doit rapidement être adaptée pour permettre d'évacuer les bois.</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>- Certains peuplements de châtaigniers sont dépérissants. Dus à des pathogènes pouvant être favorisés par la présence d'essences non adaptées à la station localement, et probablement accélérés par une éclaircie trop brutale dans un peuplement très dense, ces dépérissements remettent en cause le classement des parcelles d'après l'aménagement de 2004, et les itinéraires sylvicoles de rattrapage.</p> <p>- Les plantations doivent systématiquement être engrillagées, à cause de la population de chevreuils, et la population de sangliers commet des dégâts importants sur les cultures et en forêt. Des dégâts importants de lagomorphes sont à déplorer sur les plantations de 2011 et 2012.</p> <p>+ La chasse est pratiquée en licence dirigée pour la sécurité des usagers quotidiens.</p>	<p>Les peuplements dépérissants doivent être renouvelés rapidement.</p> <p>Sur les secteurs atteints par des pathogènes, le chêne sessile est désigné comme essence de substitution.</p> <p>L'intensité des éclaircies dans des peuplements très capitalisés doit être adaptée, dynamique sans être déstabilisante.</p>
	<p>Le plan d'action chasse doit intégrer une augmentation des prélèvements en sanglier et en chevreuils et de lagomorphes.</p> <p>Le mode de chasse est cohérent et compatible avec la fréquentation très forte et continue de la forêt.</p>

2.2 Constitution de divisions

Le projet de Réserve Biologique Dirigée de la Cailleuse et du Nid d'Aigle fait l'objet d'une division écologique. Présentant un intérêt écologique fort, elle doit bénéficier d'objectifs de gestion spécifiques qui seront définis par un plan de gestion propre. Ce plan de gestion est en cours de finalisation.

Les limites de la Réserve sont sur la carte des unités de gestion n°20, les UG correspondantes sont listées ici :

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion		Surface de l'UG incluse dans la division	
		P ^{lle}	UG		
DIV1 : RBD Réserve Biologique Dirigée de la Cailleuse et du Nid d'Aigle	Division écologique	54	b	0,31	ha
		81	u	7,12	ha
		83	u	5,04	ha
		84	u	3,98	ha
		85	u	8,78	ha
		86	u	11,02	ha
		87	u	8,81	ha
		90	b	1,30	ha
		91	c	1,09	ha
		92	c	2,55	ha
		93	u	10,74	ha
		94	u	5,74	ha
		95	u	31,51	ha
		96	a	9,70	ha
		96	b	3,58	ha
		96	c	0,35	ha
		97	u	12,49	ha
		98	u	7,10	ha
		99	u	3,64	ha
		100	u	9,37	ha
		103	a	9,97	ha
		103	b	4,16	ha
104	u	11,79	ha		
105	u	4,34	ha		
114	b	0,59	ha		
TOTAL				174,17	ha

La surface totale se compose des 42 ha de l'arrêté de 1980, et de 132 ha constitués de zones tourbeuses, et des versants en amont de ces zones.

L'ancien aménagement intégrait l'ensemble de cette zone dans une série d'intérêt écologique.

L'aménagement classe provisoirement ces unités de gestion, les classements ne vont pas à l'encontre de la préservation des habitats en jeu, mais les choix de gestion définitifs seront pris par le plan de gestion de la réserve.

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1 147,27 ha	1 399,95 ha
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	0 ha	0 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	603,11 ha	301,82 ha
Taillis simple et amélioré	0 ha	234,46 ha
Attente sans traitement défini	165,10 ha	0 ha
Sous total : surface en sylviculture de production	1 915,48 ha	
Hors sylviculture de production	42,46 ha	33,34 ha
Total : surface retenue pour la gestion	1 957,94 ha	1 969,57 ha

Dans l'aménagement de 2004, la **futaie irrégulière** avait été choisie d'une part pour des **peuplements naturellement irréguliers** ou plus mélangés des stations de bas de pente, en particulier au Château de la Chasse, d'autre part pour des peuplements plus régularisés situés dans la **Réserve Biologique**, dans le but de ne pas provoquer le comblement de la tourbière par un apport de sédiments suite à une coupe brutale.

Le taillis concernait alors les zones de pente sensibles à l'érosion, et peu fertiles, traitées en **taillis simple**, et des zones souvent exposées paysagèrement, pour lesquelles le choix fait était celui du taillis amélioré, destiné à devenir de la futaie.

Les zones hors sylviculture correspondent à des zones de pelouses, étangs, et la ligne électrique.

- **Taillis**

Dans ce nouvel aménagement, il est décidé de **supprimer tout traitement en taillis simple**, car les rotations courtes liées à ce type de traitement ne sont pas compatibles avec l'accueil du public. Le traitement en futaie est choisi pour l'ensemble des surfaces en sylviculture.

- **Futaie irrégulière**

Les peuplements identifiés comme irréguliers dans l'aménagement précédent sont conservés tels quels, leur structure a argumenté ce choix.

Il est par ailleurs décidé que la futaie irrégulière est à **adapter et appliquer aux peuplements situés dans des secteurs de sensibilité paysagère très forte**, c'est à dire sur les coteaux les plus sensibles et dans les secteurs les plus fréquentés.

Ces peuplements sont bien souvent des taillis de châtaigniers denses et capitalisés, homogènes, de qualité et de vigueur variables. Ce **choix** est donc **paysager et non sylvicole**, mis en place et à évaluer dans le **contexte précis de la forêt de Montmorency**. Une telle sylviculture par pied d'arbre en châtaignier est encore peu connue, et non testée dans nos stations.

- **Futaie régulière**

La futaie régulière est maintenue sur une surface de 1 147,27 ha. Les objectifs sylvicoles qui lui sont donnés sont les suivants :

- entamer le **renouvellement des peuplements ayant atteint leur maturité sylvicole**, en respectant les principes de l'étude paysagère et en priorisant ceux déperissants ;
- continuer **l'introduction du chêne sessile** ;
- continuer d'**améliorer** progressivement des peuplements qui ont **encore de l'avenir**.

- **Attente sans traitement défini**

La gestion des parcelles de la Réserve Biologique n'est pas encore arrêtée par le plan de gestion. Par conséquent, elles sont classées en attente, et feront l'objet d'un programme de coupes indépendant dans le plan de gestion.

En revanche, une de ces unités de gestion (103a) a fait l'objet d'une régénération récente, elle est pour l'instant maintenue en amélioration, afin de poursuivre son suivi. Ses 9,07 ha représentent la différence entre la surface mise en attente et celle de la division RBD.

Une unité de gestion représentant 3,58 ha est susceptible de faire l'objet d'un classement en îlot de vieillissement, elle est comprise dans l'étude du réseau d'îlots, mais en attente car intégrée dans la réserve.

- **Hors sylviculture**

La surface hors sylviculture est sensiblement supérieure, car le remaniement des parcelles foncières a provoqué une réévaluation des surfaces concernées d'une part, et car une partie de la ligne RTE (parcelles 22, 23 et 24) avait été placée par erreur en sylviculture d'autre part.

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

	Essence	Surface concernée	Contexte	Age d'exploitabilité	Diamètre d'exploitabilité	Diamètre minimum	Essences secondaires	Stations
Futaie régulière	Chêne sessile	198,69	-	180	75	60	Châtaignier, feuillus divers	DRA 9a, 9b, 4, 6 et 11
		4,77	Ilot de vieillissement	350	120	-		
	Châtaignier	904,04	-	70	60	45	Chênes et feuillus divers	DRA 9a, 9b, 4, 6, et 11
		7,67	Ilot de vieillissement	150	110	-		
	Chêne pédonculé	1,33	-	180	75	60	Châtaignier et feuillus divers	DRA 4 et 6
	Aulne	6,58	Zones humides	60	50	40	Frêne, érables, chêne pédonculé	DRA 4
	Frêne et merisier	8,24	-	60	65	40	Châtaignier, chêne pédonculé, érables	DRA 4 et 6
Pins	15,99	-	110	50	40	Chêne sessile	DRA 11	
	TOTAL	1 147,27						
Futaie irrégulière	Chêne sessile	565,81	-	-	75	60	Feuillus divers	DRA 9a, 9b, 4, 6 et 11
	Châtaignier			-	60	45		
	Feuillus divers (aulne, bouleau, frêne, merisier)			-	60	45		
	Pins			-	50	40		
	Chêne sessile	37,30	Ilot de vieillissement	-	120	-	Feuillus divers	
	Châtaignier			-	110	-		
	Feuillus divers (aulne, frêne, merisier)			-	-	-		
	TOTAL	603,11						

Ces critères d'exploitabilité n'ont **pas été modifiés** par rapport à l'aménagement de 2004. Il s'agit bien de critères optimaux pour des peuplements issus d'itinéraires adéquats. L'exploitabilité des peuplements de châtaignier actuels fait l'objet d'autres critères, notamment en cas de déperissement ou dans des taillis très denses peu vigoureux et de mauvaise conformation.

- En **futaie régulière**

Il est prévu de **poursuivre la diversification des essences** en continuant d'introduire du chêne sessile lors des coupes de renouvellement du châtaignier, par plantation. L'objectif en chêne sessile est revu à la baisse par rapport aux anciennes propositions (en raison de la baisse de l'effort global), la surface indiquée représente la situation **au terme de l'aménagement**, et signifie que **50 ha supplémentaires** seront plantés sur les 11 années, soit 4,64 ha/an en chêne, en plus de ce qui a déjà été réalisé en 9 années.

Parmi les peuplements déjà en place, certains sont constitués de **chêne pédonculé**, issu de plantations. Ce sont les peuplements des parcelles 18 et 236, sur les stations de Chênaie pédonculée neutrocline de vallon avec hydromorphie temporaire (DRA6). Cette essence est donc **en station** sur les 1,33 ha correspondants, et conservée telle quelle.

Déjà présent sur 154,79 ha, la surface à objectif chêne est donc de **204,79 ha au total**, soit une surface de plantation de **4,64 ha/an**. A l'origine de 5,60 ha/an, **elle a été diminuée de 1 ha/an**, mais correspond à **41% en surface** du groupe de régénération, ce qui représente une part déjà considérable d'investissement et de travaux pour lutter contre les rejets de châtaignier, ainsi qu'un effort à venir en mesures paysagères pour intégrer la protection de ces surfaces.

De même, les peuplements en place d'essences plus diversifiées ont été confrontés aux stations en présence. Il en ressort que :

- **l'aune glutineux** est en station pour **6,58 ha**, il s'agit de zones humides identifiées par DRA 4 ;
- **le frêne et le merisier** sont en station pour au total **8,24 ha**, identifiées sous les DRA 4 et 6.

Cependant, il apparaît que certaines de ces essences feuillues diverses ne sont **pas en station sur une surface conséquente** (voir paragraphe suivant), sans qu'aucune n'aie pour l'instant atteint les critères d'exploitabilité, et sans aucune certitude quant à la précision stationnelle. Il s'agit pour certaines de jeunes peuplements plantés, à l'état de perches.

La surface de 32,97 ha correspondant à ces peuplements est notée **en objectif châtaignier**, souvent présent sous forme d'essence secondaire, donc avec un cycle de 70 ans.

Par ailleurs, les peuplements résineux sont constitués de Pin sylvestre et laricio sur des stations très peu fertiles (DRA11). Les critères d'exploitabilité sont fixés identiques pour les deux types de pins.

La surface à objectif Pins est donc de **15,99 ha**.

La surface à **objectif châtaignier** de 911,71 ha reste **considérable**.

Le diamètre d'exploitabilité du châtaignier cité ici correspond à un idéal appliqué aux peuplements réguliers de châtaigniers. Les actuels peuplements étant issus de taillis denses, leur renouvellement fait l'objet d'autres critères (vigueur notamment, voir ci-après).

En amélioration régulière ou irrégulière, il en sera de même, le diamètre d'exploitabilité diminue avec l'état sanitaire d'une tige de châtaignier, sa mauvaise conformation, ou sa densité.

- En **futaie irrégulière**, plusieurs situations se présentent :

- dans un peuplement dominé par le chêne, en mélange avec d'autres essences, l'objectif reste le **mélange d'essences**, en favorisant le chêne sessile ;

- dans un peuplement dominé par le châtaignier, dans lequel des chênes sont présents de manière diffuse, l'essence **objectif** est le **châtaignier**, mais **le chêne doit être maintenu**, sous réserve qu'il se

présente sous forme d'un bouquet de chênes suffisamment grand pour obtenir une tâche conséquente de semis (entre 5 et 10 chênes) ;

- dans un peuplement dominé par d'autres essences, on favorisera selon la station l'aulne dans les milieux humides, le frêne ou le merisier là où ils sont déjà, et dans les stations de l'aulnaie-frênaie, le pin dans les peuplements résineux, et le bouleau lorsque le peuplement est très pauvre et constitué en grande partie de bouleau (DRA 11 notamment).

- **Cas des essences non adaptées**

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre	Jeunes peuplements ne présentant pas de dépérissement Parcelles 12, 137, 147, 152, 236, 240, 241, 246 et 247.	28,39 ha	70	65	Plantation monospécifique	Toutes stations, présent en DRA 9a, 9b, 11, 4
Chêne rouge	Jeune peuplement Parcelle 130	1,04 ha	80	60-65	Plantation monospécifique	DRA 9a
Frêne	Parcelles 117, 118 et 141, à préciser par une étude des stations Pas de dépérissement observé	3,54 ha	40	35	Feuillus divers, chênes	DRA 9b
	TOTAL	32,97 ha				

L'essence qui pose le plus de questionnement est le **hêtre**, en plantations ayant entre 30 et 40 ans pour la plupart. Ces peuplements ne présentent pour l'instant pas de dépérissement mais au vu de la prise en compte de cette essence dans le cadre des réflexions liées au changement climatique, il convient de mener à terme ces peuplements, selon un âge d'exploitabilité beaucoup plus faible que dans des stations plus favorables, et de ne pas les renouveler.

De même, si les peuplements de **frêne** sont aujourd'hui intacts, le premier cas de **chalarose** a été détecté en 2012 en forêt de Montmorency, il convient donc d'être prudent avec cette essence en dehors de ses stations de prédilection, et d'anticiper de possibles dépérissements.

En revanche, pour le **chêne rouge**, essence non souhaitée à long terme, le peuplement sera mené à son terme (80 ans), et ne sera pas renouvelé.

- **Carte des essences objectifs**

La carte n°19 présente les essences objectif.

Les surfaces en renouvellement n'étant pas précisément positionnées dans l'espace (parcelle connue, voir 2.4), les surfaces à objectif chêne sessile par plantation à venir, sont représentées sur les pastilles représentant les parquets de renouvellement.

2.4 Objectifs de renouvellement

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Les trois surfaces d'équilibre, contrainte de vieillissement et surface disponible couvrent la **période de 11 ans**.

• Surface d'équilibre Se

Le détail du calcul de la surface d'équilibre est dans le tableau qui suit, pour les 1 147, 27 ha traités en futaie régulière.

Essence	Surface	Contexte	Age d'exploitabilité	Diamètre d'exploitabilité	Diamètre minimum	Se (ha/an)
Chêne sessile et pédonculé	200,06	-	180	75	60	1,11
	4,77	Ilot de vieillissement	350	-	-	0,01
Châtaignier	903,95	-	70	60	45	12,91
	7,67	Ilot de vieillissement	150	-	-	0,05
Frêne, Merisier, Aulne	14,81	-	60			0,25
Pins	16,01	-	100			0,15

Se 159,30 ha

• Contrainte de vieillissement Sv

Les durées de survie datent de 2004, elles n'ont pas été modifiées (aucune nouvelle campagne d'inventaire). La contrainte de vieillissement Sv est donc fixe, et ne concerne que les 1227 ha de l'ancienne série 1 placés initialement en futaie régulière

durée survie (années)	surface (ha)	surface cumulée (ha)	Sv (ha/an)	Sv (ha) sur 20 ans
20	281	281	14,05	281,0
30	303,1	584,1	19,47	389,4
40	231,6	815,7	20,39	407,9
50	144,5	960,2	19,20	384,1
60	25,6	985,8	16,43	328,6
80	12,1	997,9	12,47	249,5
plus de 100	232,2	1230,1		

Sv = 224,32 ha

L'aménagement de 2004 indiquait :

- 20-30ans de durée de survie pour châtaigniers balivés fortement capitalisés
- 40-60ans de durée de survie pour châtaigniers dont on envisage vieillissement prolongé
- pplt entre 45 et 60 ans, même balivés, ont une durée de survie de moins de 30ans

Cette évaluation comporte beaucoup d'incertitudes, surtout pour le châtaignier.

- **Surface disponible à la régénération Sd**

La **surface ayant une courte durée de survie** est donnée par les mesures de dépérissement 2011. Une analyse d'un expert en santé des forêts a permis de classer les degrés de dépérissement par ordre d'urgence, et d'identifier les peuplements classés 2 et 3 (plus de 25% des tiges dans tous les cas) comme ayant une durée de survie inférieure à 20 ans.

Cette surface est de 83,84 ha, ce qui diffère des 100,93 ha décrits comme urgents par l'inventaire du dépérissement, et plus généralement des 171,53 ha pour lesquels un dépérissement a été signalé. La différence de surface est due au classement de certaines de ces parcelles en enjeu paysager très fort, et donc en sylviculture irrégulière, elle est de 17,09 ha (classes 2 et 3), et potentiellement 88 ha (toutes classes).

La croissance en diamètre est simulée à partir des essences dominantes et des diamètres dominants, et selon des coefficients d'accroissement en diamètre fixés, en fonction de :

- la **station** (en distinguant trois fertilités correspondant aux plateaux et hauts de pente, versants, bas de pente et fonds de vallon)
- les **largeurs de cerne** déjà observés (avis à dire d'expert)

Hypothèse : Accroissements en diamètre (cm/an)

Essence	Station moins fertile Plateau et haut de versant	Station fertilité moyenne Versant	Station fertile Bas de versant et fond de vallon
Chêne	0.3	0.4	0.6
Châtaignier	0.3	0.5	0.8
Autres	0.3	0.5	0.8

Ce sont bien des valeurs théoriques qui servent à donner des **durées d'atteinte aux diamètres d'exploitabilité estimées**. Ces durées sont exprimées selon des classes de 20 ans : 0-20ans, 20-40ans, 40-60 ans...), ce qui limite la valeur donnée au chiffre exact d'accroissement.

Surface à courte durée de survie (0-20 ans)	
Surface dont la régénération est à terminer	0 ha
Surface dépérissante	83,84 ha
total	83,84 ha
Surface dont le diamètre atteint les critères optimaux d'exploitabilité ou ne pouvant plus gagner à vieillir	
	14,90 ha
Surface dont le diamètre atteint les critères minimaux d'exploitabilité	
	112,88 ha

Sd= 211,62 ha

Cette **référence, calée sur les critères d'exploitabilité cités idéaux**, aide à **dimensionner l'effort de renouvellement**. Ce sont d'autres critères (**vigueur, dépérissement...**) qui permettent de **choisir le groupe de régénération**.

La carte des surfaces disponibles à la régénération est la carte n°11.

- **Choix du groupe de régénération GR**

La surface disponible est supérieure à celle d'équilibre. Il n'y a donc pas de contrainte sur la disponibilité. La surface de vieillissement est quant à elle supérieure à Se.

Rappelons que l'application de l'aménagement de 2004 a permis de renouveler 120,48 ha.

La surface cumulée des UG, dont une partie est marquée par un actuel dépérissement du châtaignier ou d'une vigueur faible est de 302,26 ha.

Au sein de ces parcelles, le choix des UG, adapté à la contrainte paysagère porte sur un cumul de seulement 114 ha, bien qu'il aurait fallu le porter au moins à l'équilibre (159 ha), au mieux à la contrainte de vieillissement (224 ha).

Le groupe de régénération est donc constitué de **l'ensemble de ces parcelles jugées non vigoureuses et à renouveler**. Le groupe de régénération fait **302,26 ha** dans son ensemble, parmi lesquels **114 ha** devront être effectivement régénérés au cours de la période.

- **Intégration paysagère des surfaces en renouvellement : propositions de l'étude paysage**

L'étude paysagère de 2012 préconise une surface maximum de 3 ha en coupe rase de renouvellement dans les zones les moins sensibles paysagèrement, surface à intégrer dans le paysage notamment grâce à des îlots paysagers près des carrefours ou sur la ligne de crête, des bandes de taillis à recéper, de beaux individus laissés en bord de route.

Principe de l'étude paysagère

- Les **parquets en coupe rase de renouvellement** ne dépassent pas **3 ha**, ils sont **bien répartis et échelonnés dans le temps**, leur forme doit être moins artificielle (type trouée naturelle). Ces coupes doivent être **valorisées** afin de créer de nouvelles perspectives, mettre en valeur des points de vue ou des éléments remarquables ;

- Les **îlots paysagers** doivent être réfléchis à **l'échelle d'un bloc** de régénération, et doivent être constitués de peuplements **sains** afin de garantir leur pérennité. Leur épaisseur doit être d'au minimum 100 m afin qu'ils aient l'effet escompté ;

- Sur un terrain plat, une **bande de taillis** peut être **recépée** entre les axes fréquentés et les coupes, quelques années (5 ans) avant la coupe rase du peuplement de la parcelle ;

- Les **gros arbres d'intérêt esthétique ou écologique** ou les **arbres repères** en bordure de chemin présentant un état sanitaire satisfaisant doivent être maintenus, surtout s'ils sont en bouquet et de part et d'autre des chemins.

- **Surfaces en renouvellement : choix et principes adoptés**

Le principe général adopté est donc le suivant :

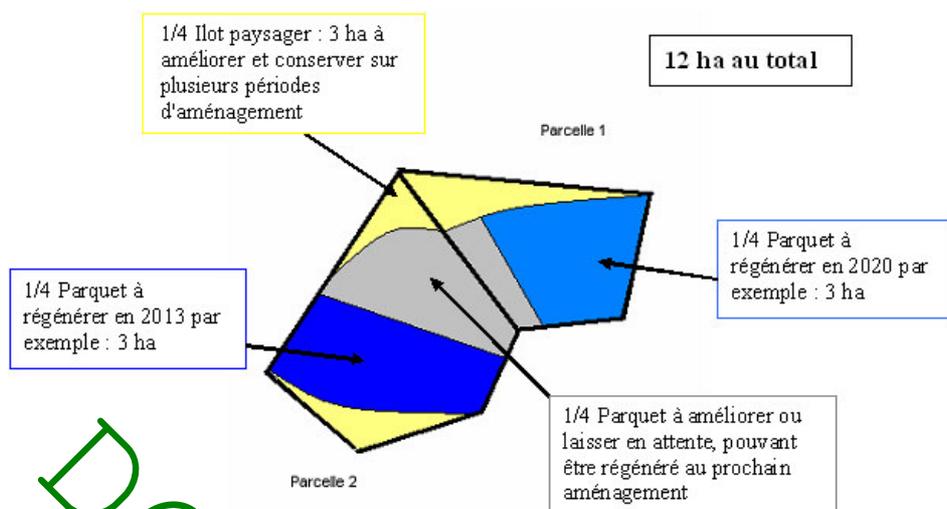
- Sur une surface de 12 ha identifiée comme n'ayant plus d'avenir sylvicole d'après l'inventaire de 2012, **deux parquets** de 3 ha isolés l'un de l'autre sont désignés **à renouveler** durant la période d'aménagement qui suit (11 ans), en les échelonnant au maximum dans le temps ;

- Un parquet de 3 ha constituant un **îlot paysager**, soit 25% de la surface du bloc, sera selon les cas amélioré ou laissé en attente, mais maintenu sur au moins deux périodes d'aménagement ;

- **Le dernier parquet** sera éventuellement à renouveler dans le prochain aménagement, si l'état de son peuplement le justifie ;

- Il est toujours possible d'adapter ce principe pour une parcelle isolée d'au moins 6 ha : renouvellement d'un parquet de 3 ha, et le reste de la surface est un îlot paysager.

Le schéma suivant illustre ce principe :



La liste des parcelles ainsi concernées par un renouvellement est indiquée dans cet aménagement.

En revanche, les limites et l'implantation géographique du ou des parquets à implanter est à prévoir à l'avance. Avant toute coupe de renouvellement, la **situation paysagère locale** (relief, fréquentation, axes privilégiés, perspectives et opportunités de valorisation d'éléments paysagers) doit être **confrontée aux caractéristiques des peuplements** (état sanitaire, avenir localement dans la parcelle, stations et conditions d'exploitation). Le **compromis** entre les deux parties doit aboutir à une décision sur l'emplacement des parquets à renouveler, de l'îlot paysager à conserver, et des éléments concourant à l'intégration paysagère des coupes (beaux arbres maintenus, taillis recépé...).

L'ensemble du groupe de régénération REG reprend finalement le principe du groupe de régénération élargi : **seule une partie de sa surface sera réellement renouvelée**.

Parquets en chêne :

Si cette surface en parquet de 3 ha ne remet pas en cause le renouvellement du châtaignier, très dynamique et à croissance rapide, il **met néanmoins en difficulté les plantations de chêne sessile** : sur une surface théorique de 3 ha, l'**effet de "lisière"** fragilise les plants sur une bande de 20 m, la plantation est donc effective sur seulement 2 ha.

Il est donc décidé de répartir les 50 ha de plantations de chênes sur **25 parquets** au lieu de 17 : sur chaque parquet désigné en chêne, **2 ha de plantation** seront optimisés au centre du parquet, une bande de **1 ha sera recépée en taillis** autour, la surface totale en coupe rase restant de 3 ha.

- **Liste des parquets de renouvellement, et critères de choix**

Le tableau suivant résume le positionnement de ces parquets de renouvellement, et indique les parquets à objectif chêne sessile, donc destinés à être plantés :

Renouvellement						Dont essence objectif chêne sessile			
Bloc de régé	Parcelles concernées classées REG	Nombre de parquets	Surface renouvelée (ha)	Surface du bloc (ha)	Critères de choix	Plantation de chêne	Nombre parquets chêne sessile	Surface chêne (ha)	Critères de choix
1	3, 7, 6 et 9	4	12	29,23	Inventaire vigueur	Un parquet parcelle 6	2	4	Station défavorable au châtaignier
2	10	1	3	8,32	Inventaire vigueur	non			
3	18 et 23	2	6	24,18	Inventaire vigueur	Un parquet parcelle 23	1	2	Station
4	22	1	3	12,79	Inventaire vigueur	oui	1	2	
5	30 et 32	2	6	24,67	Inventaire vigueur	Deux parquets parcelle 30 priorité	2	4	Station défavorable au châtaignier
6	39 et 44	2	6	17,97	Dépérissement	Un parquet parcelle 39	2	4	Dépérissement du châtaignier
7	46 et 47	2	6	10,87	Inventaire vigueur	oui	1	2	Station
8	52	1	3	3,41	Inventaire vigueur	non			
9	79 et 106	2	6	14,05	Dépérissement parcelle 106, inventaire vigueur parcelle 79	Deux parquets	2	4	Dépérissement du châtaignier
10	109 et 110	2	6	23,86	Inventaire vigueur	oui	1	2	Station
11	111	1	3	10,23	Inventaire vigueur	oui	1	2	Station défavorable au châtaignier
12	91	1	3	7,75	Inventaire vigueur	oui	1	2	Station défavorable au châtaignier
13	121, 122 et 123	4	12	36,03	Dépérissement sur ces trois parcelles	oui	4	8	Dépérissement du châtaignier
14	137	2	6	13,53	Inventaire vigueur	oui	1	2	Station défavorable au châtaignier
15	140	1	3	4,99	Inventaire vigueur	non			
16	163	1	3	5,82	Inventaire vigueur	non			
17	207, 204 et 205	2	6	7,08	Dépérissement observé sur parcelle 207	Un parquet parcelle 207	1	2	Dépérissement du châtaignier
18	216	1	3	5,13	Dépérissement	oui	1	2	Dépérissement du châtaignier
19	232 et 234	2	6	14,22	Inventaire vigueur et dépérissement parcelle 234	Un parquet parcelle 234	1	2	Dépérissement du châtaignier
20	239	2	6	16,46	Dépérissement	oui	2	4	Dépérissement du châtaignier
21	244	1	3	5,8	Inventaire vigueur	non			
22	245 et 246	1	3	5,87	Inventaire vigueur	oui	1	2	Station
Total		38	114 ha	302,26		Total	25	50 ha	

Le groupe de régénération ainsi structuré permet de **renouveler 114 ha de châtaignier arrivé à maturité sylvicole**, dont **50 ha** seront substitués par du **chêne sessile**.

Les 64 ha renouvelés en châtaignier, le seront à part égale pour les deux types d'itinéraires semis et taillis recépé : environ **32 ha de semis de châtaignier**, et **32 ha de taillis recépés de châtaignier**, à convertir en futaie sur souche.

- **Objectif de surface de régénération acquise**

On parle de régénération acquise lorsque celle-ci a atteint 3 m de hauteur (classe 3a de la base de données régénération).

La révision anticipée ne couvre qu'une période de 11 ans, ce qui signifie qu'aucune plantation de chêne effectuée pendant cette période ne sera acquise en 2023.

En ce qui concerne le châtaignier, s'il faut attendre 6 ou 7 ans pour que le semis atteigne une hauteur de régénération acquise, les rejets de taillis, en revanche, peuvent atteindre 3 m de hauteur en 2-3 années.

Pour l'estimation de régénération acquise en châtaignier dans les nouvelles surfaces ouvertes, on estimera donc que 60% des régénérations en rejets de taillis seront acquises en 2023, et que seulement 40 % des surfaces en semis le seront, soit au total **32 ha**.

Parmi les régénérations en cours, la base de données régénération permet de déterminer quelles surfaces de plants ou semis seront acquises en 2023.

Essences	Stock de régénération par essences		
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) rég. de quantité insuffisante ou à développem ^t limité (ha)	Classe 2 (installée) rég. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)
Chêne sessile	-	24,57 ha (1b)	12,77 ha (2a)
Chêne pédonculé	-	0,68 ha (1b)	-
Châtaignier (semis)	-	40,57 ha	27,24 ha
Châtaigniers (rejets de taillis)	-	-	4,46 ha
Total		65,82 ha	44,47 ha

En ce qui concerne le châtaignier, à croissance rapide, on peut raisonnablement penser que les rejets de taillis et les semis auront atteint les 3m requis.

Pour le chêne, à croissance plus lente, les plants classés 2 sont tous de la sous-classe 2a, c'est à dire entre 30 cm et 1,5m de hauteur. En conséquence, on peut supposer que toutes ces surfaces pourront être acquises d'ici 2023, et que les surfaces classées 1b, donc venant d'être entamées, ne seront pas acquises.

Au total, la surface objectif de régénération acquise est estimée à 117 ha.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Le groupe de régénération fait ainsi 302,39 ha, mais la surface effectivement régénérée seulement 114 ha.

Cette marge importante permettra de **positionner au mieux les parquets de renouvellement dans le paysage local** des parcelles, et en tenant compte des **disparités de peuplements** au sein même des parcelles, notamment en termes de vigueur.

S'agissant de peuplements de châtaignier, la régénération ne nécessite qu'une coupe définitive, et la surface à ouvrir en régénération So est égale à la surface à terminer St.

Renouveau suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd) pour 20 ans (2004-2023)		211,62 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv) pour 20 ans (2004-2023)		224,32 ha	
Surface d'équilibre (Se) pour 20 ans (2004-2023)		159,30 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		302,26 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	Niveau prévu à mi-période (fin 2018)
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	114 ha	
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	114 ha	63 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		117 ha	

2.4.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		Globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	16 m ² /ha	35 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	40 %	Inconnu mais important (châtaignier)	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	80 tiges	Inconnu	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		80 ha		

La régénération des peuplements de châtaigniers n'est pas remise en cause : la productivité de semences pour cette essence est très satisfaisante, mais elle ne pourra s'exprimer que si le peuplement est fortement décapitalisé.

Au vu des surfaces terrières parfois très élevées en forêt de Montmorency, les éclaircies devront permettre de décapitaliser assez le peuplement, pour atteindre le plus rapidement possible un capital correct de moins de 20 m²/ha, sans pour autant le déstabiliser. Une éclaircie devrait être d'un prélèvement de 17 à 23% en surface terrière, soit 6 à 7,5 m²/ha en moyenne.

Le nombre de passages pour atteindre le capital visé excède de loin le terme de cet aménagement (au moins 5 à 10 passages).

2.5 Classement des unités de gestion

Unité de gestion : unité de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en oeuvre du plan de gestion d'une forêt.

Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Groupe de régénération REGS

Il est rappelé que le groupe de régénération est constitué d'UG qui ne seront pas renouvelées en entier : **seule une surface de 3 ha** est à régénérer par coupe rase, ses limites sont à définir au minimum l'année précédent la coupe.

L'**ensemble** de la parcelle est souvent placé en régénération et désignée comme une UG unique, afin de laisser le maximum de champ de surface à l'analyse paysagère, et de pouvoir intégrer au mieux le parquet de coupe rase dans le paysage. Une même UG comporte dans ce cas deux (ou plus) unités de suivi différentes.

Des coupes d'amélioration sont ainsi prévues dans ces UG, elles concernent donc l'ensemble de l'UG si elles interviennent avant la coupe du parquet, ou seulement le reste des peuplements si elles interviennent après.

Classement	Groupe	Code UG	Surface UG	Surface bloc de régénération	So (surface à ouvrir)	St (surface à terminer)	Surface à objectif Chêne sessile
Unités de gestion en régénération REG	Groupe de régénération à entamer et terminer REGS	003_u	10,52	29,23	12,00	12,00	3,00
		006_u	5,15				
		007_u	6,58				
		009_u	6,98				
		010_u	8,32	8,32	3,00	3,00	
		018_a	11,65	24,18	6,00	6,00	
		020_a	12,53				
		022_u	12,79	12,79	3,00	3,00	
		030_u	13,37	24,67	6,00	6,00	3,00
		032_a	11,30				
		033_u	10,00	17,97	6,00	6,00	3,00
		044_u	7,97				
		046_u	4,47	10,87	6,00	6,00	
		047_u	6,40				
		052_u	3,41	3,41	3,00	3,00	
		079_u	5,38	14,05	6,00	6,00	6,00
		106_u	8,67				
		091_a	7,75	7,75	3,00	3,00	3,00
		109_u	13,18	23,86	6,00	6,00	
		110_a	10,68				
		111_u	10,23	10,23	3,00	3,00	3,00
		121_a	13,61	36,03	12,00	12,00	12,00
		122_u	10,27				
		123_u	12,15				
		137_u	13,53	13,53	6,00	6,00	3,00
		140_b	4,99	4,99	3,00	3,00	
		163_u	5,82	5,82	3,00	3,00	
		204_b	1,64	7,08	6,00	6,00	3,00
		205_b	1,49				
		207_a	3,95				
216_u	5,13	5,13	3,00	3,00	3,00		
232_u	6,06	14,22	6,00	6,00	3,00		
234_u	8,16						
239_u	16,46	16,46	6,00	6,00	6,00		
244_c	5,80	5,80	3,00	3,00			
245_b	2,64	5,87	3,00	3,00			
246_a	3,23						
	Total REGS		302,26	114,00	114,00	51,00	
Total REG			302,26	114,00	114,00	51,00	

Groupe d'amélioration AME

Classement	Groupe	Code UG	Surface
		001_a	4,11
		002_a	3,15
		005_b	1,71
		008_u	12,05
		011_a	8,76
		013_a	13,31
		014_d	0,38
		015_u	10,73
		016_b	1,14
		017_c	1,40
		019_a	12,68
		024_a	11,43
		025_u	6,81
		026_a	20,91
		028_a	13,55
		029_u	16,50
		037_u	9,94
		040_b	2,86
		041_b	3,75
		042_u	7,48
		043_a	8,48
		045_b	1,72
		048_u	5,77
		049_u	8,48
		050_u	6,33
		051_u	3,96
		053_u	8,41
		054_a	5,25
		069_a	2,45
		070_u	4,61
		071_u	7,07
		073_u	7,00
		082_u	6,89
		088_b	3,25
		090_a	5,62
		092_b	6,35
		101_a	11,44
		102_a	10,85
		107_u	4,27
		108_u	8,92
		112_u	9,22
		113_u	14,03
		114_a	10,96
		115_u	7,65
		117_b	7,56
		118_a	8,73
		119_u	14,44
		124_u	6,90
		126_b	1,61

		136_b	4,08
		138_u	6,28
		139_u	14,16
		142_c	1,59
		149_a	4,70
		150_a	5,44
		151_a	4,92
		152_b	0,75
		153_u	3,26
		158_u	3,08
		159_b	3,21
		160_u	6,11
		162_u	4,93
		164_b	2,70
		193_b	1,93
		194_b	1,24
		198_u	0,61
		221_u	3,58
		224_u	2,45
		225_b	12,03
		231_a	2,83
		233_u	12,87
		235_u	14,16
		236_a	9,73
		237_u	7,96
		238_a	6,10
		246_b	2,03
		247_a	9,86
		248_u	15,94
		249_u	11,98
	Total AME1		549,40 ha
	Amélioration avec rotations de 9 ans ou plus AME3	117_a	6,41
		118_b	1,80
	Total AME3		8,21 ha

Classement	Groupe	Code UG	Surface
Unités de gestion en amélioration AME	Groupe des premières éclaircies sans rotation fixe applicable AMEE	004_u	8,83
		012_a	4,98
		012_b	3,62
		026_b	0,02
		027_a	12,96
		027_b	1,36
		045_a	3,93
		045_c	0,10
		074_a	2,52
		074_b	1,63
		091_b	3,28
		116_a	7,75
		125_c	1,30
		127_b	2,72
		128_u	7,72
		130_a	6,80
		130_b	1,63
		141_b	5,72
		141_c	0,70
		147_a	9,72
		147_b	7,39
		149_b	3,74
		150_c	0,48
		151_c	0,53
		152_a	7,56
		236_b	0,78
		236_c	0,15
		240_a	7,99
		240_c	0,69
		241_a	7,78
		242_b	2,62
		242_c	0,87
		246_c	2,29
246_e	0,97		
247_b	1,23		
247_c	0,10		
Total AMEE			132,40 ha
		001_b	5,02
		002_b	4,24
		005_a	4,96

Groupe de jeunesse sans coupe AMEJ	014_a	14,72
	016_a	7,24
	017_a	4,32
	018_b	1,18
	041_a	11,04
	103_a	9,07
	120_u	5,12
	126_a	8,80
	136_a	6,30
	150_b	2,76
	151_b	2,12
	152_c	1,20
	159_a	4,28
	161_u	6,99
	164_a	5,29
	195_u	2,93
	Total AMEJ	
Amélioration sans coupe AMES	014_b	2,54
	028_b	2,88
	089_a	2,72
	116_b	3,00
	125_a	3,71
	127_c	2,83
	142_a	7,93
	241_b	2,79
243_b	6,58	
Total AMES		34,98 ha
Ilot de vieillissement ILV	011_b	1,61
	032_b	4,25
	117_c	0,84
	118_c	0,64
	136_c	0,79
	220_u	4,31
Total ILV		12,44 ha
Total AME		847,75 ha
Total		847,75 ha

Constitué par les autres parcelles traitées en futaie régulière, la rotation des coupes est fixée de manière arbitraire à *maxima* selon les types de peuplements, puisque les inventaires ne permettent pas de départager les peuplements nécessitant des rotations plus ou moins longues :

- **Groupe AME1** (Amélioration avec rotation de 6 ans ou moins)

Constitué de tous les peuplements de châtaigniers purs, la rotation des coupes est fixée à **6 ans** au vu de la **dynamique** de croissance de cette essence.

Compte tenu de la faible précision concernant la composition exacte des peuplements **mélangés de chênes et châtaigniers** (ce qui laisse une gamme allant de la chênaie avec sous-étage de châtaigniers, à la futaie sur souches de châtaigniers parsemée de quelques chênes), une rotation de 6 ans a également été prévue, ils sont classés en AME1. En effet, la **proportion de chêne** est non

connue et bien souvent très faible, et le maintien du mélange et surtout la croissance du châtaignier nécessitent des interventions régulières.

- Groupe AME 3 (Amélioration avec rotation de 9 ans et plus)

Constitué des parcelles identifiées comme dominées par du chêne, il s'agit surtout des parcelles de vieille chênaie. Pour ces peuplements clairement moins dynamiques et moins capitalisés, une **rotation de 10 ans** est fixée.

La distinction de telles unités de gestion a été effectuée dès que cela était possible, mais il arrive souvent que la surface en chêne soit trop faible pour mériter de constituer une UG à part, et ce peuplement est intégré à une unité de gestion en châtaignier, donc avec une rotation de 6 ans.

- Groupe AMES (Amélioration sans coupe)

Certaines zones humides impossibles à exploiter, ou certains peuplements de bouleaux et recrûs divers, taillis de châtaigniers dits ruinés, ou encore des zones perturbées présentant des anciennes carrières n'avaient pas été prévues en coupes dans l'aménagement de 2004.

A l'origine classés en **attente**, l'objectif était de les renouveler lors du prochain aménagement. Or, selon le schéma établi pour les parquets de régénération, il apparaît que l'objectif actuel est bien de conserver ces peuplements le plus longtemps possible.

Le choix de ne pas prévoir de coupe est maintenu. Mais ce classement n'interdit le gestionnaire de prévoir une **coupe sanitaire AS** sur la durée de l'aménagement afin de prélever les bois déperissants, ceux dangereux...

- Groupe AMEJ (Groupe de jeunesse sans coupe)

Les jeunes peuplements issus des renouvellements depuis 2004 (jeunes peuplements récents) sont pour la plupart **trop jeunes** pour être commercialisables dans les 11 prochaines années. Seuls ceux issus de taillis recépés en 2004 et 2005 sont prévus en premières éclaircies, à ne réaliser **en fin d'aménagement** que si les brins sont effectivement commercialisables.

Lorsque les bouquets paysagers sont de surface trop faible (< 1 ha), ils sont inclus dans l'unité de gestion classée AMEJ constituée de jeunes peuplements. Une éclaircie sanitaire peut être prévue au cas par cas par le gestionnaire s'il se pose des questions de sécurité par exemple.

- Groupe AMEE (Groupe des premières éclaircies sans rotation fixe applicable)

Une grande partie de ces peuplements sont **en retard** par rapport à la sylviculture préconisée (ce sont les jeunes peuplements avancés). Ainsi, les premières éclaircies A1 peuvent être prévues sur des peuplements bien plus âgés que la normale. Certains sont même au stade de la seconde éclaircie.

Pour ces jeunes peuplements, les coupes A1 et A2 sont **prévues dans l'état d'assiette**, mais l'année de la première éclaircie est conditionnée par la croissance du peuplement et de nombreux autres facteurs...Elle est à adapter selon les cas et les résultats des diagnostics SYLVIE à mener sur ces parcelles.

Classement Autres AUT

Classement	Groupe	Code UG	Surface	
Autres AUT	Vides non boisables AUTV	013_b	0,07	
		014_c	0,60	
		019_b	0,42	
		021_c	1,46	
		022_b	1,04	
		023_b	1,45	
		024_b	2,01	
		043_c	0,17	
		064_b	0,64	
		075_b	1,36	
		076_d	0,57	
		077_a	4,99	
		078_b	0,67	
		088_c	1,30	
		089_c	1,52	
		092_d	0,14	
		110_b	0,09	
		121_b	0,13	
		125_b	1,06	
		127_f	4,25	
		131_b	0,15	
		134_d	0,39	
		135_d	0,78	
		142_d	0,25	
		168_b	0,30	
		177_b	0,56	
		184_b	0,88	
		185_b	0,35	
		186_b	0,27	
		187_b	0,13	
		199_b	1,09	
		201_c	0,42	
		206_b	0,26	
		222_b	0,07	
		225_a	9,59	
		231_b	1,27	
		Total AUTV		40,09
		Espaces boisés hors sylviculture AUTZ	021_b	2,37
	Total AUTZ		2,37	
	Ilot de vieillessement ILV	096_b	3,58	
	Total ILV		3,58	
	054_b	0,31		
	081_u	7,12		
	083_u	5,04		
	084_u	3,98		
	085_u	8,78		
	086_u	11,02		

Réserve biologique Dirigée Attente sans traitement défini RBD	087_u	8,81
	090_b	1,30
	091_c	1,09
	092_c	2,55
	093_u	10,74
	094_u	5,74
	095_u	31,51
	096_a	9,70
	096_c	0,35
	097_u	12,49
	098_u	7,10
	099_u	3,64
	100_u	9,37
	103_b	4,16
	104_u	11,79
105_u	4,34	
114_b	0,59	
Total RBD		161,52
Total AUT		207,56
Total		207,56

- Groupe AUTV (Vides non boisables)

Cette surface comprend les vides non boisés constitués des plans d'eau, pelouses et prairies, et de la ligne RTE.

- Groupe AUTZ (Espaces boisés hors sylviculture)

Il s'agit d'une zone humide parcelle 21, déjà placée hors sylviculture en 2004, pour son intérêt écologique, et pour la difficulté que représenterait son exploitation.

- Groupe ILV (Ilot de vieillissement)

Un îlot avait été placé dans la RBD lors de l'étude d'emplacement du réseau de vieux bois. Il est conservé tel quel, mais la sylviculture à y appliquer est de l'ordre du plan de gestion de la RBD. Pour l'instant, il est donc en attente.

- Groupe RBD (Réserve Biologique Dirigée)

Constitué par les UG situées dans la Réserve Biologique Dirigée, le classement d'attente est un classement provisoire n'allant pas à l'encontre des enjeux écologiques de la Réserve.

Seule l'UG 103a est en amélioration (groupe AMEJ plus haut), pour des besoins de travaux.

Classement des unités de gestion non surfaciques *(totalité des UG non surfaciques de la forêt)*

Groupe de Futaie irrégulière IRR

Comme convenu, les peuplements de structure déjà irrégulière, ou qui avaient été identifiées comme à traiter en sylviculture irrégulière dans l'aménagement de 2004 sont conservés tels quels.

Pour les unités de gestion en futaie irrégulière situées dans les zones sensibles paysagèrement, dans l'objectif de faciliter la gestion, et de ne pas multiplier les martelages différents sur une même parcelle, les **unités de gestion** sont choisies avec une **surface minimum de 2 ha**. Si l'analyse paysagère impliquait des surfaces inférieures à ce seuil, elles sont traitées avec la même sylviculture que le reste de la parcelle.

DOCUMENT
ONE

Classement	Groupe	Code UG	Surface
		017_b	2,43
		020_a	8,06
		021_a	4,68
		031_a	8,09
		033_u	18,11
		034_u	9,27
		035_u	3,78
		036_u	13,81
		038_u	3,42
		040_c	1,95
		043_b	3,12
		061_a	5,45
		062_b	0,93
		069_b	3,46
		075_a	3,21
		078_a	4,82
		088_a	6,03
		089_b	1,86
		101_b	2,50
		102_b	0,69
		129_u	3,73
		131_a	9,26
		132_b	0,89
		133_a	7,31
		134_a	3,22
		135_a	3,04
		140_a	5,99
		142_b	3,08
		143_u	4,24
		144_u	2,98
		145_u	2,50
		146_u	2,96
		148_u	3,81
		149_c	1,08
		154_u	2,19
		155_u	2,90
		156_u	1,75
		157_u	4,34
		165_a	3,59
		166_b	2,66
		167_u	4,12
		168_a	3,67
		169_u	4,21
		170_u	2,42
		171_a	1,86
		172_b	1,46
		173_u	8,96
		174_u	7,01
		176_b	0,73
		177_a	3,63
		178_a	2,48

Irrégulier
IRR

Irrégulier
avec des
rotations de
8 ans et
moins
IRR1

		179_u	4,09
		180_u	2,90
		181_u	2,96
		182_u	4,81
		183_u	3,42
		184_a	2,26
		186_a	9,29
		187_a	2,80
		188_u	3,00
		190_a	1,87
		191_u	3,56
		192_u	3,62
		193_a	2,43
		194_a	1,76
		196_u	2,91
		197_u	3,40
		199_a	3,36
		200_a	4,05
		201_b	1,62
		202_a	8,03
		203_u	3,21
		204_a	7,77
		205_a	4,83
		206_a	4,61
		207_b	2,58
		208_a	4,43
		209_u	6,28
		210_a	5,08
		211_u	5,68
		213_u	4,16
		214_u	3,56
		215_u	3,49
		217_u	5,15
		218_u	3,31
		219_u	3,27
		222_a	3,48
		223_u	5,17
		226_u	4,12
		227_u	3,71
		228_u	6,21
		229_u	5,47
		230_u	4,16
		238_b	2,47
		240_b	3,75
		241_c	2,11
		243_a	8,86
		244_b	3,62
		245_a	2,62
		246_d	4,27
		250_b	3,04
		Total IRR1	424,90

Classement	Groupe	Code UG	Surface
Irrégulier IRR	Irrégulier avec des rotations de 9 ans et plus IRR2	055_u	5,92
		056_u	5,20
		057_u	4,80
		058_u	4,14
		059_u	2,36
		060_u	4,62
		063_a	3,63
		064_a	4,12
		065_u	4,94
		066_u	2,82
		068_b	0,57
		072_u	4,66
		076_c	0,77
		077_b	0,49
		092_a	5,62
		189_a	2,08
		190_b	0,85
	Total IRR2	57,59	
	Irrégulier sans coupe IRRS	080_c	1,84
		104_b	2,31
		135_c	0,49
		175_b	0,70
		Total IRRS	5,34
	Groupe des premières éclaircies sans rotation fixe applicable AMEE	061_b	3,06
		061_c	0,96
		062_a	3,77
		068_a	2,18
		076_a	3,43
		076_b	0,73
		080_a	1,53
		080_b	2,08
		132_a	1,96
		141_a	8,06
			175_a
		175_c	0,16
		185_a	4,83
		201_a	3,40
		202_b	0,53
		202_c	0,07
		212_u	3,62
		242_a	8,51
	Total AMEE	51,34	
	Groupe de jeunesse sans coupe AMEJ	040_a	7,38
		171_b	1,76
		172_a	2,01
		176_a	3,10
		189_b	1,62
		250_a	10,77
	Total AMEJ	26,64	
	Ilot de vieillessement ILV	020_b	2,74
		031_b	2,41
		063_b	1,26
		067_u	3,86
		092_e	0,96
		133_b	5,02
		134_c	2,81
		135_b	3,02
		165_b	1,32
		166_a	1,98
		178_b	0,47
	200_b	3,18	
	208_b	0,41	
	210_b	2,11	
	244_a	5,75	
	Total ILV	37,30	
Total IRR			603,11

De même que pour les UG en amélioration, le type de peuplement a justifié de la rotation à appliquer arbitrairement :

- Groupe IRR1 (Irrégulier avec des rotations de 8 ans et moins) :

Les peuplements de châtaigniers proposés en futaie irrégulière sont pour certains **très capitalisés** (lisières pratiquement jamais éclaircies), et pour la plupart dynamiques. La rotation appliquée est choisie à **6 ans**. De même pour les peuplements de chênes et châtaigniers mélangés.

- Groupe IRR2 (Irrégulier avec des rotations de 9 ans et plus) :

Il s'agit surtout des parcelles de vieille chênaie clairement identifiées comme dominées par du chêne. De diamètres très élevés et situés dans des parcelles très sensibles paysagèrement (parcelles attenantes au Château de la Chasse notamment), ces parcelles ont fait l'objet d'éclaircies assez importantes entre 2004 et 2006. Le capital sur pied est assez peu élevé, et l'état de la régénération doit être expertisé, et justifier de travaux à entreprendre.

Pour ces peuplements clairement moins dynamiques et moins capitalisés, une **rotation de 10 ans** est fixée. Cela revient pourtant pour certaines parcelles à effectuer deux passages en éclaircie durant les 11 années qui viennent.

- Groupe IRRS (Irrégulier sans coupe) :

De même qu'en amélioration, certains peuplements de la surface en irrégulier sont placés en attente. C'était déjà le cas dans le document de 2004.

- Groupe AMEJ et AMEE en irrégulier

La surface en irrégulier ayant été déterminée géographiquement pour une grande partie des peuplements, elle présente des jeunes peuplements récents ou avancés, en tout cas nécessitant encore des travaux et des premières éclaircies. Ces peuplements conservent donc leur place dans le groupe AMEJ ou AMEE, mais seront amenés à être éclaircis par coupe jardinatoire plus tard.

Unités de gestion des îlots de vieux bois

Classement en amélioration AME ou en futaie irrégulière IRR, îlots de vieux bois

- Groupe ILV (îlot de vieillissement)

Ces unités de gestion présentent un **âge d'exploitabilité supérieur** : en futaie régulière on mènera l'ensemble des arbres jusqu'à deux fois leur âge d'exploitabilité, en futaie irrégulière la récolte de chaque individu cible en martelage sera conditionnée par l'atteinte au diamètre d'exploitabilité fixé (de 120 cm pour le chêne, et 110 cm pour le châtaignier).

Les éclaircies d'amélioration irrégulières nécessitent bien entendu de prélever des individus de diamètre plus faible, afin de favoriser la croissance et la stabilité des gros arbres.

Ces UG dans un premier temps nécessitent comme les autres parcelles des interventions régulières, surtout lorsqu'il s'agit de peuplements mélangés ou purs de châtaignier. Les premières rotations prévues pour les 11 ans qui viennent ne sont **pas différentes des autres parcelles en amélioration** (6 ans pour du châtaignier pur ou en mélange, 10 ans pour du chêne).

Le gestionnaire pourra s'il le juge nécessaire **supprimer la seconde coupe d'amélioration** prévue par l'aménagement.

- **Carte d'aménagement**

La carte n°21 présente le classement des unités de gestion, la carte n°22 les groupes d'aménagement.

2.6 Programme d'actions pour la période 2013 - 2023

2.6.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Il est impératif de supprimer toute ambiguïté dans l'état des propriétés des parcelles cadastrales en forêt de Montmorency. Le cadastre, tel qu'il est aujourd'hui, ne rend pas compte de la situation réelle sur le terrain, et présente injustement des propriétaires privés ou des entreprises comme propriétaires des parcelles cadastrales de la forêt. En parallèle, le Tableau Général des Propriétés de l'Etat doit également être rectifié.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1 *	1	Entreprendre la mise à jour du cadastre, et du TGPE, afin de résorber les erreurs de propriété	Nombreuses erreurs sur toute la forêt, listées en Annexe 1	L'identification des parcelles erronées est déjà réalisée	-
FON 2	1	Clarifier le périmètre de la parcelle cadastrale en limite avec le privé, le long du mur	Parcelle forestière 222, parcelle cadastrale B400 commune Andilly	Echange de parties de parcelles de surface égale entre le privé et la forêt	4 000
FON 3	2	Régulariser la rétrocession des parties de parcelles cadastrales AY150 et AY160 (commune de Taverny) au ministère de la Défense	Parcelle 195	Diviser clairement ces parcelles cadastrales	4 000
FON 4	3	Etablir les limites d'emprise de la déviation de Montlignon, lorsque les plans seront disponibles	Parcelle 94 et autres	En état de projet	-
FON 5 *	3	Mettre à jour les concessions expirées en 2011-2012.	-	-	-
FON 6 *	3	Reprendre le tracé de la route RD192, et des parcelles cadastrales de part et d'autre	Parcelles 169 et 167 Parcelles cadastrales AR5, AR24 et AR61 commune Saint-Leu	-	-
FON 7	En continu	Maintenance des limites	Forêt	-	3 900
FON 8	1	Bornage partiel	Limites litigieuses	-	-
Coût total FONCIER (€)					11 900
Coût moyen annuel FONCIER					1 082

* De nombreuses actions foncières demandent un important surcoût en temps de personnel, non chiffré ici.

2.6.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- Pour la mise en œuvre du présent aménagement le gestionnaire se référera utilement :
- au guide de sylviculture de la chênaie continentale
 - au guide de sylviculture du châtaignier du Nord-Ouest

Il est rappelé que conformément aux guides de sylviculture, le délai théorique séparant la première coupe de régénération de la coupe définitive est de 10 ans dans le cas d'une régénération naturelle de chêne sessile. La régénération naturelle du châtaignier s'effectue au moyen d'une coupe unique.

La sylviculture irrégulière du châtaignier fait l'objet de formations, et d'un suivi des peuplements suite à sa mise en oeuvre.

Quatre martelloscopes ont été installés fin 2012 dans les parcelles 183, 197, 226 et 230 afin de former les personnels destinés à marteler ces peuplements. Les placettes correspondantes sont soustraites de la surface à passer en coupe, les martelloscopes seront maintenus afin de constituer une référence de martelage. Par ailleurs, 150 placettes de mesure ont été réparties sur l'ensemble de la surface désignée en irrégulier.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

- **Coupes de régénération**

Comme convenu lors de la classification des UG dans les groupes d'aménagement, les parcelles classées dans le groupe de régénération ne font l'objet d'une coupe rase que sur une surface de 3 ha. Le reste de la surface est parcouru en amélioration.

Afin de satisfaire aux attentes de dérangement moindre pour le public, et d'être cohérent avec l'état des peuplements dépérissants urgents à renouveler, un ordre de passage des parquets de renouvellement a été établi de la manière suivante :

- les parquets de régénération **dépérissants** sont **prioritaires** dans l'état d'assiette ;
- une surface équivalente est passée en coupe rase de renouvellement chaque année, et répartie au mieux dans la forêt, afin de **réduire l'impact dans le temps et l'espace** ;
- les **2 parquets d'un même bloc** sont éloignés dans le temps au maximum, soit **7 ans**.

Les cartes n°23 à n°25 présentent l'échéancier des coupes rases de renouvellement selon trois périodes échelonnées de 2013 à 2023.

Lorsque le parquet est à définir sur un groupe de plusieurs parcelles (*parcelle 1 et parcelle 2 pour l'exemple*), comme c'est souvent le cas, la position exacte du parquet est encore inconnue.

Dans ce cas, une coupe de régénération est prévue arbitrairement sur chacune des parcelles, mais la surface totale en régénération est toujours égale à 3 ha.

- **Coupes d'amélioration en futaie irrégulière et régulière**

En futaie régulière comme irrégulière, le **prélèvement est fixé de 17 à 23%** du capital en surface terrière, capital dont la moyenne sur la forêt est de 35 m²/ha. Ce qui revient à prélever en moyenne **entre 6 et 7,5 m²/ha**. Afin de constituer des lots de bois commercialisables, l'état d'assiette a été construit pour passer en **éclaircie la même année au moins 10 ha** de peuplement de la même nature, lorsque c'était possible.

C'est un minimum permettant de concilier l'impact sur le public visitant le secteur, et la possibilité commerciale de vente des coupes, donc la continuité des actions sylvicoles et l'avenir des peuplements.

En **futaie irrégulière**, pour des peuplements **mélangés de chêne/châtaignier**, avant chaque martelage, les **bouquets de chêne** sont à identifier, dès lors qu'ils constituent un ensemble de **5-6 individus**. Si leur maturité l'impose, leur renouvellement est à démarrer : l'année du premier martelage, un relevé du couvert en châtaignier est à réaliser, puis au second passage 6 ans plus tard, les chênes sont à retirer.

L'annexe n°8 donne des précisions sur l'état d'assiette et son utilisation de manière pratique.

Le programme des coupes est le suivant, il est également présenté par UG en Annexe n°7.

DOCUMENT
ONE

Coupes programmables par années

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2013	027_a	AMEE	A1	12,96	12,96	
	027_b	AMEE	A1	1,36	1,36	
	038_u	IRR1	JA	3,42	3,42	
	039_u	REGS	RD	10,00	1,5	Bloc de régé n°6
			A3	10	8,5	
	042_u	AME1	A3	7,48	7,48	
	043_a	AME1	A3	8,48	8,48	
	043_b	IRR1	JA	3,12	3,12	
	044_u	REGS	A3	7,97	6,47	
			RD	7,97	1,5	Bloc de régé n°6
	053_u	AME1	A3	8,41	8,41	
	054_a	AME1	A3	5,25	5,25	
	061_a	IRR1	JA	5,45	5,45	
	061_b	AMEE	A1	3,06	3,06	
	062_a	AMEE	A1	3,77	3,77	
	062_b	IRR1	JA	0,93	0,93	
	069_a	AME1	A3	2,45	2,45	
	069_b	IRR1	JA	3,46	3,46	
	070_u	AME1	A3	4,61	4,61	
	071_u	AME1	A3	7,07	7,07	
	074_a	AMEE	A1	2,52	2,52	
	074_b	AMEE	A1	1,63	1,63	
	079_u	REGS	RD	5,38	1,5	Bloc de régé n°9
	106_u	REGS	RD	7,75	1,5	Bloc de régé n°9
			A3	7,75	6,25	
	112_u	AME1	A3	9,22	9,22	Attention à Vaccinium M.
	122_u	REGS	RD	10,27	1,5	Bloc de régé n°13
			A3	10,27	8,77	
	123_u	REGS	A3	12,15	10,65	
			RD	12,15	1,5	Bloc de régé n°13
	174_u	IRR1	JA	7,01	7,01	
	183_u	IRR1	JA	3,42	2,92	
	184_a	IRR1	JA	2,16	2,26	
185_a	AMEE	A1	4,83	4,83		
187_a	IRR1	JA	2,80	2,8		
188_u	IRR1	JA	3,00	3		
197_u	IRR1	JA	3,40	2,9		
198_u	AME1	A3	0,61	0,61		
199_a	IRR1	JA	3,36	3,36		
203_u	IRR1	JA	3,21	3,21		
226_u	IRR1	JA	4,12	3,62		
227_u	IRR1	JA	3,71	3,71		
228_u	IRR1	JA	6,21	6,21		
229_u	IRR1	JA	5,47	5,47		
230_u	IRR1	JA	4,16	3,66		
231_a	AME1	A3	2,83	2,83		
232_u	REGS	A3	6,06	4,56		
Total 2013				262,77	207,25	
2014	001_a	AME1	A3	4,11	2,32	
	003_u	REGS	RD	10,52	1,5	Bloc de régé n°1
			A3	10,52	9,02	
	005_b	AME1	A3	1,71	1,71	
	007_u	REGS	RD	6,58	1,5	Bloc de régé n°1
	012_b	AMEE	A1	3,62	3,62	
	013_a	AME1	A1	8,49	8,49	
	015_u	AME1	A3	10,73	10,73	
	016_b	AME1	A3	1,14	1,14	
	017_b	IRR1	JA	2,43	2,43	
	017_c	AME1	A3	1,40	1,4	
	020_a	IRR1	JA	8,06	8,06	
	020_b	ILV	JA	2,74	2,74	
024_a	AME1	A3	11,43	11,43		
028_a	AME1	A3	13,55	13,55		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2014	045_a	AMEE	A1	3,93	3,93	
	045_b	AME1	A3	1,74	1,74	
	048_u	AME1	A3	3,77	3,77	
	068_a	AMEE	A1	2,18	2,18	
	090_a	AME1	A3	5,62	5,62	
	101_a	AME1	A3	11,44	11,44	
	101_b	IRR1	JA	2,50	2,5	
	114_a	AME1	A3	10,96	10,96	
	115_u	AME1	A3	7,65	7,65	
	125_c	AMEE	A2	1,30	1,3	
	127_b	AMEE	A1	2,72	2,72	
	128_u	AMEE	A1	7,72	7,72	
	129_u	IRR1	JA	8,23	8,23	
	130_a	AMEE	A1	6,80	6,8	
	130_b	AMEE	A1	1,63	1,63	
	131_a	IRR1	JA	9,28	9,28	
	132_b	IRR1	JA	0,89	0,89	
	147_a	AMEE	A3	9,72	9,72	
	147_b	AMEE	A2	7,39	7,39	
	169_u	IRR1	JA	4,21	4,21	
	170_u	IRR1	JA	2,42	2,42	
	177_a	IRR1	JA	3,63	3,63	
	186_a	IRR1	JA	9,29	9,29	
	190_a	IRR1	JA	1,87	1,87	
	191_u	IRR1	JA	3,56	3,56	
	192_u	IRR1	JA	3,62	3,62	
	200_a	IRR1	JA	4,05	4,05	
	200_b	ILV	JA	3,18	3,18	
	201_b	IRR1	JA	1,62	1,62	
	202_c	AMEE	A1	0,07	0,07	
	204_b	REGS	RD	1,64	1	Bloc de régé n°17
	205_a	IRR1	JA	4,83	4,83	
	205_b	REGS	RD	1,49	1	Bloc de régé n°17
			A3	1,49	0,49	
207_a	REGS	RD	3,95	1	Bloc de régé n°17	
		A3	3,95	2,95		
207_b	IRR1	JA	2,58	2,58		
210_a	IRR1	JA	5,08	5,08		
210_b	ILV	JA	2,11	2,11		
211_u	IRR1	JA	5,68	5,68		
216_u	REGS	RD	5,13	3	Bloc de régé n°18	
		A3	5,13	2,13		
239_u	REGS	RD	16,46	3	Bloc de régé n°20	
		A3	16,46	13,46		
240_a	AMEE	A1	7,99	7,99		
240_c	AMEE	A1	0,69	0,69		
241_a	AMEE	A1	7,78	7,78		
247_a	AME1	A3	9,86	9,86		
248_u	AME1	A3	15,94	15,94		
Total 2014				358,26	313,20	
2015	004_u	AMEE	A1	8,83	8,83	
	008_u	AME1	A3	12,05	12,05	
	011_a	AME1	A3	8,76	8,76	
	011_b	ILV	A3	1,61	1,61	
	018_a	REGS	RD	11,65	1,5	Bloc de régé n°3
			A3	11,65	10,15	
	023_a	REGS	A3	12,79	11,29	
			RD	12,79	1,5	Bloc de régé n°3
	025_u	AME1	A3	6,81	6,81	
	026_a	AME1	A3	20,91	20,91	
	046_u	REGS	A3	4,47	2,97	
			RD	4,47	1,5	Bloc de régé n°7
	047_u	REGS	RD	6,40	1,5	Bloc de régé n°7
A3			6,4	4,9		
049_u	AME1	A3	8,48	8,48		
050_u	AME1	A3	6,33	6,33		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2015	052_u	REGS	A3	3,41	3,41	
	073_u	AME1	A3	7,00	7	
	102_a	AME1	A3	10,85	10,85	
	102_b	IRR1	JA	0,69	0,69	
	107_u	AME1	A3	4,27	4,27	
	108_u	AME1	A3	8,92	8,92	
	119_u	AME1	A3	14,44	14,44	
	121_a	REGS	RD	13,61	1,5	Bloc de régé n°13
			A3	13,61	12,11	
	122_u	REGS	RD	10,27	1,5	Bloc de régé n°13
	133_a	IRR1	JA	7,34	7,34	
	133_b	ILV	JA	5,02	5,02	
	136_b	AME1	A3	4,08	4,08	
	136_c	ILV	A3	0,79	0,79	
	137_u	REGS	RD	13,53	3	Bloc de régé n°14
	143_u	IRR1	JA	4,24	4,24	
	144_u	IRR1	JA	2,98	2,98	
	145_u	IRR1	JA	2,50	2,5	
	146_u	IRR1	JA	2,96	2,96	
	148_u	IRR1	JA	3,81	3,81	
	170_u	IRR1	JA	8,96	8,96	
	175_c	AMEE	A1	0,16	0,16	
	178_a	IRR1	JA	2,48	2,48	
	178_b	ILV	JA	0,47	0,47	
	179_u	IRR1	JA	4,09	4,09	
	181_u	IRR1	JA	2,96	2,96	
	213_u	IRR1	JA	4,16	4,16	
	214_u	IRR1	JA	3,56	3,56	
	215_u	IRR1	JA	3,49	3,49	
	217_u	IRR1	JA	5,15	5,15	
	218_u	IRR1	JA	3,31	3,31	
	219_u	IRR1	JA	3,27	3,27	
236_a	AME1	A3	9,73	9,73		
236_b	AMEE	A1	0,78	0,78		
236_c	AMEE	A1	0,15	0,15		
243_a	IRR1	JA	8,86	8,86		
244_a	ILV	JA	5,75	5,75		
244_b	IRR1	JA	3,62	3,62		
244_c	REGS	A3	5,8	5,8		
249_u	AME1	A3	11,98	11,98		
250_b	IRR1	JA	3,04	3,04		
Total 2015				365,01	299,53	
2016	006_u	REGS	RD	5,15	1,5	Bloc de régé n°1
			A3	5,15	3,65	
	009_u	REGS	RD	6,98	1,5	Bloc de régé n°1
	019_a	AME1	A3	12,68	12,68	
	021_a	IRR1	A3	4,68	4,68	
	022_a	REGS	A3	12,53	12,53	Attention à la zone humide
	030_u	REGS	RD	13,37	1,5	Bloc de régé n°5
			A3	13,37	11,87	
	031_a	IRR1	JA	8,09	8,09	
	031_b	ILV	JA	2,41	2,41	
	032_a	REGS	RD	11,30	1,5	Bloc de régé n°5
	051_u	AME1	A3	3,96	3,96	
	057_u	IRR2	JA	4,80	4,8	
	075_a	IRR1	JA	3,21	3,21	
	078_a	IRR1	JA	4,82	4,82	
	109_u	REGS	RD	13,18	1,5	Bloc de régé n°10
			A3	13,18	11,68	
	110_a	REGS	A3	10,68	9,18	
			RD	10,68	1,5	Bloc de régé n°10
	113_u	AME1	A3	14,03	14,03	
117_b	AME1	A3	7,56	7,56		
118_a	AME1	A3	8,73	8,73		
124_u	AME1	A3	6,90	6,9		
126_b	AME1	A3	1,61	1,61		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2016	134_a	IRR1	JA	3,22	3,22	
	134_c	ILV	JA	2,81	2,81	
	135_a	IRR1	JA	3,04	3,04	
	135_b	ILV	JA	3,02	3,02	
	140_a	IRR1	JA	5,99	5,99	
	140_b	REGS	A3	4,99	1,99	
	141_c	AMEE	A1	0,70	0,7	
	142_b	IRR1	JA	3,08	3,08	
	142_c	AME1	A3	1,59	1,59	
	149_a	AME1	A3	4,70	4,7	
	149_c	IRR1	JA	1,08	1,08	
	150_a	AME1	A3	5,44	5,44	
	151_a	AME1	A3	4,92	4,92	
	152_a	AMEE	A1	7,50	7,5	
	152_b	AME1	A3	0,75	0,75	
	159_b	AME1	A3	3,21	3,21	
	164_b	AME1	A3	2,70	2,7	
	165_a	IRR1	JA	3,59	3,59	
	165_b	ILV	JA	1,32	1,32	
	166_a	ILV	JA	1,98	1,98	
	166_b	IRR1	JA	2,66	2,66	
	167_u	IRR1	JA	4,12	4,12	
	168_a	IRR1	JA	3,67	3,67	
	180_u	IRR1	JA	2,90	2,9	
	182_u	IRR1	JA	4,81	4,81	
	189_a	IRR2	JA	2,08	2,08	
	190_b	IRR2	JA	0,85	0,85	
	193_a	IRR1	JA	2,43	2,43	
	193_b	AME1	A3	1,93	1,93	
	194_a	IRR1	JA	1,76	1,76	
	194_b	AME1	A3	1,24	1,24	
	196_u	IRR1	JA	2,91	2,91	
224_u	AME1	A3	2,45	2,45		
232_u	REGS	RD	6,08	1,5	Bloc de régé n°19	
233_u	AME1	A3	12,87	12,87		
234_u	REGS	A3	8,66	6,66		
		RD	8,16	4,5	Bloc de régé n°19	
235_u	AME1	A3	14,16	14,16		
241_c	IRR1	JA	2,11	2,11		
Total 2016			350,01	276,63		
2017	014_d	AME1	A3	0,38	0,38	
	029_u	AME1	A3	16,50	16,5	
	033_u	IRR1	JA	18,11	18,11	
	034_u	IRR1	A3	9,27	9,27	
	035_u	IRR1	JA	3,78	3,78	
	036_u	IRR1	JA	13,81	13,81	
	058_u	IRR2	JA	4,14	4,14	
	059_u	IRR2	JA	2,36	2,36	
	060_u	IRR2	JA	4,62	4,62	
	061_c	AMEE	A1	0,96	0,96	
	088_a	IRR1	JA	6,03	6,03	
	088_b	AME1	A3	3,25	3,25	
	089_b	IRR1	JA	1,86	1,86	
	091_a	REGS	RD	8,67	3	Bloc de régé n°12
			A3	8,67	5,67	
	117_a	AME3	A3	6,41	6,41	
	117_c	ILV	A3	0,84	0,84	
	118_b	AME3	A3	1,80	1,8	
	118_c	ILV	A3	0,64	0,64	
	138_u	AME1	A3	6,28	6,28	
	139_u	AME1	A3	14,16	14,16	
	160_u	AME1	A3	6,11	6,11	
	162_u	AME1	A3	4,93	4,93	
163_u	REGS	RD	5,82	3	Bloc de régé n°16	
		A3	5,82	2,82		
237_u	AME1	A3	7,96	7,96		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2017	238_a	AME1	A3	6,10	6,1	
	238_b	IRR1	JA	2,47	2,47	
	240_b	IRR1	JA	3,75	3,75	
	245_a	IRR1	JA	2,62	2,62	
	245_b	REGS	RD	2,64	1,5	Bloc de régé n°22
			A3	2,64	1,14	
	246_a	REGS	RD	3,23	1,5	Bloc de régé n°22
246_b	AME1	A3	2,03	2,03		
246_d	IRR1	JA	4,27	4,27		
Total 2017				192,93	174,07	
2018	037_u	AME1	A3	9,94	9,94	
	052_u	REGS	RD	3,41	3	Bloc de régé n°8
	055_u	IRR2	JA	5,92	5,92	
	056_u	IRR2	JA	5,20	5,2	
	066_u	IRR2	JA	2,82	2,82	
	067_u	ILV	JA	3,86	3,86	
	068_b	IRR2	JA	0,57	0,57	
	076_b	AMEE	A2	0,73	0,73	
	076_c	IRR2	JA	0,77	0,77	
	077_b	IRR2	JA	0,49	0,49	
	091_b	AMEE	A2	3,28	3,28	
	111_u	REGS	RD	10,23	3	Bloc de régé n°11
			A3	10,23	7,23	
	140_b	REGS	RD	4,99	3	Bloc de régé n°15
	153_u	AME1	A3	3,26	3,26	
	154_u	IRR1	JA	2,19	2,19	
	155_u	IRR1	JA	2,90	2,9	
	156_u	IRR1	JA	1,75	1,75	
	157_u	IRR1	JA	4,34	4,34	
	158_u	AME1	JA	3,08	3,08	
	220_u	ILV	A3	4,31	4,31	
	221_u	AME1	A3	3,58	3,58	
	222_a	IRR1	JA	3,48	3,48	
	223_u	IRR1	JA	5,17	5,17	
	225_b	AME1	A3	12,03	12,03	
	242_a	AMEE	A1	8,51	8,51	
	242_b	AMEE	A1	2,62	2,62	
	242_c	AMEE	A1	0,87	0,87	
	246_c	AMEE	A1	2,29	2,29	
	246_e	AMEE	A1	0,97	0,97	
247_b	AMEE	A1	1,23	1,23		
247_c	AMEE	A1	0,10	0,1		
Total 2018				125,12	112,49	
2019	010_u	REGS	RD	8,32	3	Bloc de régé n°2
			A3	8,32	5,32	
	022_a	REGS	RD	12,53	3	Bloc n°4 Attention à la zone humide
	030_u	REGS	A3	13,37	10,37	
	032_a	REGS	A3	11,3	9,8	
	032_b	ILV	A3	4,25	4,25	
	038_u	IRR1	JA	3,42	3,42	
	040_b	AME1	A3	2,86	2,86	
	040_c	IRR1	JA	1,95	1,95	
	041_b	AME1	A3	3,75	3,75	
	042_u	AME1	A3	7,48	7,48	
	043_a	AME1	A3	8,48	8,48	
	043_b	IRR1	JA	3,12	3,12	
	045_c	AMEE	A1	0,10	0,1	
	053_u	AME1	A3	8,41	8,41	
	054_a	AME1	A3	5,25	5,25	
	061_a	IRR1	JA	5,45	5,45	
	061_b	AMEE	A2	3,06	3,06	
	062_a	AMEE	A2	3,77	3,77	
062_b	IRR1	JA	0,93	0,93		
063_a	IRR2	JA	3,63	3,63		
063_b	ILV	JA	1,26	1,26		
064_a	IRR2	JA	4,12	4,12		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2019	065_u	IRR2	JA	4,94	4,94	
	069_a	AME1	A3	2,45	2,45	
	069_b	IRR1	JA	3,46	3,46	
	070_u	AME1	A3	4,61	4,61	
	071_u	AME1	A3	7,07	7,07	
	072_u	IRR2	JA	4,66	4,66	
	080_a	AMEE	A2	1,53	1,53	
	082_u	AME1	A3	6,89	6,89	
	092_a	IRR2	JA	5,62	5,62	
	092_b	AME1	A3	6,35	6,35	
	092_e	ILV	JA	0,96	0,96	
	112_u	AME1	A3	9,22	9,22	Attention à la zone à Vaccinium M.
	137_u	REGS	A3	13,53	7,53	
	171_a	IRR1	JA	1,86	1,86	
	172_b	IRR1	JA	1,46	1,46	
	174_u	IRR1	JA	7,01	7,01	
	176_b	IRR1	JA	0,73	0,73	
	183_u	IRR1	JA	3,42	2,92	
	184_a	IRR1	JA	2,26	2,26	
	187_a	IRR1	JA	2,8	2,8	
	188_u	IRR1	JA	3	3	
	197_u	IRR1	JA	3,4	2,9	
	198_u	AME1	A3	0,61	0,61	
	199_a	IRR1	JA	3,36	3,36	
	202_a	IRR1	JA	8,03	8,03	
	203_u	IRR1	JA	3,21	3,21	
	206_a	IRR1	JA	4,61	4,61	
	208_a	IRR1	JA	4,43	4,43	
	208_b	ILV	JA	0,41	0,41	
	209_u	IRR1	JA	6,28	6,28	
226_u	IRR1	JA	4,12	3,62		
227_u	IRR1	JA	3,71	3,71		
228_u	IRR1	JA	6,2	6,21		
229_u	IRR1	JA	5,47	5,47		
230_u	IRR1	JA	4,76	3,66		
231_a	AME1	A3	2,83	2,83		
244_c	REGS	RD	5,80	3	Bloc de régé n°21	
Total 2019			285,60	252,45		
2020	013_a	AME1	A2	13,31	13,31	
	015_u	AME1	A3	10,73	10,73	
	016_b	AME1	A3	1,14	1,14	
	017_b	IRR1	JA	2,43	2,43	
	017_c	AME1	A3	1,4	1,4	
	020_a	IRR1	JA	8,06	8,06	
	020_b	ILV	JA	2,74	2,74	
	024_a	AME1	A3	11,43	11,43	
	027_b	AMEE	A2	1,36	1,36	
	028_a	AME1	A3	13,55	13,55	
	039_u	REGS	A3	10	7	
			RD	10	1,5	Bloc de régé n°6
	044_u	REGS	RD	7,97	1,5	Bloc de régé n°6
			A3	7,97	4,97	
	045_b	AME1	A3	1,74	1,74	
	048_u	AME1	A3	3,77	3,77	
	074_b	AMEE	A2	1,63	1,63	
	079_u	REGS	RD	5,38	1,5	Bloc de régé n°9
			A3	5,38	2,38	
	090_a	AME1	A3	5,62	5,62	
101_a	AME1	A3	11,44	11,44		
101_b	IRR1	JA	2,5	2,5		
106_u	REGS	A3	7,75	4,75		
		RD	7,75	1,5	Bloc de régé n°9	
114_a	AME1	A3	10,96	10,96		
115_u	AME1	A3	7,65	7,65		
122_u	REGS	A3	10,27	5,77		
		RD	6,47	1,5	Bloc de régé n°13	

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2020	123_u	REGS	RD	12,15	1,5	Bloc de régé n°13
			A3	12,15	9,15	
	131_a	IRR1	JA	9,28	9,28	
	132_b	IRR1	JA	0,89	0,89	
	147_a	AMEE	A3	9,72	9,72	
	147_b	AMEE	A3	7,39	7,39	
	169_u	IRR1	JA	4,21	4,21	
	170_u	IRR1	JA	2,42	2,42	
	177_a	IRR1	JA	3,63	3,63	
	186_a	IRR1	JA	9,29	9,29	
	190_a	IRR1	JA	1,87	1,87	
	191_u	IRR1	JA	3,56	3,56	
	192_u	IRR1	JA	3,62	3,62	
	200_a	IRR1	JA	4,05	4,05	
	200_b	ILV	JA	3,18	3,18	
	201_b	IRR1	JA	1,62	1,62	
	210_a	IRR1	JA	5,08	5,08	
	210_b	ILV	JA	2,11	2,11	
	211_u	IRR1	JA	5,68	5,68	
	212_u	AMEE	A1	3,62	3,62	
240_c	AMEE	A2	0,69	0,69		
247_a	AME1	A3	9,86	9,86		
248_u	AME1	A3	15,94	15,94		
Total 2020				322,41	262,19	
2021	001_a	AME1	A3	4,11	2,32	
	002_a	AME1	A3	3,15	3,15	
	003_u	REGS	A3	10,52	7,52	Bloc de régé n°1
			RD	10,52	1,5	
	005_b	AME1	A3	1,71	1,71	
	007_u	REGS	RD	6,58	1,5	Bloc de régé n°1
			A3	6,58	2,27	
	008_u	AME1	A3	12,05	12,05	
	011_a	AME1	A3	8,7	8,76	
	011_b	ILV	A3	1,61	1,61	
	025_u	AME1	A3	6,81	6,81	
	026_a	AME1	A3	20,91	20,91	
	026_b	AMEE	A1	0,02	0,02	
	049_u	AME1	A3	8,48	8,48	
	050_u	AME1	A3	6,33	6,33	
	052_u	REGS	A3	3,41	0,41	
	073_u	AME1	A3	7	7	
	102_a	AME1	A3	10,85	10,85	
	102_b	IRR1	JA	0,69	0,69	
	107_u	AME1	A3	4,27	4,27	
	108_u	AME1	A3	8,92	8,92	
	119_u	AME1	A3	14,44	14,44	
	133_a	IRR1	JA	7,34	7,34	
	133_b	ILV	JA	5,02	5,02	
	136_b	AME1	A3	4,08	4,08	
	136_c	ILV	A3	0,79	0,79	
	143_u	IRR1	JA	4,24	4,24	
	144_u	IRR1	JA	2,98	2,98	
	145_u	IRR1	JA	2,5	2,5	
	146_u	IRR1	JA	2,96	2,96	
	148_u	IRR1	JA	3,81	3,81	
	173_u	IRR1	JA	8,96	8,96	
	178_a	IRR1	JA	2,48	2,48	
	178_b	ILV	JA	0,47	0,47	
	179_u	IRR1	JA	4,09	4,09	
	181_u	IRR1	JA	2,96	2,96	
204_a	IRR1	JA	7,77	7,77		
204_b	REGS	RD	1,64	0,5	Bloc de régé n°17	
		A3	1,64	0,14		
205_a	IRR1	JA	4,83	4,83		
205_b	REGS	RD	1,49	0,5	Bloc de régé n°17	
207_a	REGS	RD	3,95	2	Bloc de régé n°17	
		A3	3,95	0,95		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2021	207_b	IRR1	JA	2,58	2,58	
	213_u	IRR1	JA	4,16	4,16	
	214_u	IRR1	JA	3,56	3,56	
	215_u	IRR1	JA	3,49	3,49	
	216_u	REGS	A3	5,13	2,13	
	217_u	IRR1	JA	5,15	5,15	
	218_u	IRR1	JA	3,31	3,31	
	219_u	IRR1	JA	3,27	3,27	
	236_a	AME1	A3	9,73	9,73	
	236_b	AMEE	A2	0,78	0,78	
	239_u	REGS	RD	16,46	3	Bloc de régé n°20
			A3	16,46	10,46	
	243_a	IRR1	JA	8,86	8,86	
	244_a	ILV	JA	5,75	5,75	
	244_b	IRR1	JA	3,62	3,62	
	244_c	REGS	A3	5,8	2,8	
249_u	AME1	A3	11,98	11,98		
250_b	IRR1	JA	3,04	3,04		
Total 2021				348,8	288,56	
2022	012_a	AMEE	A2	4,98	4,98	
	018_a	REGS	A3	11,65	8,65	
			RD	11,65	1,5	Bloc de régé n°3
	019_a	AME1	A3	12,68	12,68	
	021_a	IRR1	A3	4,68	4,68	
	022_a	REGS	A3	12,53	9,53	Attention à la zone humide
	023_a	REGS	RD	12,79	1,5	Bloc de régé n°3
			A3	12,79	9,79	
	031_a	IRR1	JA	8,09	8,09	
	031_b	ILV	JA	2,41	2,41	
	046_u	REGS	RD	4,47	1,5	Bloc de régé n°7
			A3	4,47	1,47	
	047_u	REGS	A3	6,4	3,4	
			RD	6,4	1,5	Bloc de régé n°7
	051_u	AME1	A3	3,96	3,96	
			A3	3,96	3,96	
	075_a	IRR1	JA	3,21	3,21	
	076_a	AMEE	A2	3,43	3,43	
	078_a	IRR1	JA	4,82	4,82	
	080_b	AMEE	A2	2,08	2,08	
	113_u	AME1	A3	14,03	14,03	
	117_b	AME1	A3	7,56	7,56	
	118_a	AME1	A3	8,73	8,73	
	121_a	REGS	A3	13,61	10,61	
			RD	13,61	1,5	Bloc de régé n°13
	122_u	REGS	RD	10,27	1,5	Bloc de régé n°13
	129_u	IRR1	JA	8,23	8,23	
	134_a	IRR1	JA	3,22	3,22	
	134_c	ILV	JA	2,81	2,81	
	135_a	IRR1	JA	3,04	3,04	
	135_b	ILV	JA	3,02	3,02	
	137_u	REGS	RD	13,53	3	Bloc de régé n°14
	140_a	IRR1	JA	5,99	5,99	
	140_b	REGS	A3	4,99	1,99	
142_b	IRR1	JA	3,08	3,08		
142_c	AME1	A3	1,59	1,59		
149_a	AME1	A3	4,7	4,7		
149_c	IRR1	JA	1,08	1,08		
150_a	AME1	A3	5,44	5,44		
151_a	AME1	A3	4,92	4,92		
152_a	AMEE	A2	7,5	7,5		
152_b	AME1	A3	0,75	0,75		
159_b	AME1	A3	3,21	3,21		
165_a	IRR1	JA	3,59	3,59		
165_b	ILV	JA	1,32	1,32		
166_a	ILV	JA	1,98	1,98		
166_b	IRR1	JA	2,66	2,66		
167_u	IRR1	JA	4,12	4,12		

Année	Unité de gestion	Groupe d'aménagement	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface parcourue (ha)	Recommandations Observations
2022	168_a	IRR1	JA	3,67	3,67	
	180_u	IRR1	JA	2,9	2,9	
	182_u	IRR1	JA	4,81	4,81	
	193_a	IRR1	JA	2,43	2,43	
	193_b	AME1	A3	1,93	1,93	
	194_a	IRR1	JA	1,76	1,76	
	194_b	AME1	A3	1,24	1,24	
	196_u	IRR1	JA	2,91	2,91	
	224_u	AME1	A3	2,45	2,45	
	233_u	AME1	A3	12,87	12,87	
235_u	AME1	A3	14,16	14,16		
241_c	IRR1	JA	2,11	2,11		
Total 2022				339,83	260,85	
2023	006_u	REGS	A3	5,15	2,15	
			RD	5,15	1,5	Bloc de régé n°1
	009_u	REGS	RD	6,98	1,5	Bloc de régé n°1
			A3	6,98	3,98	
	014_d	AME1	A3	0,38	0,38	
	027_a	AMEE	A2	12,96	12,96	
	029_u	AME1	A3	16,5	16,5	
	030_u	REGS	RD	13,37	1,5	Bloc de régé n°5
			RD	11,3	1,5	Bloc de régé n°5
	033_u	IRR1	JA	18,11	18,11	
	034_u	IRR1	A3	9,27	9,27	
	035_u	IRR1	JA	3,78	3,78	
	036_u	IRR1	JA	13,81	13,81	
	074_a	AMEE	A2	2,52	2,52	
	088_a	IRR1	JA	6,03	6,03	
	088_b	AME1	A3	3,25	3,25	
	089_b	IRR1	JA	1,86	1,86	
	091_a	REGS	A3	8,67	5,67	
	109_u	REGS	A3	73,18	10,18	
			RD	13,2	1,5	Bloc de régé n°10
	110_a	REGS	RD	10,63	1,5	Bloc de régé n°10
			A3	10,63	7,68	
	116_a	AMEE	A1	7,75	7,75	
	124_u	AME1	A3	6,9	6,9	
	126_b	AME1	A3	1,61	1,61	
	130_a	AMEE	A2	6,8	6,8	
	130_b	AMEE	A2	1,63	1,63	
	132_a	AMEE	A1	1,96	1,96	
	138_u	AME1	A3	6,28	6,28	
	139_u	AME1	A3	14,16	14,16	
	149_b	AMEE	A1	3,74	3,74	
	150_c	AMEE	A1	0,48	0,48	
	151_c	AMEE	A1	0,53	0,53	
	160_u	AME1	A3	6,11	6,11	
	162_u	AME1	A3	4,93	4,93	
	163_u	REGS	A3	5,82	2,82	
	175_a	AMEE	A1	2,46	2,46	
	185_a	AMEE	A2	4,83	4,83	
	201_a	AMEE	A1	3,40	3,4	
	232_u	REGS	A3	6,06	3,06	
RD			6,06	1,5	Bloc de régé n°19	
234_u	REGS	RD	8,16	1,5	Bloc de régé n°19	
		A3	8,16	5,16		
237_u	AME1	A3	7,96	7,96		
238_a	AME1	A3	6,1	6,1		
240_b	IRR1	JA	3,75	3,75		
245_a	IRR1	JA	2,62	2,62		
245_b	REGS	A3	2,64	1,14		
246_a	REGS	A3	3,23	1,73		
246_b	AME1	A3	2,03	2,03		
246_c	AMEE	A2	2,29	2,29		
246_d	IRR1	JA	4,27	4,27		
247_c	AMEE	A2	0,1	0,1		
Total 2023				336,61	246,73	
Total				3287,35	2693,95	

- **Volume présumé récoltable**

Le volume présumé récoltable est déterminé à partir des prélèvements types par type de coupe et d'essence dominante du peuplement, et de la surface parcourue. Les prélèvements types sont déterminés à l'aide du logiciel RECPREV (prélèvements types issus de l'analyse des coupes de 2007 à 2010, pour l'ensemble des forêts domaniales de l'ouest de l'Île-de-France). Ils sont donnés dans le tableau suivant :

Type de coupe	Prélèvement type en volume (m ³ /ha)				Prélèvement type en surface terrière (m ² /ha)			
	Essence prépondérante du peuplement				Essence prépondérante du peuplement			
	Chêne	Châtaignier	Autres feuillus	Résineux	Chêne	Châtaignier	Autres feuillus	Résineux
A1	37	71	50	36	5,7	6,9	6,1	5,9
A2	32	67	75	34	3,7	6,4	5,9	4,1
A3	39	77	53	52	2,5	5,8	3,5	4,7
A4	45	76	64	-	2,6	6,2	3,5	-
A5	50	88	-	-	3,2	8,1	-	-
AS	36	77	89	-	1,4	3,8	3,7	-
JA	71				4,6			
TS	133				9			
TB	76				6,6			
RA	133	215	134	121	5,2	10,8	6,5	9,8
RCV	47				2,9			
RD	89	181	98	-	3,6	13,1	-	-
RE	87	-	128	-	4,4	-	5,4	-
RS	78				3,3			

Les surfaces parcourues par type de coupe et par essence dominante sont les suivantes. Elles sont déterminées à partir de l'état d'assiette précédent :

Type de coupe	Surface parcourue cumulée sur 11 ans (ha)			
	Essence principale du peuplement			
	Chêne	Châtaignier	Autres feuillus	Autres résineux
A1	90,85	8,08	41,86	2,68
A2	47,23	1,36	39,33	
A3	36,90	1353,14	70	19,43
JA	77,55	584,90	190,80	28,46
RD		114		

Remarque : Les récoltes définitives sont estimées être majoritaires en châtaignier, mais selon le positionnement précis du parquet il peut y avoir des essences diverses.

Par ailleurs, pour les peuplements dont l'essence principale indiquée est le chêne, la réalité de terrain est plus souvent un mélange chêne-châtaignier, dont la part en chêne peut être très variable.

Les caractéristiques moyennes des peuplements parcourus en JA et A3 sont les suivantes :

Type de coupe	Essence principale du peuplement					
	Chêne			Châtaignier		
	Surface parcourue (ha)	Capital moyen (m ² /ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Surface parcourue (ha)	Capital moyen (m ² /ha)	Volume moyen (m ³ /ha)
A3	36,90	29,12		1353,14	35,20	
JA	77,55	36,12		584,90	35,25	

1- Pour les peuplements à **dominante châtaignier**, les coupes doivent tendre à décapitaliser assez, tout en ne risquant pas de déstabiliser les peuplements. En **futaie irrégulière**, les premières consignes annoncées proposent un prélèvement de **15 à 25% maximum**, celui-ci dépendant directement du capital du peuplement et du niveau de dépérissement constaté.

Pour les surfaces terrières moyennes des coupes irrégulières sur Montmorency (35,25 m²/ha), les premières consignes proposent un prélèvement de **17 à 23% du capital sur pied**. Le niveau de dépérissement exact de ces peuplements est inconnu, mais les premières estimations réalisées sur des placettes en 2012 montrent un **dépérissement assez fort**. En conséquence, on fixera un prélèvement de **21%** de la surface terrière pour la première éclaircie irrégulière JA (visant à prélever **7,5 m²/ha**), un prélèvement de **17%** pour la seconde (**6 m²/ha**), et ce **uniquement afin d'estimer le volume à récolter**.

En ce qui concerne les coupes d'éclaircie **A3**, la rotation a également été fixée à 6 ans, et l'objectif de décapitalisation sans déstabiliser le peuplement est le même, même si les consignes de type d'arbres prélevés diffèrent. En conséquence, avec un **capital moyen** de 35,20 m²/ha et un niveau de dépérissement inconnu, le prélèvement fixé pour estimer le volume récolté est de **17% du capital pour les deux rotations (soit 6m²/ha)**.

2- Pour les peuplements à **dominante chêne**, la rotation appliquée est de 10 ans, mais ce groupe comprend des parcelles pour lesquelles la part du mélange chêne-châtaignier est pourtant inconnue.

Le guide de la chênaie préconise en futaie irrégulière avec des rotations de 10 ans un prélèvement de **5 à 6 m²/ha** sur des stations moyennes pour décapitaliser les peuplements. Un prélèvement de **6 m²/ha** (peuplement à 36,12 m²/ha en moyenne) est donc fixé pour les coupes JA dans des peuplements dominés par le chêne.

Pour les coupes A3, avec un capital moyen de **29,12 m²/ha**, le prélèvement indiqué par les guides de sylviculture est de 5 à 6 m²/ha tous les 8 à 10 ans. Un prélèvement de **6 m²/ha** est donc également fixé pour les coupes A3 afin d'estimer le volume récolté.

Par le croisement de ces données pour les coupes de A3 et JA en chêne et châtaignier, et par le croisement des prélèvements types pour les autres cas, on obtient les volumes suivants :

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter*		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
A1	77	845	557	6124
A2	38	416	414	4552
A3	788	8 676	8 011	88 122
JA	493	5 422	5 427	59 702
RD	136	1 493	1 876	20 634
Totaux	1 532	16 852	16 285	179 134

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8.

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Dans tous les calculs, le coefficient de forme f*H est fixé à 10.

- **Mode de suivi de la récolte**

Afin d'éviter tout écart du à des méthodes d'estimation du volume différentes, les prélèvements seront suivis en surface terrière. La possibilité volume récolté est donnée à titre indicatif et est exprimée en volume commercial.

**La surface terrière annuelle présumée réalisable est de 1 532 m²/an.
Le volume annuel présumé réalisable est de 16 285 m³/an.**

Ce qui revient à un prélèvement estimé à **8,50 m³/ha/an en volume, 0,80 m²/ha/an en surface terrière**, sur la surface en sylviculture de production.

Pour rappel, l'aménagement de 2004 estimait un prélèvement moyen de 16 760 m³/an, en incluant tout type de coupe, y compris les coupes rases. Dans ce contexte de peuplements fortement capitalisés et pour certains dépérissants, cette estimation globale de volume semblable entre les deux aménagements paraît logique et justifiée, et aller vers l'équilibre de ces peuplements le plus rapidement possible, sans pour autant les déstabiliser.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte (y compris études)							
DES1	1	Etude d'un schéma de desserte, comprenant l'implantation régulière de places de dépôt	Forêt	-	Faciliter l'accès aux parcelles forestières, limiter les contraintes pour les exploitants, et diminuer l'impact de l'exploitation sur le public	30 000	I
DES2	1	Réalisation de parc à bois	Parc à bois	-		100 000	I
Routes forestières							
DES3	1	Création d'une entrée sur la route forestière au niveau de l'accès au secteur de Montlignon	Parcelle 206	-	Exploitation possible pour l'ensemble des parcelles 201 à 219 Partenariat possible avec l'AEV	-	I
DES4	1	Remise en état d'une route forestière	Parcelle 163-164	1,2 km	Exploitation future parcelle 163	12 000	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
DES5	1	Création de 2 places de retournement	Parcelle 214-215	-	Exploitation possible pour l'ensemble des parcelles 201 à 219	15 000	I
Entretien courant du réseau							
DES6	En continu	Entretien du réseau de routes revêtues	Forêt	9 km	Routes fréquentées par le public	89 100	E
DES7	En continu	Entretien du réseau de routes empierrées	Forêt	34 km		112 200	E
Coût total DESSERTTE (€)						351 300	
Coût moyen annuel DESSERTTE (€/an)						31 936	

L'entretien du **réseau routier revêtu ouvert à la circulation publique** devra faire l'objet de demandes de **subventions**.

La création de parcs à grumes s'accompagne d'antennes grumiers, afin de permettre aux engins de charger les bois. Il est envisagé de créer des dépôts de bois en terrain naturel, destinés à retrouver un état boisé, plutôt que de créer des places de dépôt empierrées, coûteuses et mal perçues par le public.

D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles sont présentés à partir d'une approche globale sur la base des itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS).

La répartition globale des surfaces par itinéraire provient de l'agglomération des itinéraires attribués à chaque unité de peuplement appartenant aux groupes de régénération ou aux groupes des jeunes peuplements.

Les normes de référence ont été réajustées financièrement pour tenir compte du contexte de la région Ile-de-France.

La période d'aménagement étant relativement courte, les ITTS ne pourront pas s'appliquer sur leur totalité pour les unités de gestion du groupe de régénération. Par ailleurs, la position des parquets de chêne est connue par parcelle, mais la date de plantation est encore inconnue à ce jour (le parquet de chêne passe en position 1 ou en position 2 dans un groupe de 2 parquets).

Cependant, les unités à planter en chêne sont essentiellement composées des peuplements dépérissants, donc des unités passant en régénération en priorité. On peut donc raisonnablement prévoir un **coefficient de réalisation de 70% pour l'itinéraire plantation de chêne sur la totalité des 51 ha à planter, l'itinéraire couvrant une période de 10 ans.**

Pour les parquets renouvelés en **châtaignier**, il est décidé de réaliser la même surface en **semis de châtaignier**, qu'en **taillis résépe de châtaignier**, soit environ **32 ha** pour chaque itinéraire. De la même manière que pour le chêne, la date de renouvellement ne peut être croisée pour chaque itinéraire. On supposera que l'itinéraire 1CHT1 (8 ans) est mené à terme pour 80% de la surface en semis de châtaignier, mais que l'itinéraire de dépressage 5CHT3 (10 ans) qui suit ne le sera qu'à 50%. Pour les rejets de taillis, on estimera à 50% de réalisation l'itinéraire 5CHT2.

Pour l'ensemble des unités de gestion placées en régénération, un coefficient de 50% de réalisation des itinéraires châtaignier est fixé, et de 70% de réalisation des itinéraires plantation de chêne sessile.

La répartition de l'utilisation des normes pour les unités de gestions classées en régénération est la suivante :

Groupe	Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
	Code	Libellé				
REGS	3CHS01	Régénération artificielle de chêne sessile, avec accompagnement feuillu naturel	50 ha	70 % de l'itinéraire	7 000 (surcoût 1100)	245 000
	1CHT1	Régénération naturelle d'un taillis de châtaignier	32 ha	80 % de l'itinéraire	4 008 (surcoût 2579)	102 605
	5CHT3	Itinéraire de dépressage après régénération naturelle	32 ha	50 % de l'itinéraire	3 016 (surcoût 600)	48 256
	5CHT2	Taillis à objectif grumette	32 ha	50 % de l'itinéraire	2 066	33 056
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						428 917
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						38 992

Les **surcoûts** par rapport au coût unitaire de référence des ITTS sont constatés sur la forêt de Montmorency, en raison des rejets de taillis très dynamiques qui impliquent d'intervenir tous les ans

dans les parcelles plantées en chêne (ITTS 3CHS01 et 5CHX01), et dans les parcelles de semis naturel de châtaignier (ITTS 1CHT1 et 5CHT3).

Par ailleurs, un certain nombre de travaux ont déjà été effectués dans les jeunes peuplements, et ne seront pas à refaire pour la durée restante. Un coefficient de réalisation est donc introduit afin d'approcher les coûts réels pour les 11 années à venir.

Les jeunes peuplements avancés ont pour la plupart dépassé le stade des travaux, et sont au stade de la première éclaircie. Seuls quelques peuplements de frêne et merisier nécessitent encore des travaux, ainsi que quelques plantations de chêne.

La répartition de l'utilisation des normes pour les unités de gestion classées en amélioration est la suivante :

Groupe	Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Coefficient de réalisation	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	
	Code	Libellé					
AMEJ	3CHS01	Régénération artificielle de chêne sessile, avec accompagnement feuillu naturel	24,57	80 %	7 000 (surcoût 1100)	137 592	
	3CHS01	Régénération artificielle de chêne sessile, avec accompagnement feuillu naturel	12,77	30 %	7 000 (surcoût 1100)	26 817	
	3CHP01	Régénération artificielle de chêne pédonculé avec accompagnement ligneux	0,68	50 %	6 393	2 174	
	5CHX01	Amélioration futaie de chêne avec végétation accompagnatrice dynamique	6,39	20 %	1 195	1 527	
	1CHT1	Régénération naturelle d'un taillis de châtaignier	40,57	70 %	4 008 (surcoût 2579)	113 823	
	1CHT1	Régénération naturelle d'un taillis de châtaignier	27,24	50 %	4 008 (surcoût 2579)	54 589	
	5CHT3	Itinéraire de dépressage après régénération naturelle	40,57	80 %	3 016 (surcoût 600)	97 887	
	5CHT3	Itinéraire de dépressage après régénération naturelle	27,24	100 %	3 016 (surcoût 600)	82 156	
	5CHT2	Taillis à objectif grumette	4,46	100 %	2 066	9 214	
	5CHT2	Taillis à objectif grumette	10,19	70 %	2 066	14 737	
	AMEE	5CHX01	Amélioration futaie de chêne avec végétation accompagnatrice dynamique	14,31	20 %	1 195	3 420
		5FRE1	Amélioration de frêne, érable et aulnes	1,56	60%	4 025	3 767
5MER1		Amélioration de merisier	0,48	60%	2 576	742	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						548 445	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						49 859	

Le **traitement en taillis est abandonné** pour cet aménagement. Néanmoins, afin d'obtenir une **palette d'interventions différentes** pour ces peuplements de châtaigniers, et de déterminer lesquelles sont plus particulièrement adaptées au contexte social et sylvicole de Montmorency, il sera intéressant de conserver en 2023 une ou deux parcelles récemment renouvelées par coupe rase et dans lesquelles aucun dépressage ne sera fait.

La répartition des travaux pour les unités de gestion classées en irrégulier est la suivante :

Groupe	Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Obs	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
	Code	Libellé				
IRR1 et IRR2	-	Travaux en futaie irrégulière	519,79		300	155 937
	1CHX01	Travaux dans les bouquets de chêne, lutte contre les rejets de châtaignier	Inconnu, évalué à 2 ha		3 236	6 472
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						162 409
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						14 764

Par ailleurs, pour les peuplements mélangés en **futaie irrégulière** présentant des **bouquets de chênes** identifiés comme à renouveler avant les martelages, il est préférable de repérer la tâche de semis apparue, et de la **suivre**, afin d'y prévoir régulièrement (tous les ans voir tous les deux ans) des dégagements pour lutter contre les rejets de taillis.

Vu la dynamique de renouvellement du châtaignier, et le peu de concurrence externe qui existe, les travaux nécessaires en futaie irrégulière seront certainement faibles. En revanche, obtenir des tâches de semis de chêne sera plus difficile à mener, et nécessite un suivi.

Au total, les dépenses en travaux sont estimées à 103 615 €/an, soit 53 €/ha/an. Elles se répartissent en 76 819 €/an amortissables, et 26 796 €/an non amortissables.

2.6.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité, que ce soit par le maintien d'arbres morts ou à cavités et d'îlots de vieux peuplements, ou plus généralement par le maintien voir l'augmentation de la diversité des essences.

Les lisières forestières, particulièrement riches en biodiversité seront stratifiées durant les martelages, particulièrement contre des milieux ouverts de type prairie ou friche, ou lors d'une coupe de parquet de renouvellement. L'éclaircie des lisières est d'autre part une mesure reconnue comme favorable au paysage.

A plus large échelle, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Ile-de-France désigne les Buttes témoins de Montmorency, l'Isle-Adam et Carnelle comme les plus importants ensembles boisés de l'entité du Pays de France. La préservation de zones tampons autour des lisières non urbanisées est citée comme enjeu essentiel dans ce secteur, ainsi que le maintien d'une connexion boisée entre Montmorency et la forêt régionale d'Ecouen.

- **Mélange des essences**

La prépondérance du châtaignier dans les peuplements offre très peu de diversité, même au sein des essences secondaires. Lors des martelages, les quelques essences secondaires présentes sont toujours favorisées.

En prévoyant de nouvelles plantations de chêne sessile, la diversification est en marche, d'autant plus que le chêne sessile, de dynamique inférieure, accepte bien plus d'essences secondaires dans ses peuplements.

Les plantations comportent toujours une part de feuillus divers (environ 30 % des plants), sauf lorsque du recrû ligneux est déjà présent.

Enfin, les zones plus humides présentent à elles seules une grande diversité de feuillus divers : aulne, frêne, bouleau... Les zones pauvres à bouleau et autres feuillus, par le maintien d'essences pionnières, contribuent à conserver une phase peu présente dans les massifs forestiers, la phase pionnière.

- **Zones humides et cours d'eau**

Les mares et zones humides font l'objet d'une attention particulière dans la gestion courante : fréquentes sur cette forêt, les zones humides sont délimitées et exclues de tout martelage.

Un inventaire et un plan de gestion de toutes ces zones est à prévoir. Leur identification et délimitation est absolument nécessaire : pour l'instant les grands secteurs de zones humides sont connus, mais chaque martelage doit tenir compte de ces zones.

- **Arbres bios morts ou à cavités**

Depuis quelques années, la politique environnementale de l'ONF vise à conserver les arbres indispensables à la survie des espèces inféodées aux vieux arbres à cavités et au bois mort.

Les consignes sont de repérer au moins un arbre mort ou sénescant à l'hectare, d'au moins 35 cm de diamètre, et au moins 2 arbres par hectare porteur de microhabitats : tous types de cavités, blessures, fente, ou simplement de vieux et gros arbres.

Identifiés et comptabilisés au cours des martelages depuis plusieurs années, et depuis 2012 avec l'utilisation des TDS, ils sont marqués à la peinture. Après plusieurs saisons de martelage, il sera intéressant de noter la quantité de ces arbres en forêt de Montmorency.

En forêt de Montmorency, il s'agit pour la plupart de chênes ou feuillus autres dispersés dans les peuplements, ou des anciennes réserves de châtaignier. Leur présence en grand nombre a guidé l'étude de positionnement des îlots de vieux bois.

Par ailleurs, le bois mort au sol est systématiquement conservé en forêt.

- **Îlots de vieux bois**

Afin de conserver une part de **vieux peuplements** pour la faune et la flore inféodée aux vieux arbres à microhabitats et au bois mort, des îlots de vieillissement sont désignés sur la forêt. D'une surface idéalement comprise entre 3 et 5 ha, les peuplements qu'ils comportent peuvent être menés **jusqu'à deux fois leur âge d'exploitabilité**, soit ici 350 ans pour le chêne, et 150 pour le châtaignier.

En raison de la fréquentation intense de la forêt, aucune surface n'est désignée en sénescence (îlots dans lesquels les peuplements sont menés jusqu'au terme de leur vie).

En forêt de Montmorency, les îlots de vieux bois ont été désignés durant l'année 2012 selon des critères propres au contexte de la forêt :

- Vieux peuplements en milieux différenciés ;
- Peuplements en adéquation avec la station forestière (stabilité) ;
- Composition en essences représentatives de la région ;
- Vieux arbres et arbres bien représentés sur le secteur ;
- Forme la plus ramassée possible, taille au moins de 3 hectares (cela n'a pas toujours été possible, deux îlots ont une surface inférieure à 2 ha) ;
- Intérêt écologique avéré ou potentiel (espèces remarquables en présence ou à proximité) ;
- Répartition géographique selon un maillage assurant au mieux la continuité écologique ;

Le choix est complexe dans ce massif, puisqu'il présente de petits massifs isolés les uns des autres.

Les espèces en présence ont pu guider l'étude dans ses choix : ainsi l'îlot parcelles 11 et 92 répond à la présence du pic noir dans le secteur des Coudrées, et l'îlot parcelle 32 à cette même présence autour du Bois Thibaut, le pic noir se déplaçant sur une grande surface.

Les îlots mis en place sont au nombre de 16, et leur surface totale est de 53,32 ha, soit 2,8 % de la surface boisée de la forêt (pour rappel l'objectif en deux ou trois périodes d'aménagement est de 2%, l'aménagement de 2004 prévoyait 54 ha)

Un îlot a été proposé parcelle 96 à l'intérieur du périmètre de la PBD en projet, l'étude le classe comme intéressant, et susceptible d'intégrer le réseau d'îlots, il est indiqué dans le document, mais sera à confirmer ou préciser dans le plan de gestion de la réserve.

Les tableaux suivants présentent les peuplements qui les composent, et la gestion qui leur est appliquée :

Type de peuplement	Surface des unités de gestion en îlot de vieillissement
Futaie irrégulière de chênes et feuillus divers	11,17
Futaie régulière de chêne	4,38
Futaie régulière résineuse	1,67
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen < 30 cm	5,50
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen > 30 cm	3,49
Taillis pauvre (bouleau, faible potentialité)	1,00
Taillis simple de châtaignier ou taillis simple avec réserves de châtaignier sans avenir	2,70
Taillis-sous-futaie chêne/châtaignier	23,41
TOTAL	53,32

Les îlots sont choisis en priorité dans les peuplements de chênes, à priori plus favorables à la biodiversité liée aux vieux bois que les taillis de châtaignier.

Groupe d'aménagement	Traitement	Unités de gestion	Surface des unités de gestion (ha)
ILV Îlot de vieillissement.	AME Amélioration en futaie régulière	011_b	1,61
		032_b	4,24
		117_c	0,84
		118_c	0,65
		136_c	0,79
		220_u	4,31
	Total AME		12,44
	AUT Traitement à définir dans la RBD	096_b	3,58
	Total AUT		3,58
	IRR Amélioration en futaie irrégulière	020_b	2,74
		031_b	2,41
		063_b	1,26
		067_u	3,86
		092_e	0,96
		133_b	5,02
		134_c	2,81
		135_b	3,02
		165_b	1,33
		166_a	1,98
178_b		0,47	
200_b		3,18	
208_b	0,41		
210_b	2,11		
214_a	5,75		
Total IRR		37,30	
Total ILV		53,32	
Total		53,32	

La gestion de ces peuplements est différente d'une amélioration classique. L'objectif est de maintenir les arbres jusqu'au maximum de leur durée de vie tout en les gardant sains, en conservant un équilibre et une ambiance forestière autour de leurs houppiers, en **allongeant les durées de rotation** entre les éclaircies, en **diminuant les prélèvements**. Les îlots doivent être **perennes** sur au moins deux aménagements.

En **futaie régulière**, c'est l'**ensemble** des arbres qui seront menés jusqu'à 300-350 ans pour le chêne, 140-150 ans pour le châtaignier. En **futaie irrégulière**, un **arbre objectif** arrivé à maturité susceptible d'être récolté devra être d'au moins cet âge. Les arbres prélevés pour favoriser la croissance et la stabilité de cet individu n'ont pas de manière d'exploitabilité.

On pourra selon les essences choisir de faire vieillir un gros chêne, ou un gros châtaignier de franc pied, un châtaignier affranchi d'une souche, ou bien une souche entière de taillis avec tous ses brins.

Surface totales :

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Îlots de vieillissement (groupe ILV, hors RBD)	49,74 ha
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	174,15 ha, dont un îlot de 3,58 ha
	Total	223,89 ha

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Etant assez peu connue, la biodiversité remarquable nécessite en premier lieu des **inventaires**, pour des taxons jamais inventoriés sur la forêt, ou pour des sites déjà identifiés comme intéressants.

Un plan de gestion des **mares et plans d'eau intraforestiers** est par ailleurs déjà prévu sur l'ensemble du massif.

Par ailleurs, une action déjà identifiée par le Comité Scientifique du Val d'Oise concerne une ancienne pelouse attenante au Château de Bois Corbon. Très intéressante pour les lépidoptères, elle est actuellement recolonisée par des ligneux, et nécessite d'être reconstituée.

• Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Inventaire des chiroptères	-	-	Partenariat	10 000
BIO2	2	Inventaire des champignons	-	-	Partenariat	10 000
BIO3	2	Inventaire des lichens	-	-	Partenariat	10 000
BIO4	2	Inventaires des orthoptères dans les milieux ouverts	Massif, milieux ouverts	-	Partenariat	9 000
BIO5	1	Inventaire des espèces en présence et plan de gestion de la ligne RTE	Ligne RTE	20 ha	Dans le cadre d'un partenariat avec RTE	7 500
BIO6	1	Inventaire des espèces en présence sur le site de Bois Corbon	Bois Corbon	56 ha	A corréliser avec la diversité des essences, et les vieux bois	8 000
BIO7	1	Inventaire des espèces en présence dans le domaine de la Chasse	Domaine de la Chasse	56 ha	Notamment les plans d'eau et les vieilles chênaies	8 000
Autres actions						
BIO8	3	Reconstitution de la pelouse sur l'ancien site du Château de Bois Corbon	P 134	0,28 ha	Coupe des ligneux sur 20 m de chaque côté de la pelouse	5 000
BIO9	3	Recensement et plan de gestion des mares et étangs de la forêt	Massif	Massif		20 000
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						87 500
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						7 954

Ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La Réserve Biologique Dirigée de la Cailleuse et du Nid d'Aigle fait l'objet d'un plan de gestion en cours de finalisation, conformément à l'instruction 95-T-32. Le plan de gestion se substitue à l'aménagement et vaut remplacement concernant les groupes d'aménagement et la gestion des parcelles.

D – Documents techniques de référence

Le guide technique de la gestion des mares forestières de plaine (ARNABOLDI F., ALBAN N. - 2007 - ONF) pourra être utilisé pour mener les actions en faveur de la biodiversité sur les mares.

2.6.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

- **Schéma d'accueil du public**

Compte tenu de la fréquentation de cette forêt, de la diversité des activités et de la richesse en éléments historiques, identitaires de Montmorency, il est indispensable d'élaborer un schéma d'accueil du public.

Cette étude permettra d'établir un plan de circulation plus adapté, d'orienter voir zoner les espaces d'accueil du public, de prendre en compte l'ensemble des activités, manifestations autour de la forêt, afin de mieux répondre à la demande sociale, et de définir des actions localisées à mener sur les sites, équipements...

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Elaboration du schéma d'accueil du public	Forêt	1 958	-	40 000
ACC2	1	Entretien des équipements en place	Forêt	-	-	480 000
ACC3	1	Communication autour des coupes de régénération, pose de panneaux...	Autour des 38 parquets de coupe rase, plus 2 panneaux supp. par an	-	-	145 000
PAYSAGE						
ACC4	1	Etude paysagère d'implantation des parquets de renouvellement dans les parcelles ciblées	Sur l'ensemble des 37 parcelles (soit 302 ha) ciblées, positionner les 38 parquets		Croiser le contexte paysager du groupe de parcelles (fréquentation locale, axes majeurs, équipements, points de vue) avec les caractéristiques locales des peuplements (essence, vigueur et dépérissement, avenir sylvicole local). Etude à mener à l'échelle du groupe de parcelle. 1-Implantation du/des parquet(s) de renouvellement, et définition de leur ordre de passage. 2-Intégration paysagère (choix de bouquets à conserver, bande de taillis à recéper, beaux individus à conserver, sens des cloisonnements...) pour ces parquets.	30 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						695 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						63 182

A ce stade, le chiffrage des coûts ne résulte pas d'une étude détaillée : les coûts élémentaires sont à déterminer lors de la mise en œuvre de chaque action.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

L'organisation spatiale et temporelle des coupes a été raisonnée de manière à en limiter l'impact paysager à l'échelle de chaque secteur.

On pourra se référer au Guide Paysage (ONF, 2009) lors de l'implantation des parquets, ou de toute autre intervention susceptible de modifier le paysage (cloisonnements...).

L'étude paysage réalisée en 2012 sera également une référence technique dans la réflexion du positionnement des parquets de renouvellement à venir. Les principes énoncés sont à reprendre et à adapter à chaque contexte local.

B - Ressource en eau potable

En ce qui concerne le captage de Bouffémont, les choix sylvicoles entreprennent un traitement irrégulier des peuplements dans les parcelles 33, 34, 35, 36 et le reste de la lisière forestière face à la ville de Bouffémont.

En conséquence, même si les périmètres de protection du captage ne sont pas connus, il est considéré que la gestion n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau, n'impliquant pas de coupe rase sur les pentes drainant les eaux. Les coupes d'éclaircie irrégulières sont d'intensité raisonnable et n'impliquent pas de modification majeure du sol.

L'étude d'impact sera à mener lorsque les périmètres seront précisés.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

En forêt de Montmorency, le cerf est absent, ou ponctuellement de passage. En revanche, le chevreuil est présent et impose de clôturer les plantations de chêne. Les régénérations naturelles ou les rejets de taillis de châtaignier peuvent être menés sans difficulté.

Enfin, les populations de sangliers sont très importantes et nécessitent une forte régulation.

La chasse est pratiquée par licence annuelle, à raison de 12 jours de chasse par an. Les objectifs de chevreuil sont fixés par le plan de chasse. Les populations de sanglier étant plus difficiles à évaluer, un objectif est fixé par an.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces			Observations	Prix de location (€)
	2009-2010	2010-2011	2011-2012		
Chevreuil	60	67	75	La chasse est pratiquée en licence dirigée	65 000 € recettes, - 62 000 € avec les dépenses
Sanglier	175	151	223		

Le sanglier est présent en très grand nombre, et engendre des dégâts importants, surtout sur les cultures proches de la forêt, mais aussi en forêt : si les plants ne sont pas engrillagés, les sangliers retournent le terrain et détruisent les plants.

Le chevreuil, avec un plan de chasse assez stable depuis quelques années de 80 par an est en surpopulation sur la forêt, et impose également d'engrillager les plantations.

Aucun indice n'a pour l'instant été réalisé sur la forêt.

Le bilan financier de la licence est déficitaire, cela est dû d'une part aux frais de fonctionnement très élevés, mais également à la taxe à l'hectare imposée au vu des dégâts que commettent les sangliers sur les cultures.

La chasse en licence se justifie par la nécessité de sécuriser et d'encadrer au maximum l'activité dans une forêt aussi fréquentée dans laquelle le public est présent partout en continu toute l'année.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Diminuer les populations de chevreuils	Ensemble de la forêt	-	-	-
CHP2	1	Contrôler la population de sangliers		-	-	-
CHP3	2	Mettre en place un suivi des populations au moyen d'indices : mise en place des inventaires d'IC		-	-	58 080
CHP4	1	Contrôle de la population de lagomorphes		-	-	-
Coût total CHASSE PECHE (€)						58 080-
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						5 280-

D - Pastoralisme

La forêt ne fait l'objet d'aucune activité pastorale et ne le sera pas pendant la période d'aménagement.

E – Affouage et droits d'usage

L'affouage n'est pas pratiqué sur la forêt et ne le sera pas pendant la période d'aménagement.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Le Château de la Chasse	Monument historique	77	Voir paragraphe concernant les monuments historiques
Le domaine de Bois Corbon	Vestige historique	131	Voir paragraphe concernant les monuments historiques
Le Pont du Diable	Vestige historique	181	Veiller à ce que les frondaisons ne le masquent pas
La batterie de Blémur	Vestige historique	231	Zone interdite aux engins lourds
Le fort de Domont	Vestige historique	225	-
La tour du Plumet	Vestige historique	137	-
La fontaine Sainte Radégonde	Vestige historique	81	-
Le cimetière de Bosc	Monument historique	80	Voir paragraphe concernant les monuments historiques
La vierge noire	Vestige historique	210	
Le site du Haut Tertre de Taverny	Vestige historique	195-198	Zone interdite aux engins lourds
Les polissoirs	Vestige historique	81 et 82	Zone interdite aux engins lourds
Eglise de Taverny	Monument historique	191, 192, 193 dans le périmètre de protection	Voir paragraphe concernant les monuments historiques
Eglise St Germain de St Prix	Monument historique	148, 154 dans le périmètre de protection	Voir paragraphe concernant les monuments historiques
Colombier d'Andilly	Monument historique	217 dans le périmètre de protection	Voir paragraphe concernant les monuments historiques

Le détail des sites attractifs est présent au paragraphe 1.3.3 *Attraits de la forêt et fréquentation par site*

Quelques précisions sur les sites archéologiques :

Le site du Haut Tertre de Taverny

Des fouilles entamées en 2009 ont mis à jour les restes d'une fortification sur le bord ouest de la butte de Montmorency. Datant de l'âge de bronze, cette construction, dont on ne retrouve aujourd'hui que les restes d'un mur effondré, aurait été récupérée huit cent ans plus tard par des carrières gauloises. Il s'agirait de la plus ancienne fortification d'Ile-de-France encore accessible.

Parcelle 195, les fouilles ont été rebouchées. Il reste actuellement une tranchée ouverte parcelle 198. Dans tous les cas, le site est un talus sur lequel toute exploitation est interdite.

Le site se trouve dans une parcelle fréquentée par le public, mais les fouilles s'étant déroulé jusqu'en 2011 ont jusqu'alors bien protégé le site de toute dégradation.

Les polissoirs

Parcelles 81 et 82, des fouilles récentes ont mis à jour des polissoirs datant de 7000 ans. Un premier polissoir avait été découvert parcelle 81 dans les années 80, et au total presque une dizaine est recensée fin 2012 sur les deux parcelles.



Photo D. Hemmer : Polissoirs

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Les abords des richesses culturelles, zones d'intérêt pour le public, seront systématiquement mis en sécurité. Les chemins permettant d'y accéder le seront également.

La gestion des sites d'intérêt culturel est **partie intégrante de la gestion multifonctionnelle des forêts domaniales**, c'est aussi une des missions de l'ONF que de préserver ce patrimoine, d'organiser sa mise en valeur et d'en approfondir la connaissance.

Cette valorisation devra se faire sous certaines conditions compatibles avec la préservation des sites remarquables, et la gestion forestière des peuplements autour de ces sites. Les actions spécifiquement dédiées à l'entretien et à la restauration des sites (autres que la mise en sécurité) ne figurent pas à l'aménagement.

2.6.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt n'étant pas concernée par des risques naturels, aucun plan d'action n'est à prévoir en ce sens.

2.6.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt ne fait pas l'objet d'un classement au titre de l'article L 321.1 du code forestier. Elle ne fait pas non plus partie d'un plan de protection contre les incendies au titre de l'article L321.6 du code forestier, ni d'un plan de prévention de risques d'incendies de forêt.

- **Etat des lieux**

Bien que la forêt soit très fréquentée, le risque d'incendie reste faible au vu des peuplements et des essences en place.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

La forêt est en déséquilibre sylvo-cynégétique au moment de la rédaction du présent aménagement. La population de chevreuil est en effet importante et oblige à protéger les plantations de manière systématique. Les régénérations naturelles peuvent par contre être conduites sans engrillagement.

L'objectif sylvicole est à terme de diminuer le taux d'engrillagement.

La forte population de sangliers quant à elle, cause des dégâts importants sur les cultures alentour, et peut également causer des dégâts en forêt certaines années (faible production de châtaignes).

La population de lagomorphes oblige à grillager toutes les plantations avec du grillage anti-lapins. Un contrôle strict des populations est nécessaire.

Le programme d'action visant à résorber le déséquilibre est regroupé au paragraphe 2.5.4.C.

C – Crises sanitaires

• Crises sanitaires subies par la forêt

Un dépérissement important et inquiétant est constaté à l'heure actuelle sur le massif. Les causes supposées sont diverses, et varient selon les cas : stations peu adaptées et très mouilleuses sur le plateau près de l'Etang Godard, maladie de l'Encre...

Le détail est regroupé au paragraphe 1.2.1.C. Au total près de 171 ha de peuplements de châtaigniers sont identifiés comme dépérissants. Or, seuls 83 ha se trouvent sur les parcelles traitées en futaie régulière, et constitueront des parquets de régénération.

Il reste donc près de 88 ha de peuplements peu ou très dépérissants dans les parcelles de futaie irrégulières. Les éclaircies de futaie irrégulières, heureusement très rapprochées dans le temps (6 ans), devront donc parier sur les arbres les plus vigoureux afin de conserver un certain couvert, dont dépend l'objectif paysager.

D - Tassement des sols

La forêt de Montmorency présente sur ses buttes des sols à engorgement temporaire, légèrement hydromorphes et argilo-limoneux. Ces sols sont très sensibles au tassement et les opérations d'exploitation devront être stoppées lorsque les conditions climatiques sont défavorables.

Par ailleurs, les sols les plus mouilleux à engorgement permanent des fonds de vallon sont impraticables toute l'année.

Ces zones sont répertoriées sur la carte n°26 de sensibilité des sols au tassement.

Il est rappelé que l'implantation de cloisonnements d'exploitation, indispensables à la protection des sols, doit être systématique pour les unités de gestion passant en coupe là où ils ne sont pas déjà implantés.

2.6.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

A la date de rédaction de l'aménagement, la forêt est certifiée PEFC.

B – Autres actions

Actions de communication

L'aménagement prévoit un certain nombre de parquets de régénération, dont le passage en coupe est déployé dans le temps, mais avec une surface totale d'environ 12 ha par an. Ces coupes devront faire l'objet d'actions de communication, que ce soit par la pose de panneaux d'information en amont de la coupe, afin d'expliquer au promeneur ce qui se prépare sur son site de loisir quotidien, ou par une information dans les bulletins municipaux des communes concernées par exemple.

Par ailleurs, le Comité de Gestion de massif est un outil essentiel à la discussion, et un temps d'échange important, durant lequel les usagers doivent pouvoir percevoir à l'échelle d'une année ce que représente l'application d'un aménagement complet, les objectifs et le bien-fondé des actions qui s'en dégagent.

2.6.8 Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

La forêt n'est pas concernée par un site Natura 2000, mais elle comporte des habitats prioritaires et communautaires sur lesquels l'aménagement aura les effets prévisibles suivants :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
91EO*-8 Forêt de frênes et d'aulnes à Laîche espacée	-	-	1- Plan de Gestion de la RBD : les actions visent à conserver voire restaurer les habitats humides de la tourbière. 2- La coupe rase est de surface limitée à 3 ha, et bien en amont des fortes pentes menant à la tourbière, les coupes d'amélioration et jardinées ne devraient pas provoquer d'apport de sédiments	<i>Positif/Neutre</i>
91DO*-1.1 Tourbières boisées à Bouleau blanc et sphaignes	-	-		<i>Positif/Neutre</i>
7120-1 Landes turficoles à Bruyère quaternée	-	-		<i>Positif/Neutre</i>
6410-12 ? Bas-marais acidiphiles à Trèfle d'eau et Linaigrette à feuilles étroites	-	-		<i>Positif/Neutre</i>
Pic noir	-	Coupes rases de renouvellement sur des parquets de 3 ha en divers endroits de la forêt, dérangement	1- Coupes de petite surface, dispersés dans le temps et l'espace, et ne concernant pas les vieilles charnières 2- Mise en place d'un réseau d'îlots de vieux bois	<i>Positif/Neutre</i>
Pic mar	-			<i>Positif/Neutre</i>
Bondrée apivore	-		-	Maintien des rares espaces ouverts, voire restauration de certaines prairies

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

2.6.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² (ha)	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site classé de la Vallée de Chauvry	362	Plusieurs parquets de renouvellement par coupe rase sont dans le site, et concernent des peuplements n'ayant plus d'avenir, parfois sur des secteurs proches	27	Ces parquets ont été dispersés du mieux possible dans le temps afin de réduire l'impact paysager, et leur emplacement devra être choisi avec soin par le paysagiste en lien avec le gestionnaire.	<i>Négligeable</i>
Site inscrit des "Trois Forêts"	1 958	1- Parquets de renouvellement par coupe rase 2- Coupes fréquentes sur le massif, rotations de 6 ans pour les parcelles dominées par le châtaignier, exploitation fréquente	114	1- La surface concernée par le renouvellement est faible, et une surface importante est traitée en irrégulier 2- Les coupes des parquets comme les coupes d'éclaircie sont dispersées au mieux dans le temps et l'espace, dans la mesure du possible	<i>Négligeable</i>
Périmètre de protection autour du Château de la Chasse (monument inscrit)	79	L'ensemble des parcelles de ce périmètre sont en irrégulier pour raison paysagère, sauf la parcelle 47 dans laquelle un parquet de renouvellement est prévu	3	Le parquet est éloigné du Château, et sera délimité par l'étude paysagère, les autres parcelles conservent un couvert continu.	<i>Positif</i>
Périmètre de protection autour de l'Eglise de Taverny et terrains communaux dans un rayon de 100 m autour de l'église (monument classé)	18	L'ensemble de ces parcelles de lisière urbaine sont classées en sylviculture irrégulière, donc avec pour conséquence un maintien du couvert (sauf cas de dépérissement)			<i>Positif</i>
Périmètre de protection autour de l'Eglise St Germain de St Prix (monument inscrit)	10				
Périmètre de protection des abords du Colombier d'Andilly (monument inscrit)	10				
Périmètre de protection autour du Cimetière de Bosc (monument inscrit)	79	Deux parquets de renouvellement par coupe rase parcelles 79 et 106	6	Le renouvellement de ces peuplements dépérissants assure l'avenir du paysage autour de ce monument, et sera par ailleurs cadré par un paysagiste afin de délimiter au mieux les surfaces impactées	<i>Positif Neutre</i>

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Les monuments inscrits hors forêt (Eglise et Colombier) ont un paysage dont la forêt ne dépend que très peu, ce sont seulement quelques parcelles qui font partie de leur périmètre de protection. Mais le choix fait de traiter en sylviculture irrégulière les lisières urbaines a un impact positif sur le paysage dans ces secteurs.

L'analyse a bien intégré la présence des sites et monuments dans ses choix sylvicoles. Néanmoins, certains peuplements parfois regroupés, qui avaient déjà été identifiés par l'aménagement de 2004, sont à nouveau désignés comme n'ayant plus d'avenir sylvicole. Il a été fait du mieux possible pour concilier ce choix de renouvellement avec la protection du paysage dans le secteur du site classé. L'analyse paysagère et le décalage temporel dans ce secteur devrait permettre de rendre cet impact négligeable.

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI

Ces données n'étant pas publiques, elles n'apparaissent pas dans la version publique de cet aménagement

DOCUMENT ONE

Signatures et mention des consultations réglementaires

<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document		
Rédigé le : 15/02/2013	par : Marie Parrot, la Chef de projet Aménagement	
Vérifié le : 6/1/2013	par : Brigitte Pilard-Landeau, la Directrice Forêt de la DT IDF-NO	
Proposé le :	par : François Bland, le Directeur Territorial IDF-NO	

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
21/09/2012

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus

Le compte-rendu de la réunion de présentation figure en Annexe n°6.

Consultation de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites :

Autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France :

CARTES

- 01 - Carte de situation
 - 02 - Carte de la situation foncière
 - 03 - Carte du parcellaire
 - 04 - Carte de la fonction de production
 - 05 - Carte de la fonction écologique
 - 06 - Carte de la fonction sociale
 - 07 - Carte des stations forestières
 - 08 - Carte des peuplements
 - 09 - Carte des jeunes peuplements
 - 10 - Carte des classes de capital (G)
 - 11 - Carte des surfaces disponibles à la régénération
 - 12 - Carte des peuplements déperissants
 - 13 - Carte de la desserte
 - 14 - Carte des statuts de protection écologique
 - 15 - Carte des éléments d'intérêt écologique fort
 - 16 - Carte des statuts réglementaires à caractère paysager, culturel et d'accueil
- Cette carte présentant des données n'étant pas publiques, elle n'apparaît pas dans la version publique de cet aménagement**
- 17 - Carte des sensibilités paysagères
 - 18 - Carte des équipements d'accueil du public
 - 19 - Carte des essences objectifs
 - 20 - Carte des unités de gestion
 - 21 - Carte de classement des unités de gestion
 - 22 - Carte des groupes d'aménagement
 - 23 - Carte de l'échéancier des coupes de renouvellement par coupe rase prévues entre 2013 et 2016
 - 24 - Carte de l'échéancier des coupes de renouvellement par coupe rase prévues entre 2013 et 2019
 - 25 - Carte de l'échéancier des coupes de renouvellement par coupe rase prévues entre 2013 et 2023
 - 26 - Carte de la sensibilité des sols au tassement
 - 27 - Carte des communes de situation

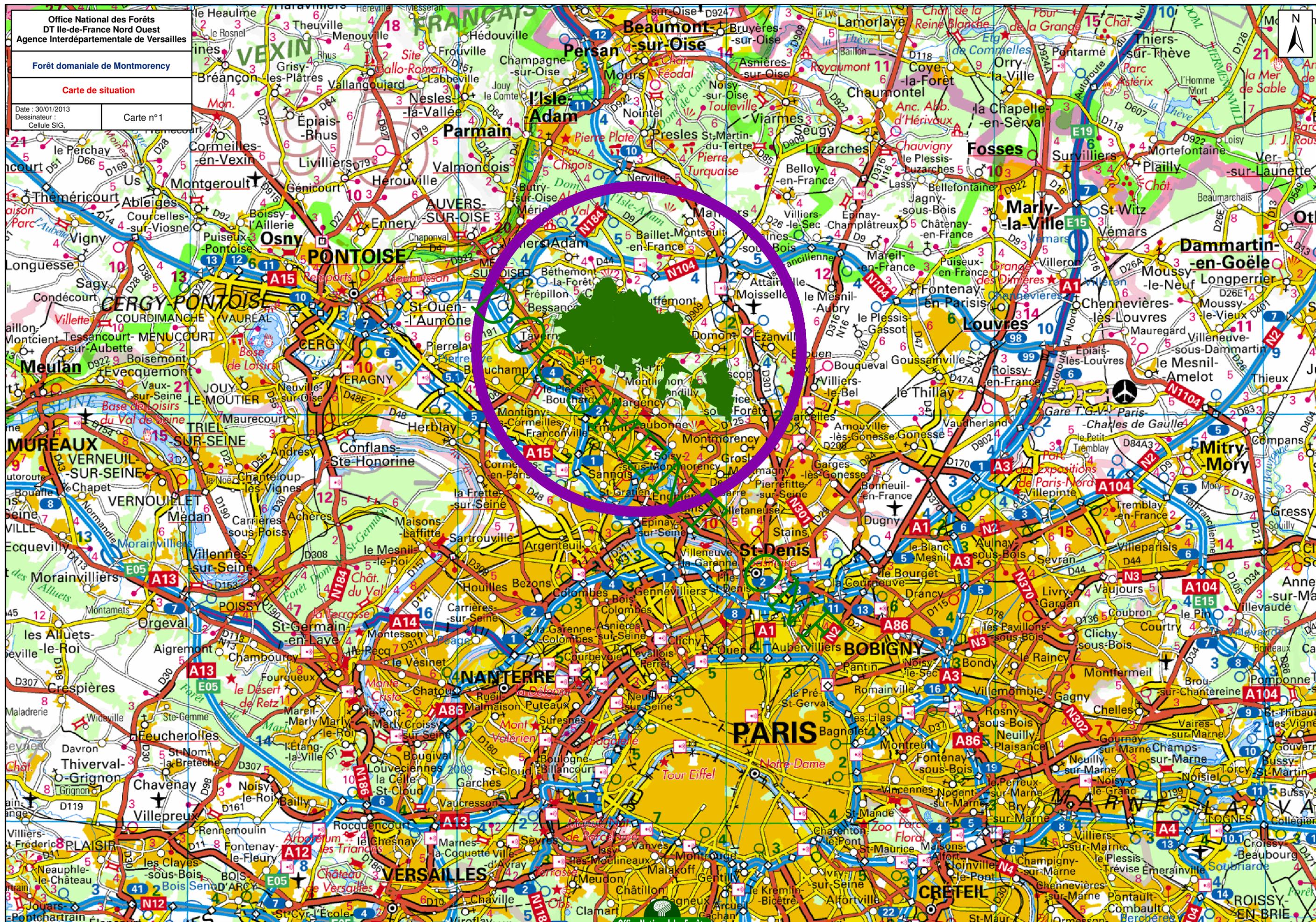
Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

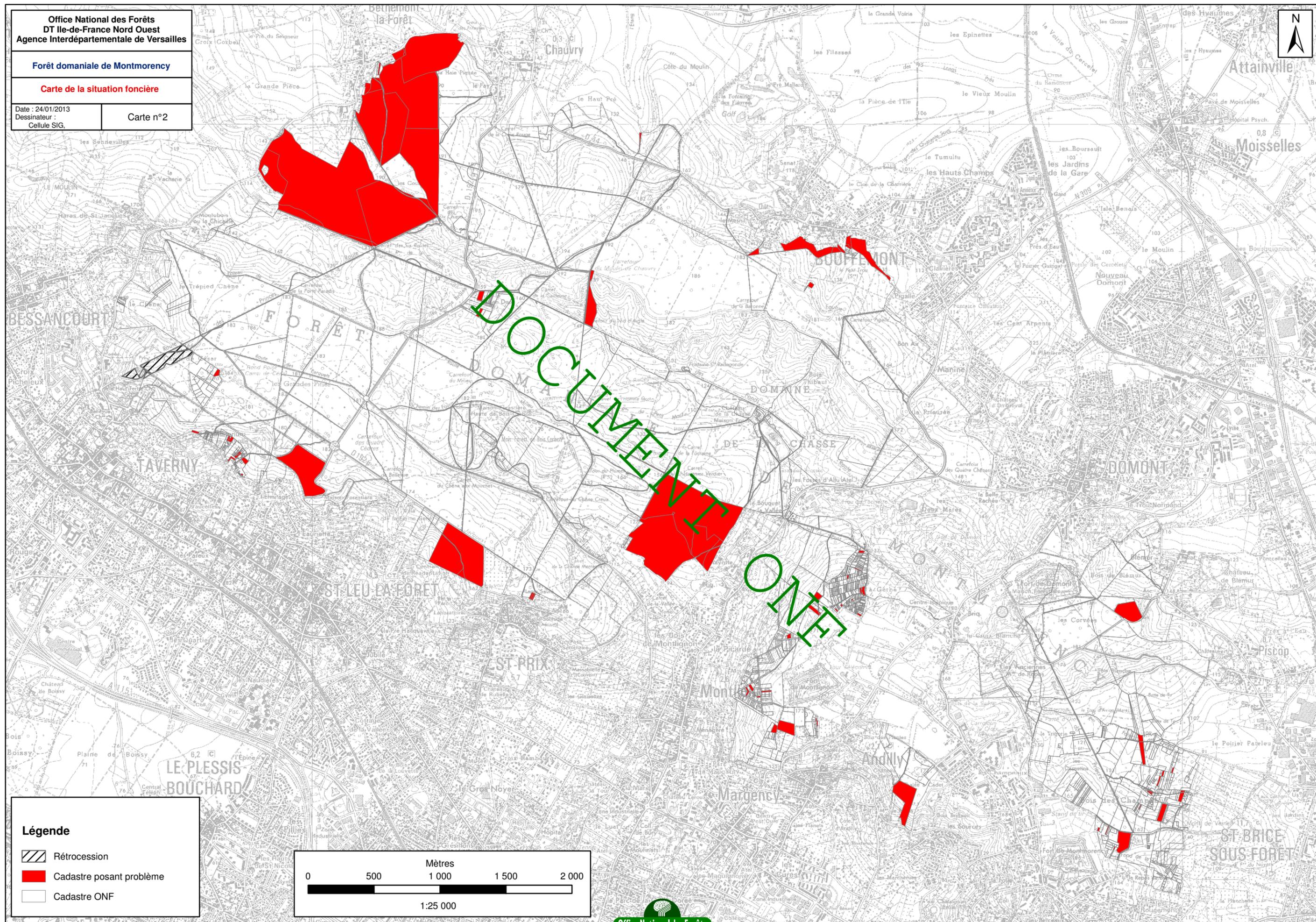
Forêt domaniale de Montmorency

Carte de situation

Date : 30/01/2013
Dessinateur :
Cellule SIG

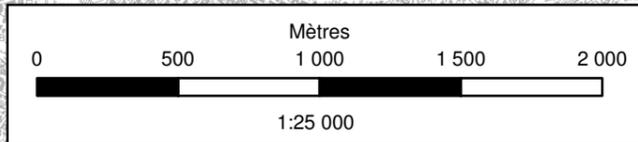
Carte n°1





Légende

-  Rétrocession
-  Cadastre posant problème
-  Cadastre ONF

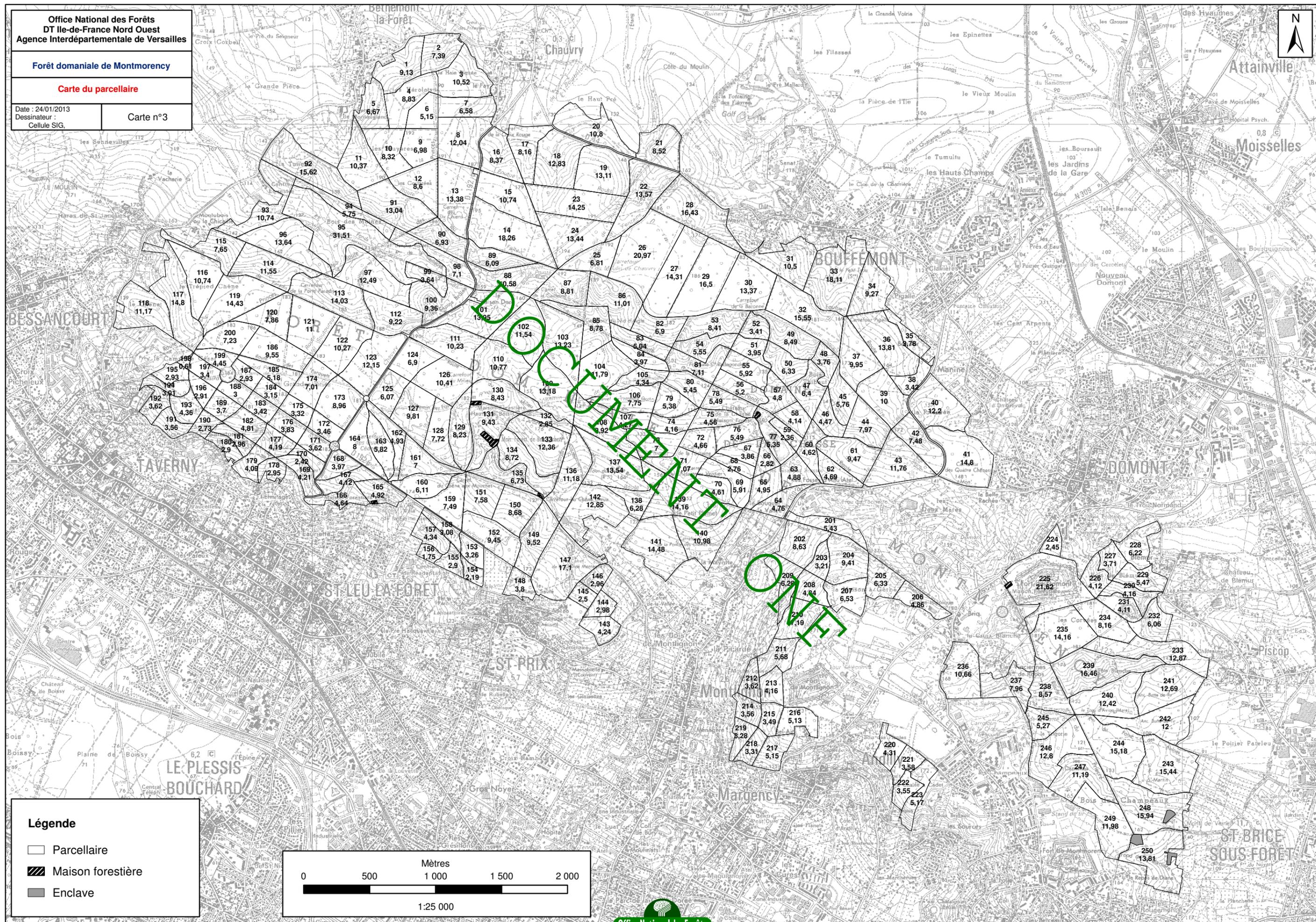


Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de Montmorency

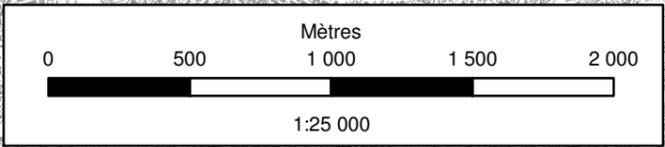
Carte du parcellaire

Date : 24/01/2013
Dessinateur :
Cellule SIG, Carte n°3



Légende

- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave

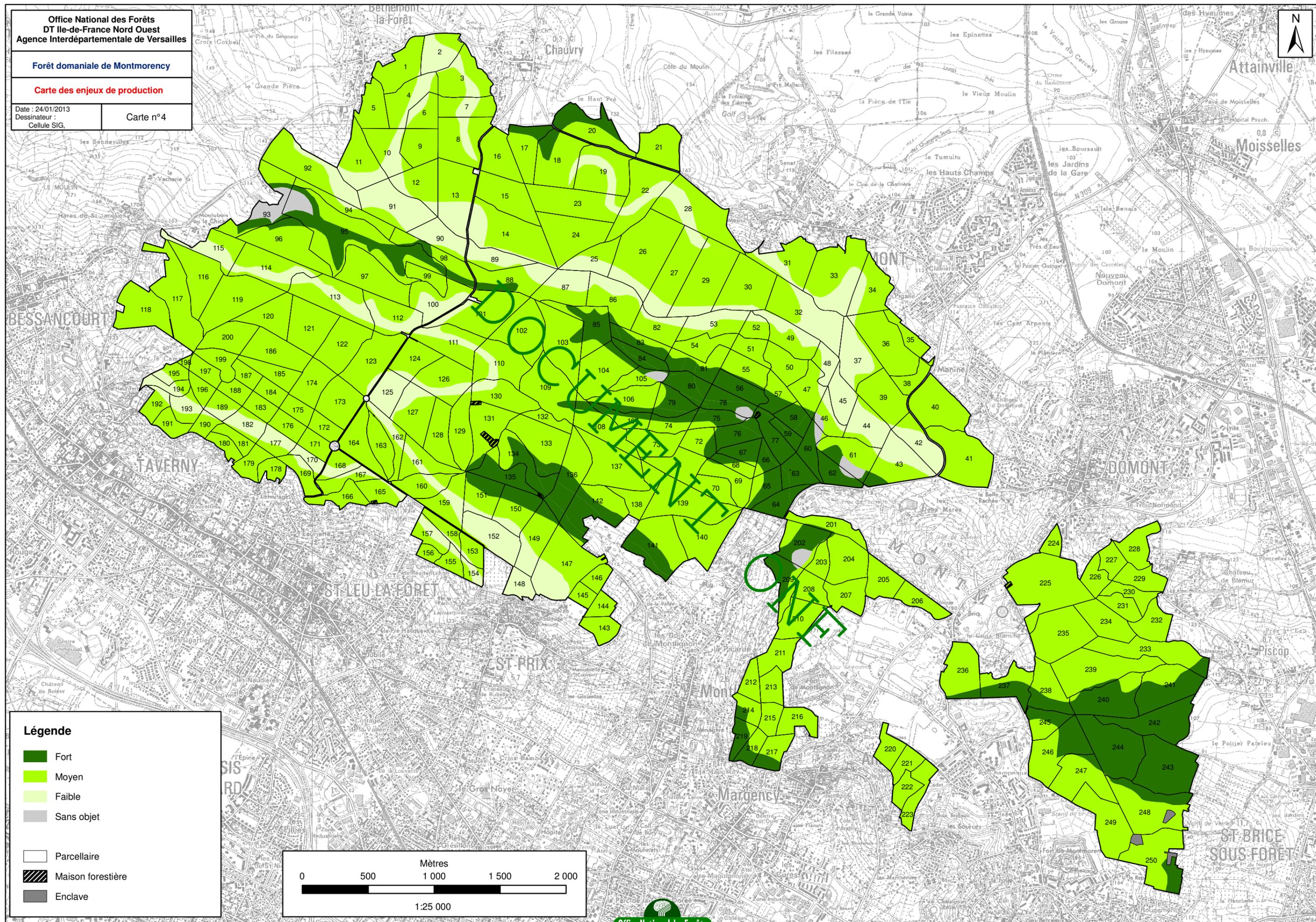


Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de Montmorency

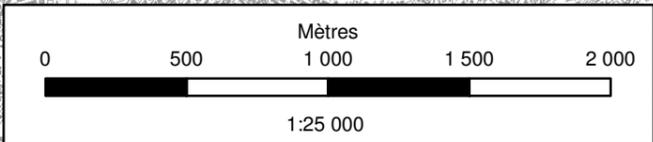
Carte des enjeux de production

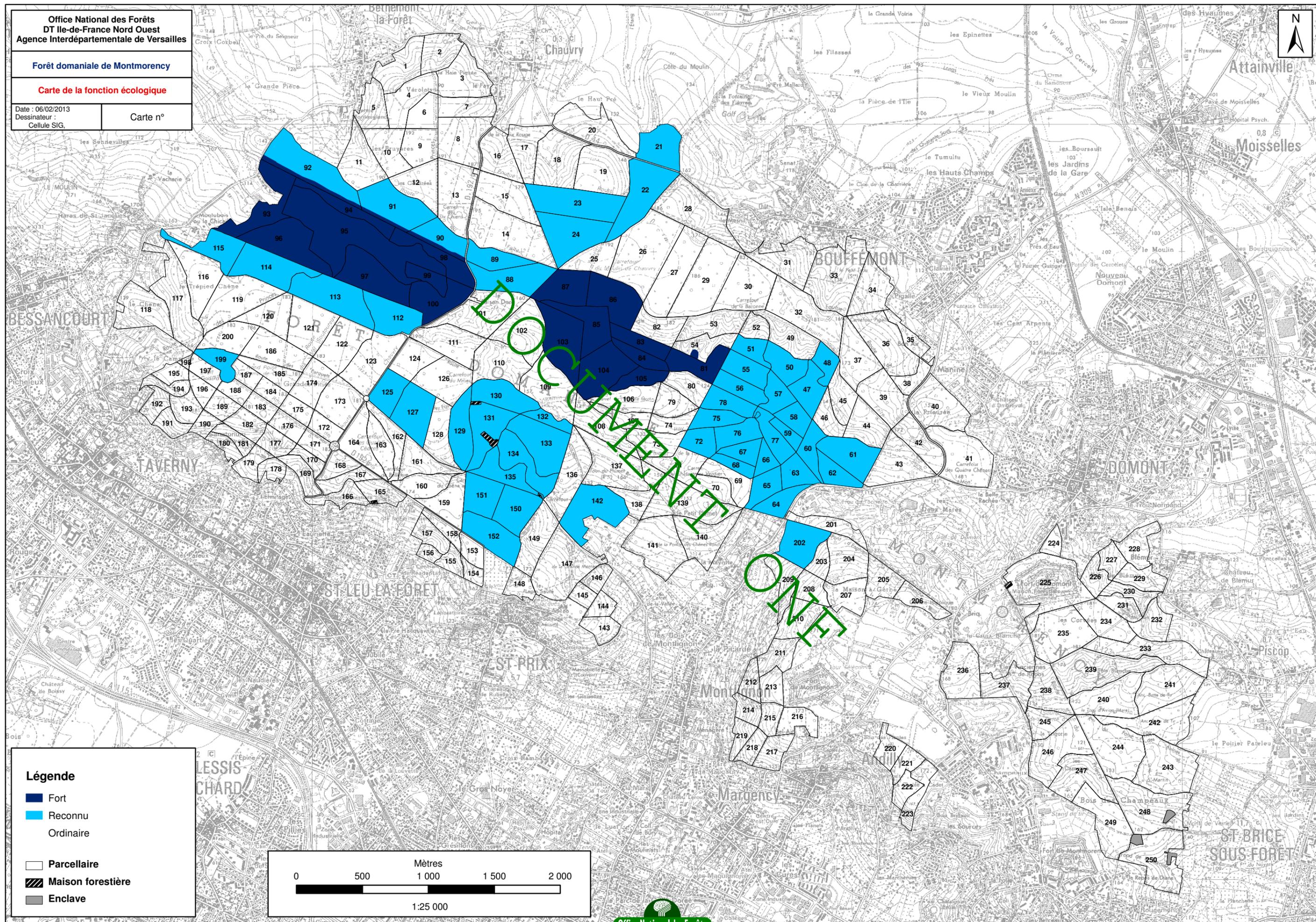
Date : 24/01/2013
Dessinateur : Cellule SIG, Carte n°4



Légende

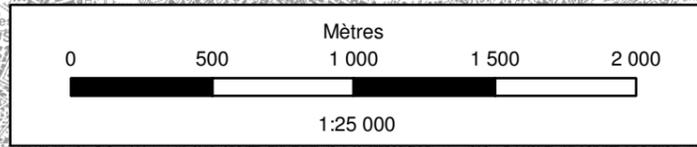
- Fort
- Moyen
- Faible
- Sans objet
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave

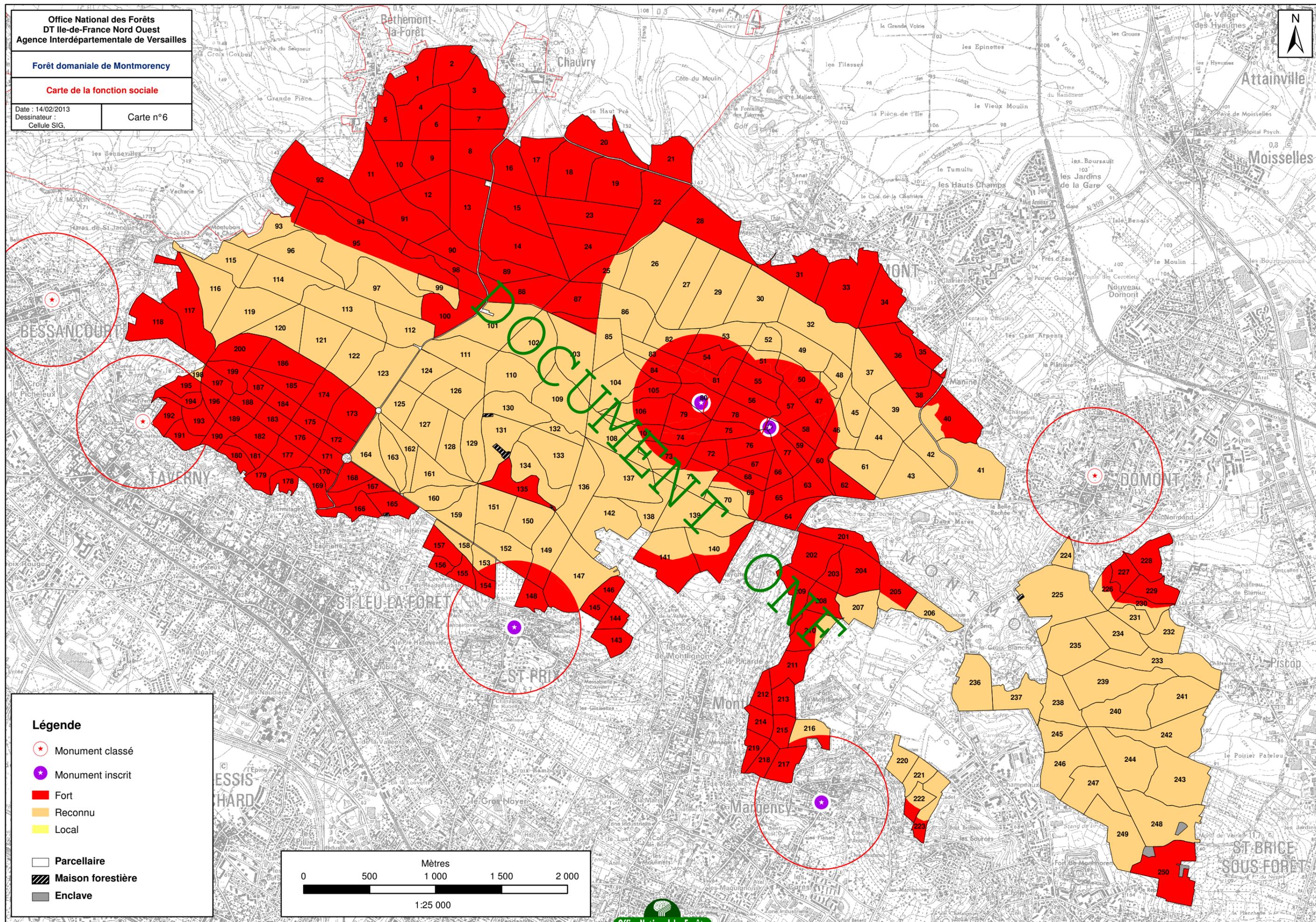




Légende

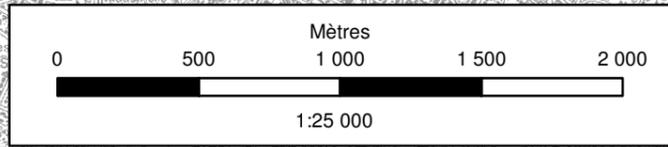
- Fort
- Reconnu
- Ordinaire
- Parcelle
- Maison forestière
- Enclave

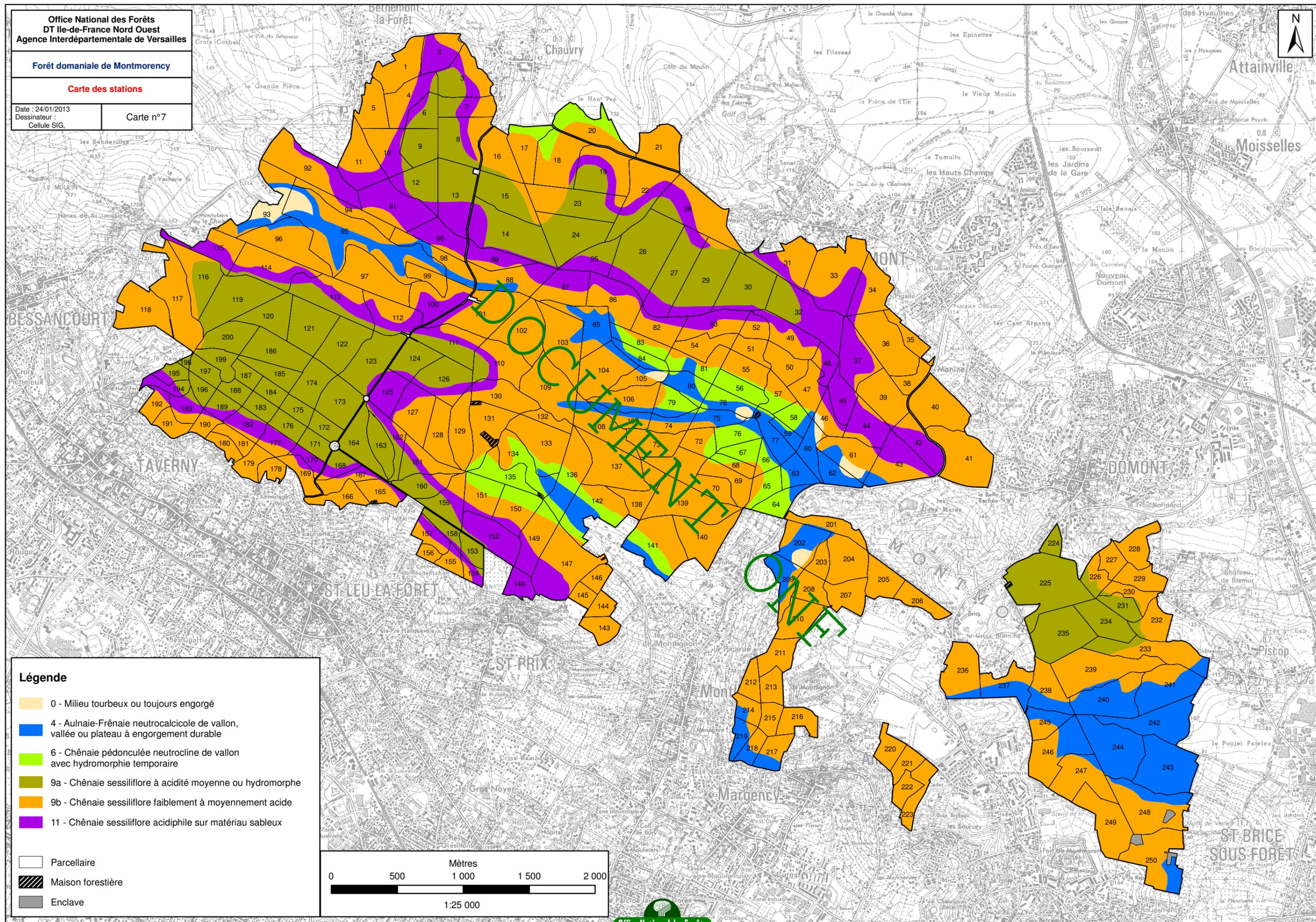




Légende

- Monument classé
- Monument inscrit
- Fort
- Reconnu
- Local
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave



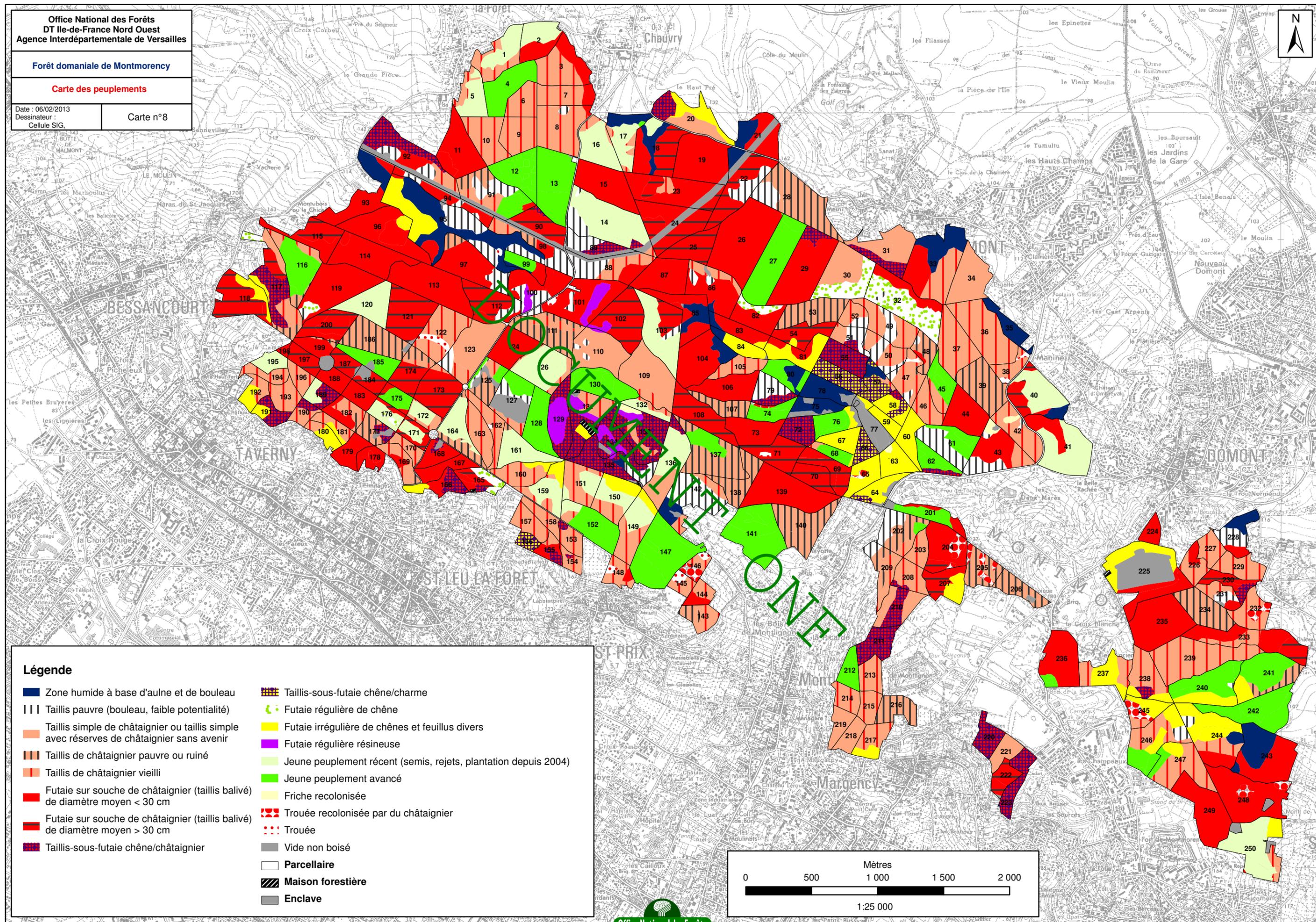


Légende

- 0 - Milieu tourbeux ou toujours engorgé
- 4 - Aulnaie-Frénaie neutrocalcicole de vallon, vallée ou plateau à engorgement durable
- 6 - Chênaie pédonculée neutrocline de vallon avec hydromorphie temporaire
- 9a - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe
- 9b - Chênaie sessiliflore faiblement à moyennement acide
- 11 - Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux

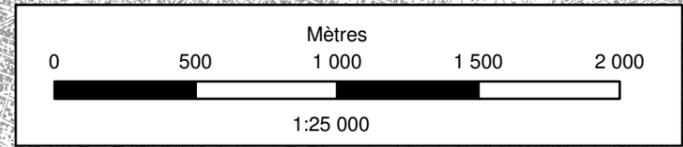
Parcellaire
 Maison forestière
 Enclave

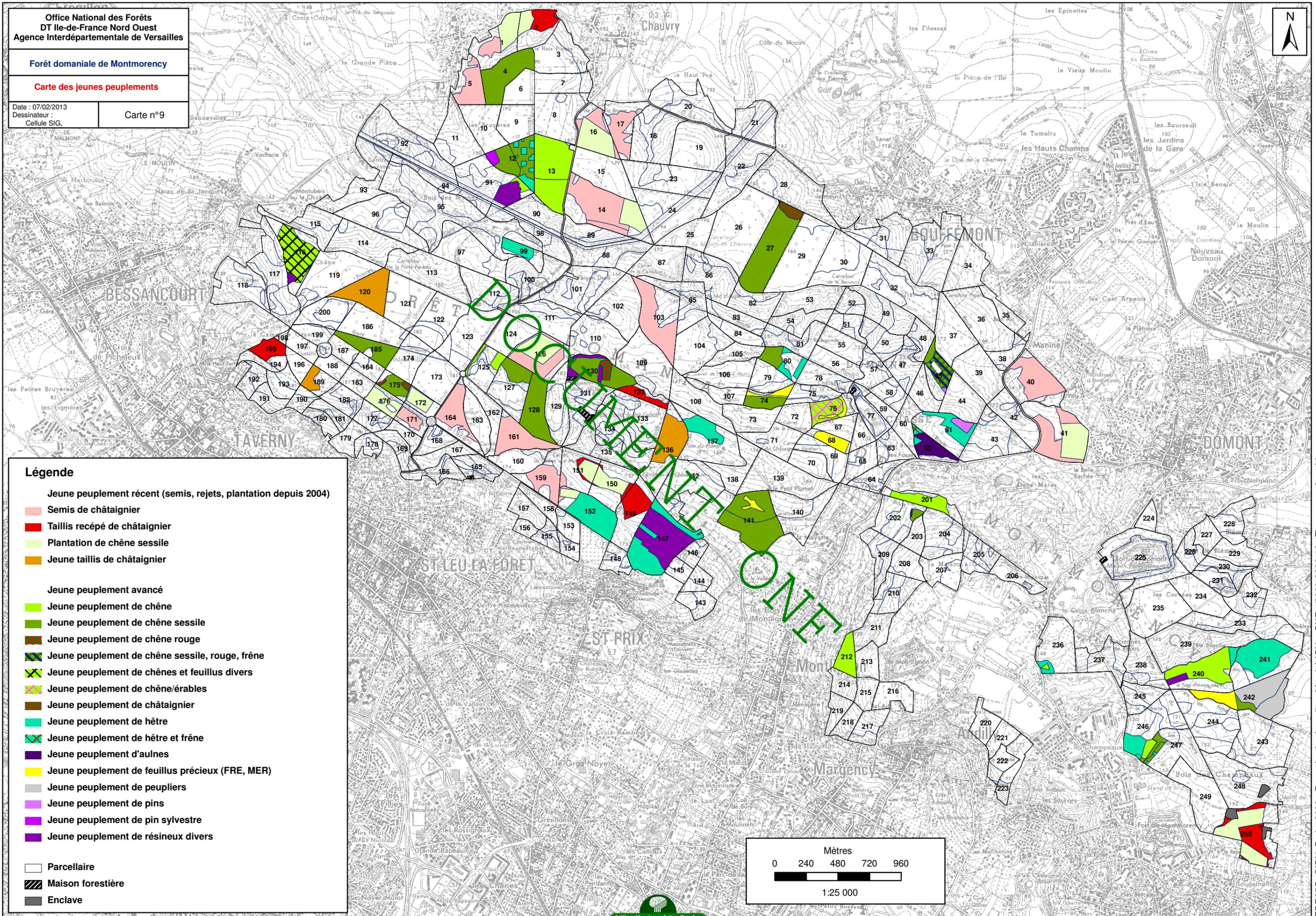
0 500 1 000 1 500 2 000
Mètres
1:25 000



Légende

Zone humide à base d'aulne et de bouleau	Taillis-sous-futaie chêne/charme
Taillis pauvre (bouleau, faible potentialité)	Futaie régulière de chêne
Taillis simple de châtaignier ou taillis simple avec réserves de châtaignier sans avenir	Futaie irrégulière de chênes et feuillus divers
Taillis de châtaignier pauvre ou ruiné	Futaie régulière résineuse
Taillis de châtaignier vieilli	Jeune peuplement récent (semis, rejets, plantation depuis 2004)
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen < 30 cm	Jeune peuplement avancé
Futaie sur souche de châtaignier (taillis balivé) de diamètre moyen > 30 cm	Friche recolonisée
Taillis-sous-futaie chêne/châtaignier	Trouée recolonisée par du châtaignier
Vide non boisé	Trouée
Parcelle	Vide non boisé
Maison forestière	Parcelle
Enclave	Maison forestière
	Enclave





Légende

Jeune peuplement récent (semis, rejets, plantation depuis 2004)

■ Semis de châtaignier

■ Taillis recépé de châtaignier

■ Plantation de chêne sessile

■ Jeune taillis de châtaignier

Jeune peuplement avancé

■ Jeune peuplement de chêne

■ Jeune peuplement de chêne sessile

■ Jeune peuplement de chêne rouge

■ Jeune peuplement de chêne sessile, rouge, frêne

■ Jeune peuplement de chênes et feuillus divers

■ Jeune peuplement de chêne/érables

■ Jeune peuplement de châtaignier

■ Jeune peuplement de hêtre

■ Jeune peuplement de hêtre et frêne

■ Jeune peuplement d'aulnes

■ Jeune peuplement de feuillus précieux (FRE, MER)

■ Jeune peuplement de peupliers

■ Jeune peuplement de pins

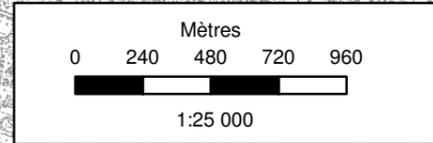
■ Jeune peuplement de pin sylvestre

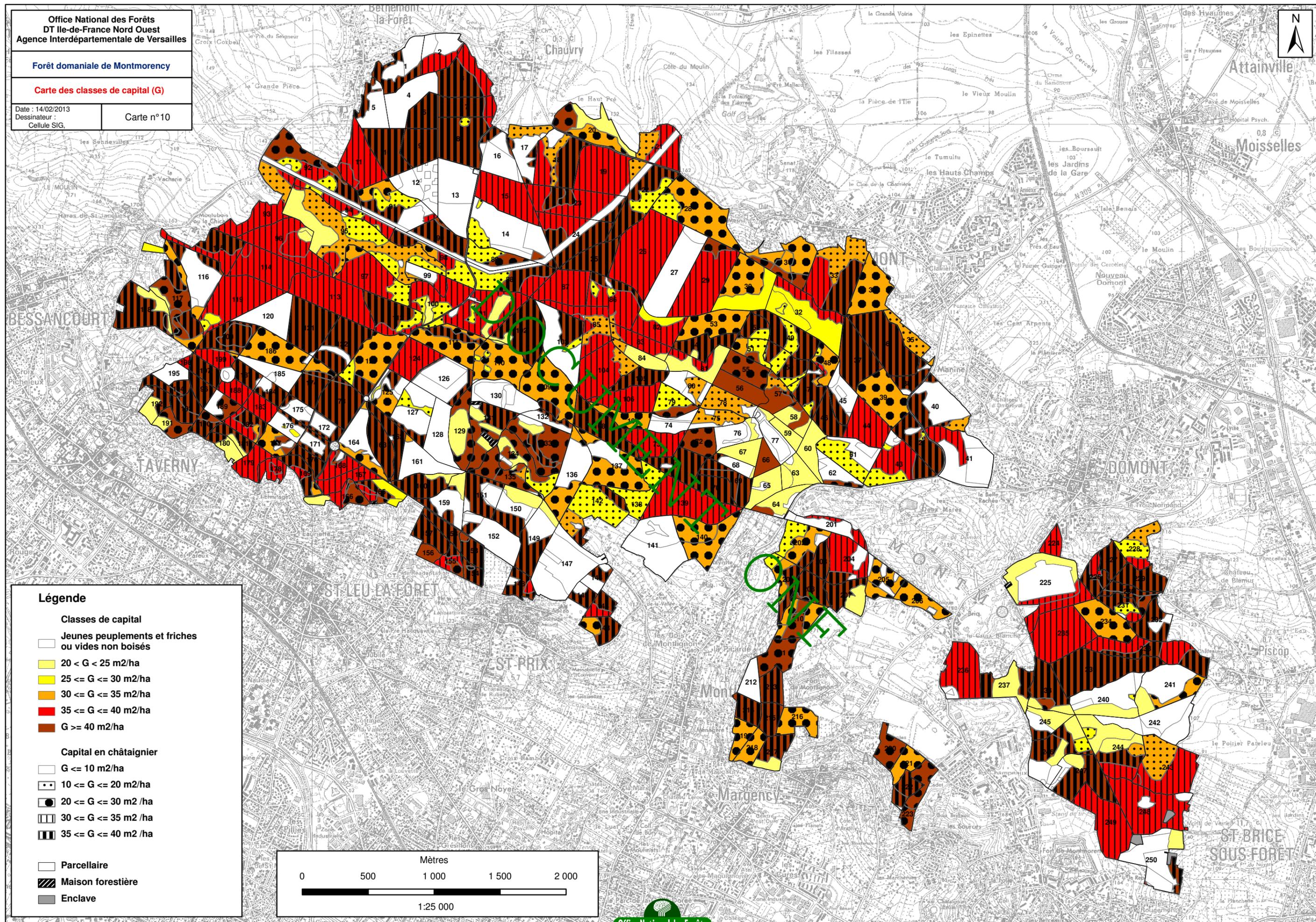
■ Jeune peuplement de résineux divers

□ Parcellaire

■ Maison forestière

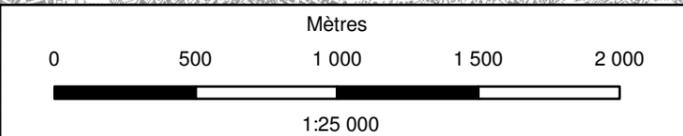
■ Enclave

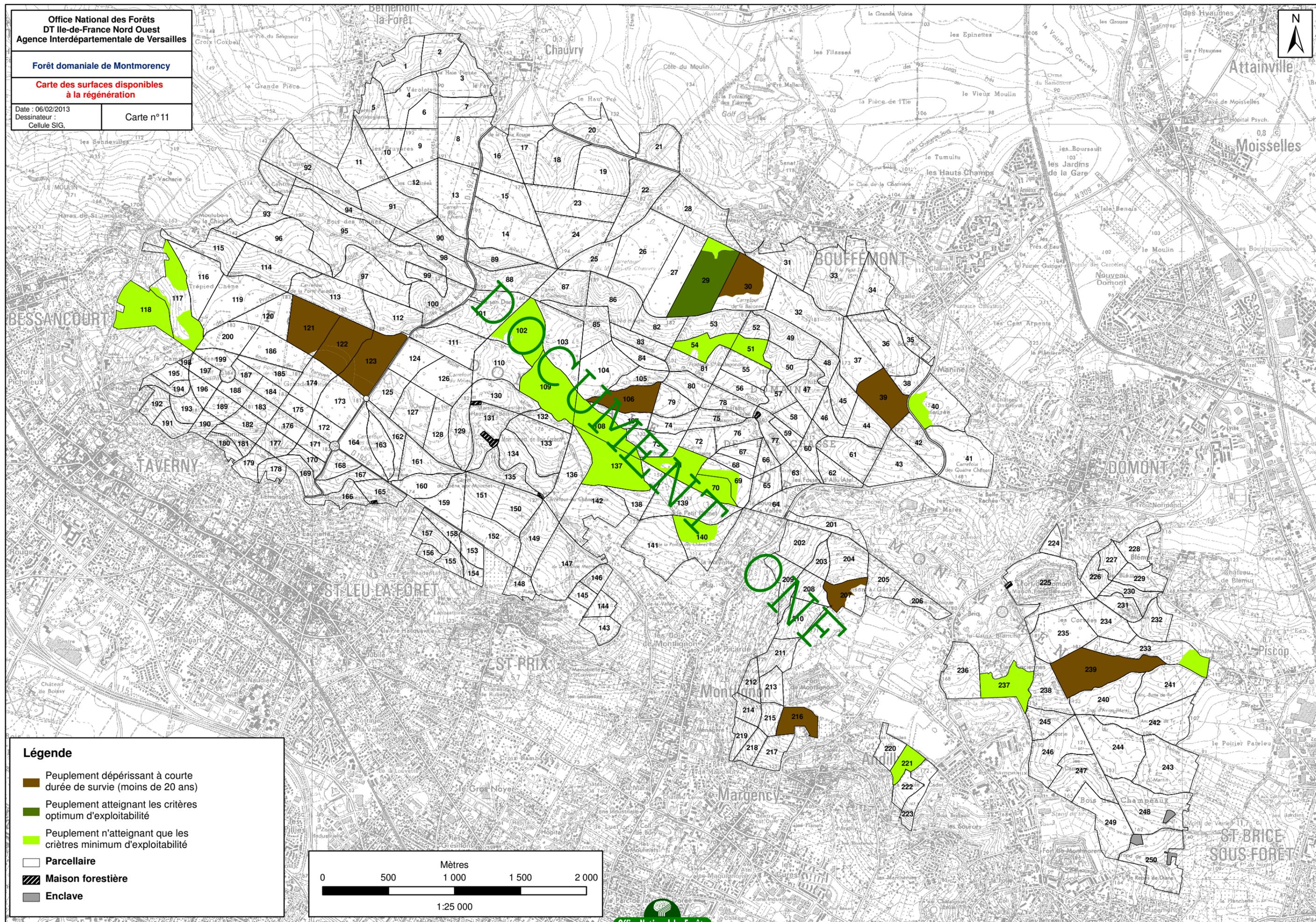




Légende

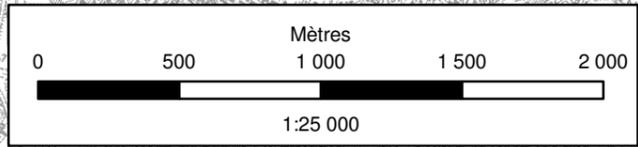
- Classes de capital**
- Jeunes peuplements et friches ou vides non boisés
 - 20 < G < 25 m2/ha
 - 25 <= G <= 30 m2/ha
 - 30 <= G <= 35 m2/ha
 - 35 <= G <= 40 m2/ha
 - G >= 40 m2/ha
- Capital en châtaignier**
- G <= 10 m2/ha
 - 10 <= G <= 20 m2/ha
 - 20 <= G <= 30 m2/ha
 - 30 <= G <= 35 m2/ha
 - 35 <= G <= 40 m2/ha
- Parcelle
- ▨ Maison forestière
- Enclave

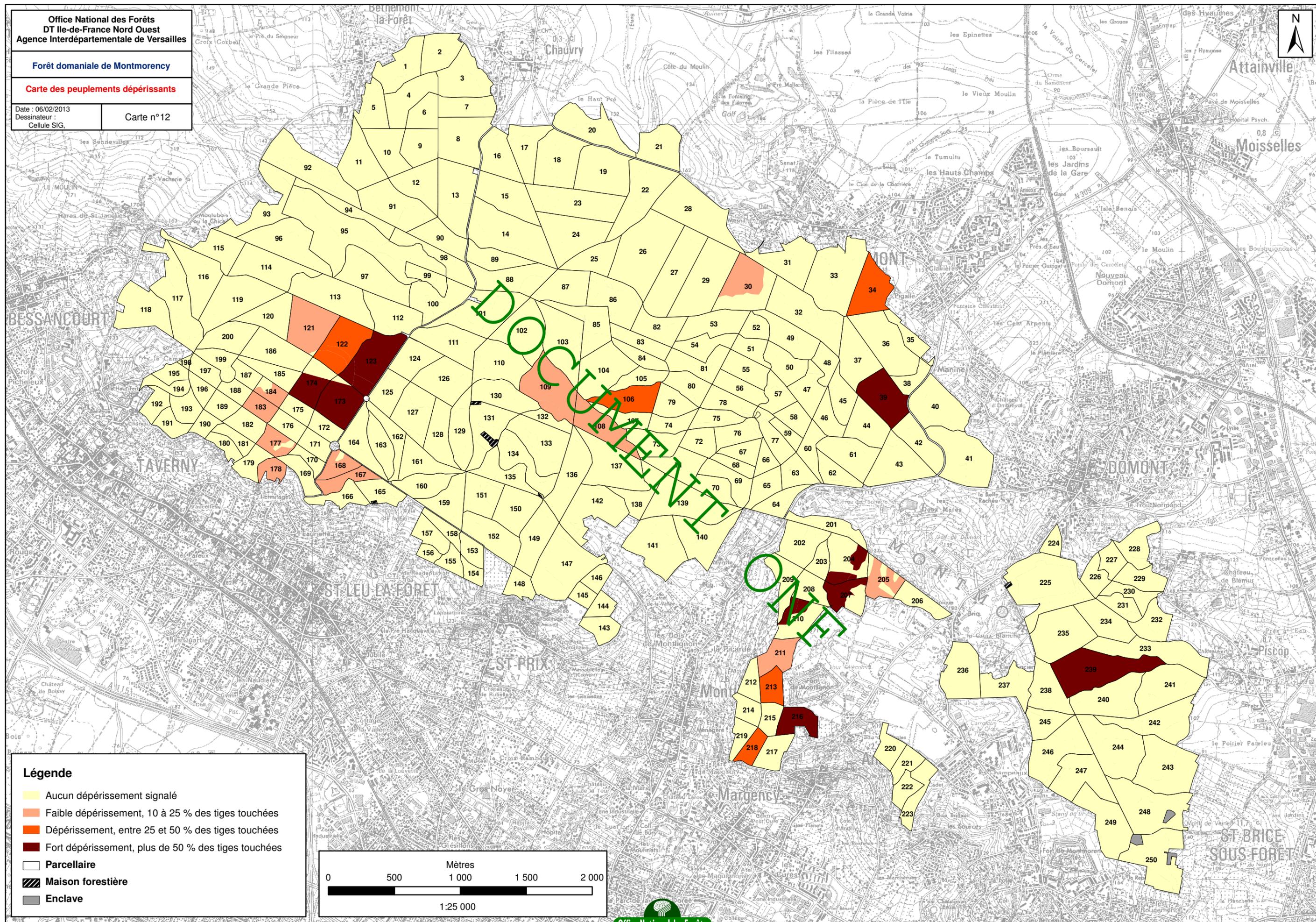




Légende

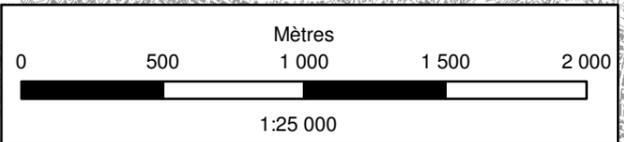
- Peuplement dépérissant à courte durée de survie (moins de 20 ans)
- Peuplement atteignant les critères optimum d'exploitabilité
- Peuplement n'atteignant que les critères minimum d'exploitabilité
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave





Légende

- Aucun déprissement signalé
- Faible déprissement, 10 à 25 % des tiges touchées
- Déprissement, entre 25 et 50 % des tiges touchées
- Fort déprissement, plus de 50 % des tiges touchées
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave



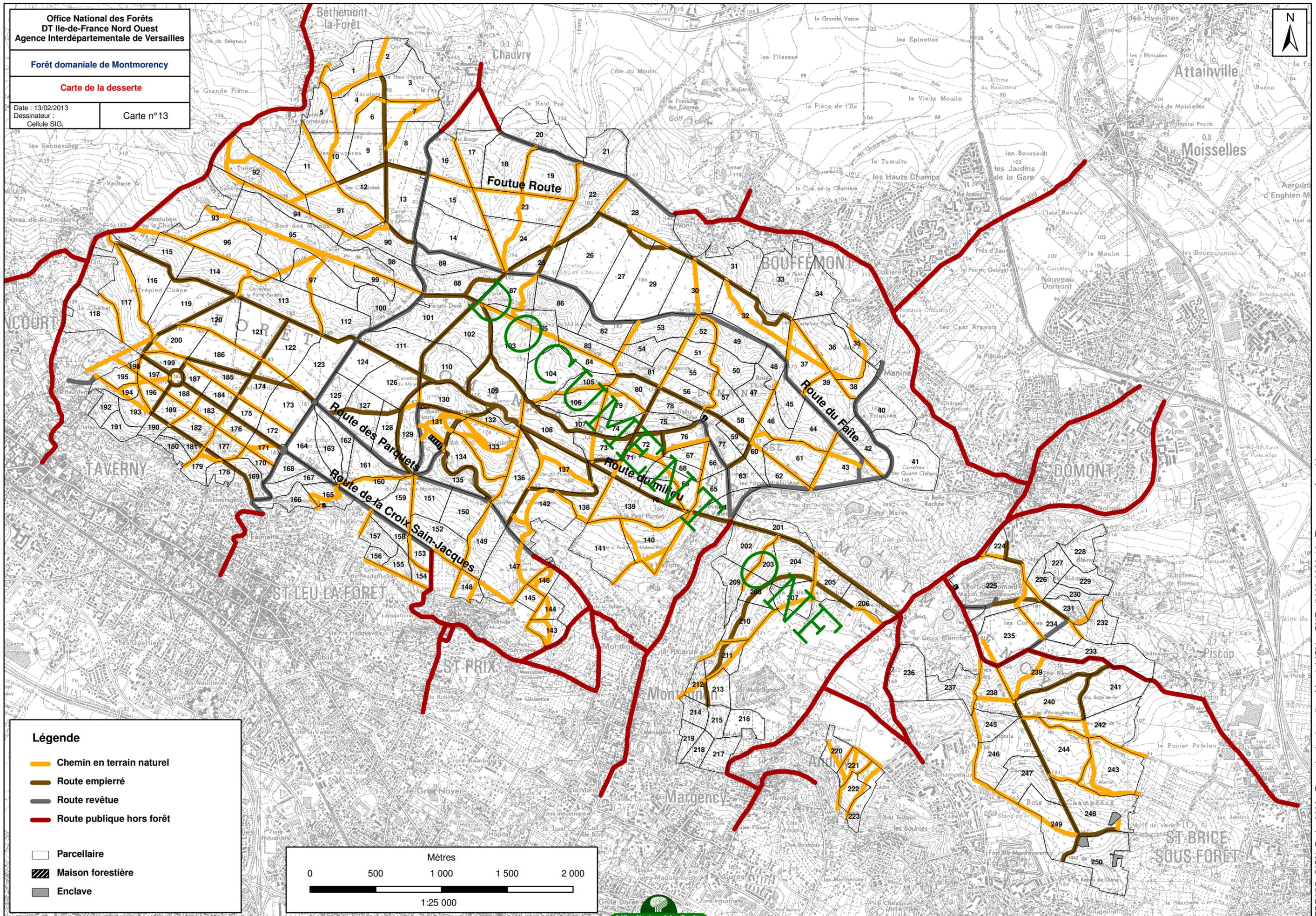
Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de Montmorency

Carte de la desserte

Date : 13/02/2013
Dessinateur
Cellule SIG,

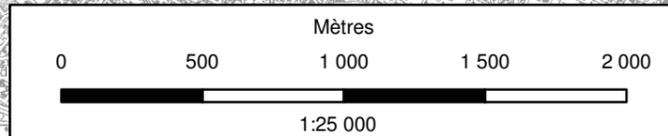
Carte n°13

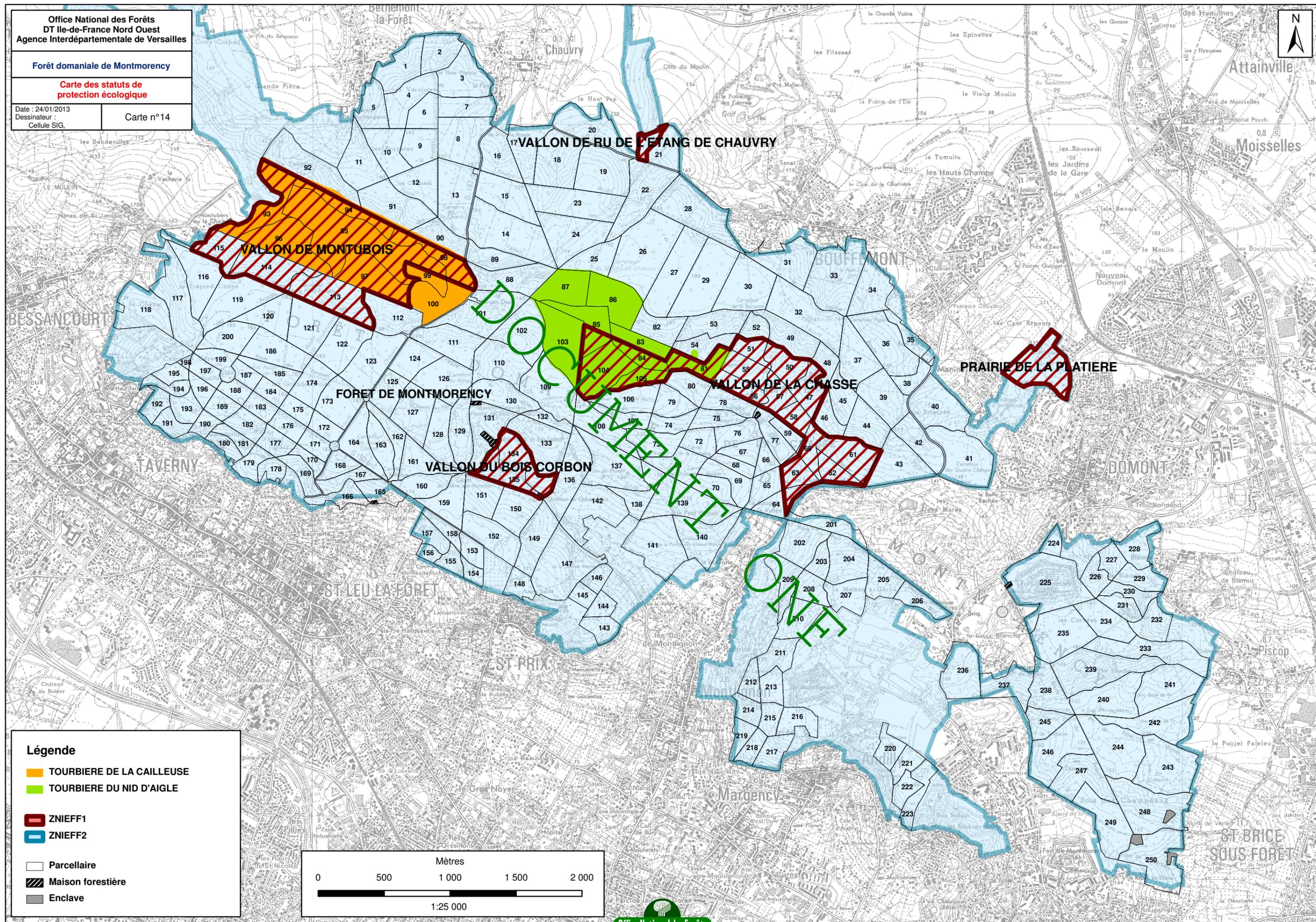


Légende

- Chemin en terrain naturel
- Route empierré
- Route revêtue
- Route publique hors forêt

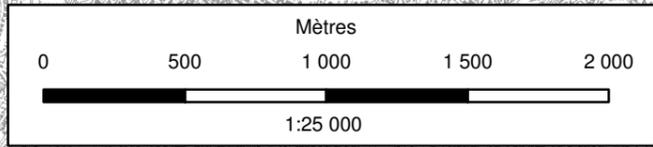
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave





Légende

- TOURBIERE DE LA CAILLEUSE
- TOURBIERE DU NID D'AIGLE
- ZNIEFF1
- ZNIEFF2
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave

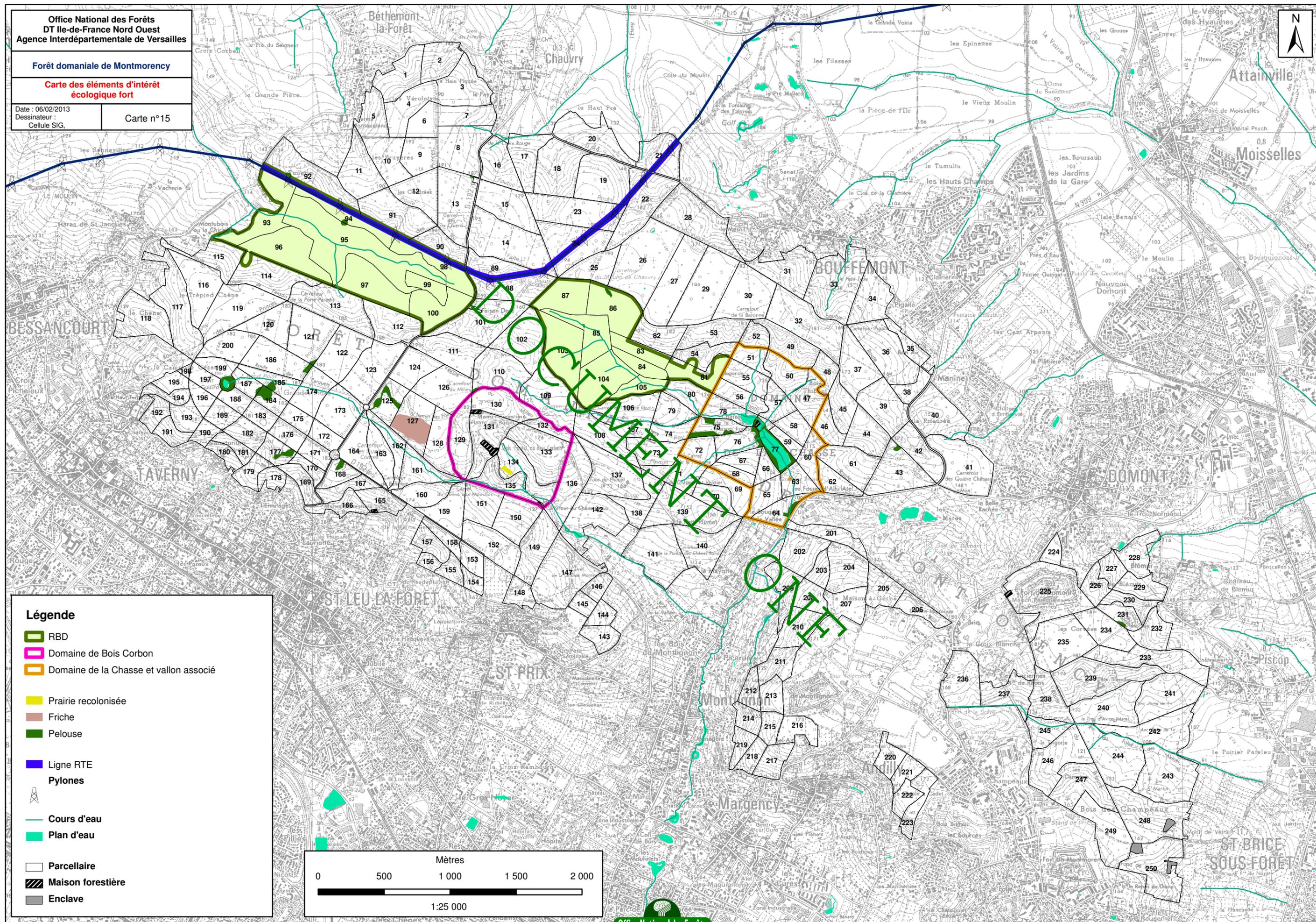


Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de Montmorency

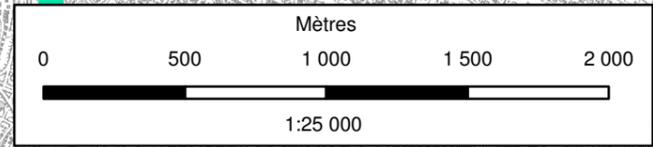
Carte des éléments d'intérêt
écologique fort

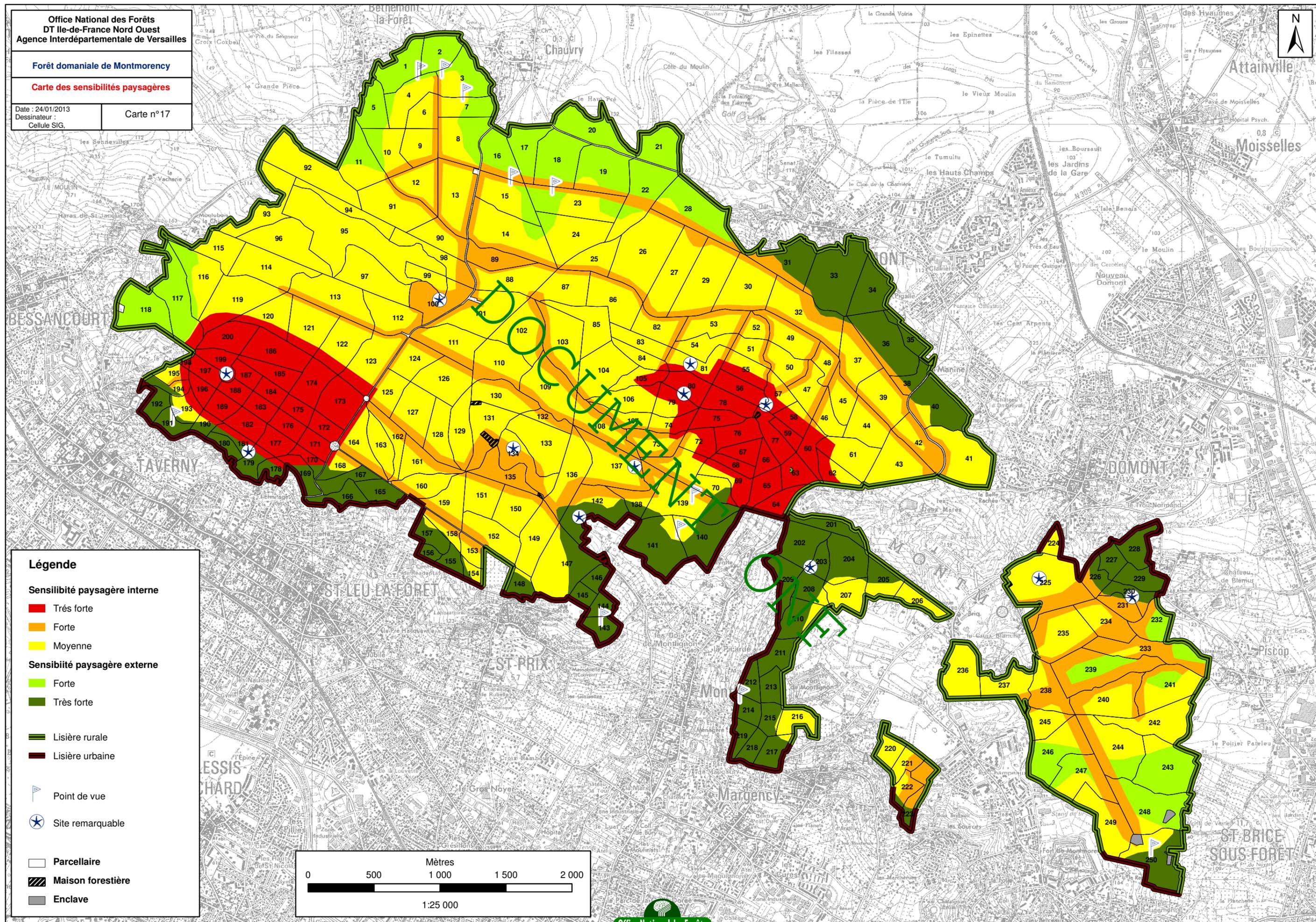
Date : 06/02/2013
Dessinateur :
Cellule SIG, Carte n°15



Légende

- RBD
- Domaine de Bois Corbon
- Domaine de la Chasse et vallon associé
- Prairie recolonisée
- Friche
- Pelouse
- Ligne RTE
- Pylones
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave





Légende

Sensibilité paysagère interne

- Très forte
- Forte
- Moyenne

Sensibilité paysagère externe

- Forte
- Très forte

Lisière rurale

Lisière urbaine

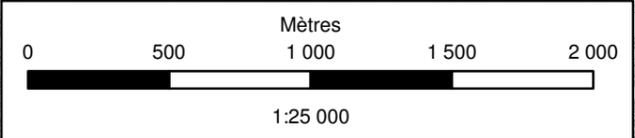
▲ Point de vue

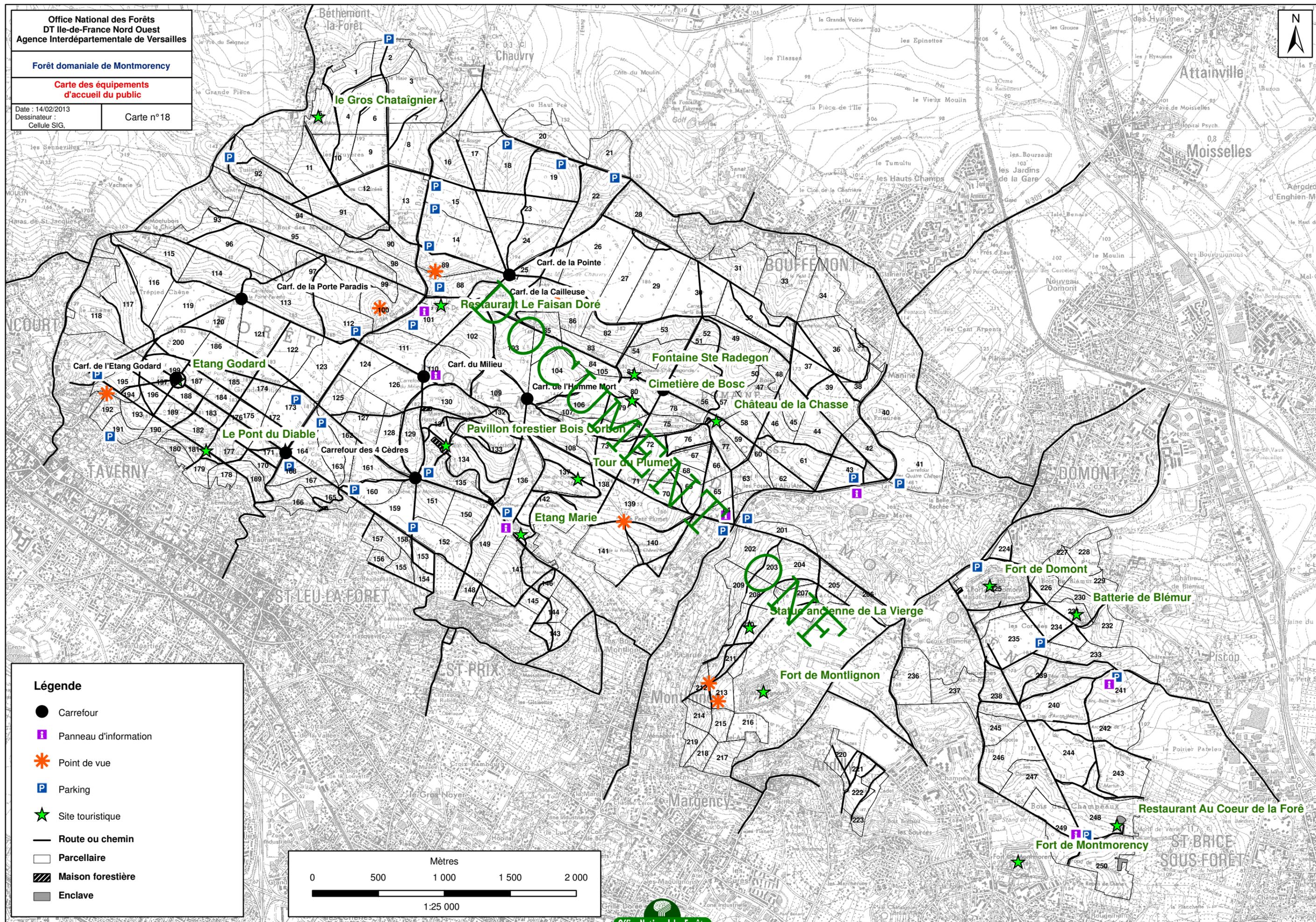
★ Site remarquable

Parcellaire

Maison forestière

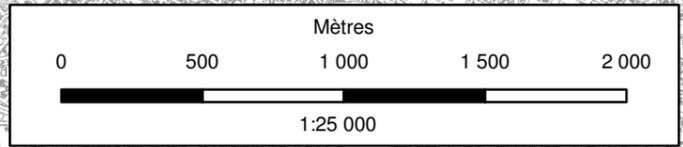
Enclave

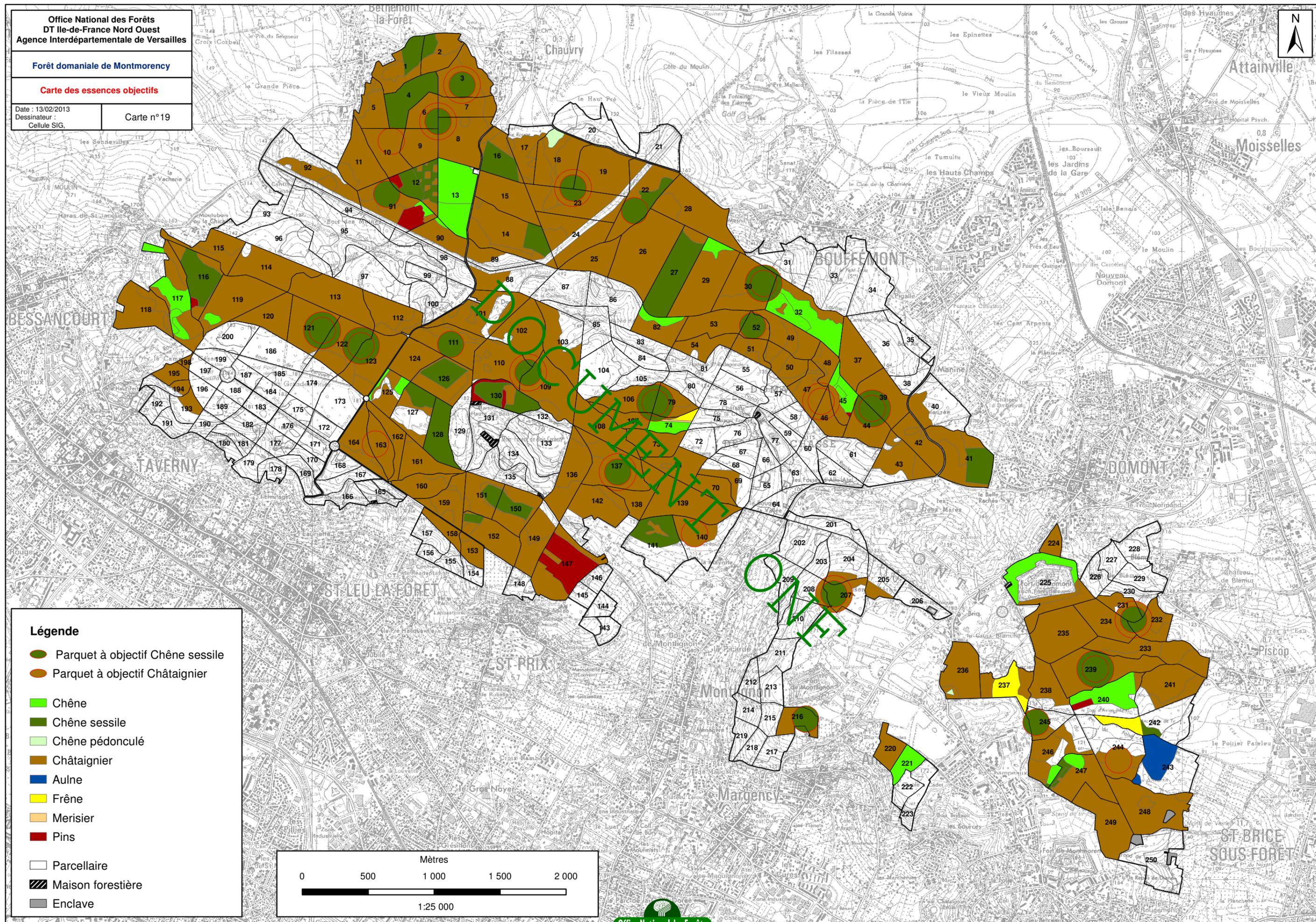




Légende

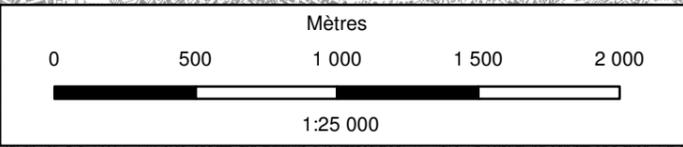
- Carrefour
- ⓘ Panneau d'information
- ★ Point de vue
- P Parking
- ★ Site touristique
- Route ou chemin
- ▭ Parcelle
- ▨ Maison forestière
- Enclave

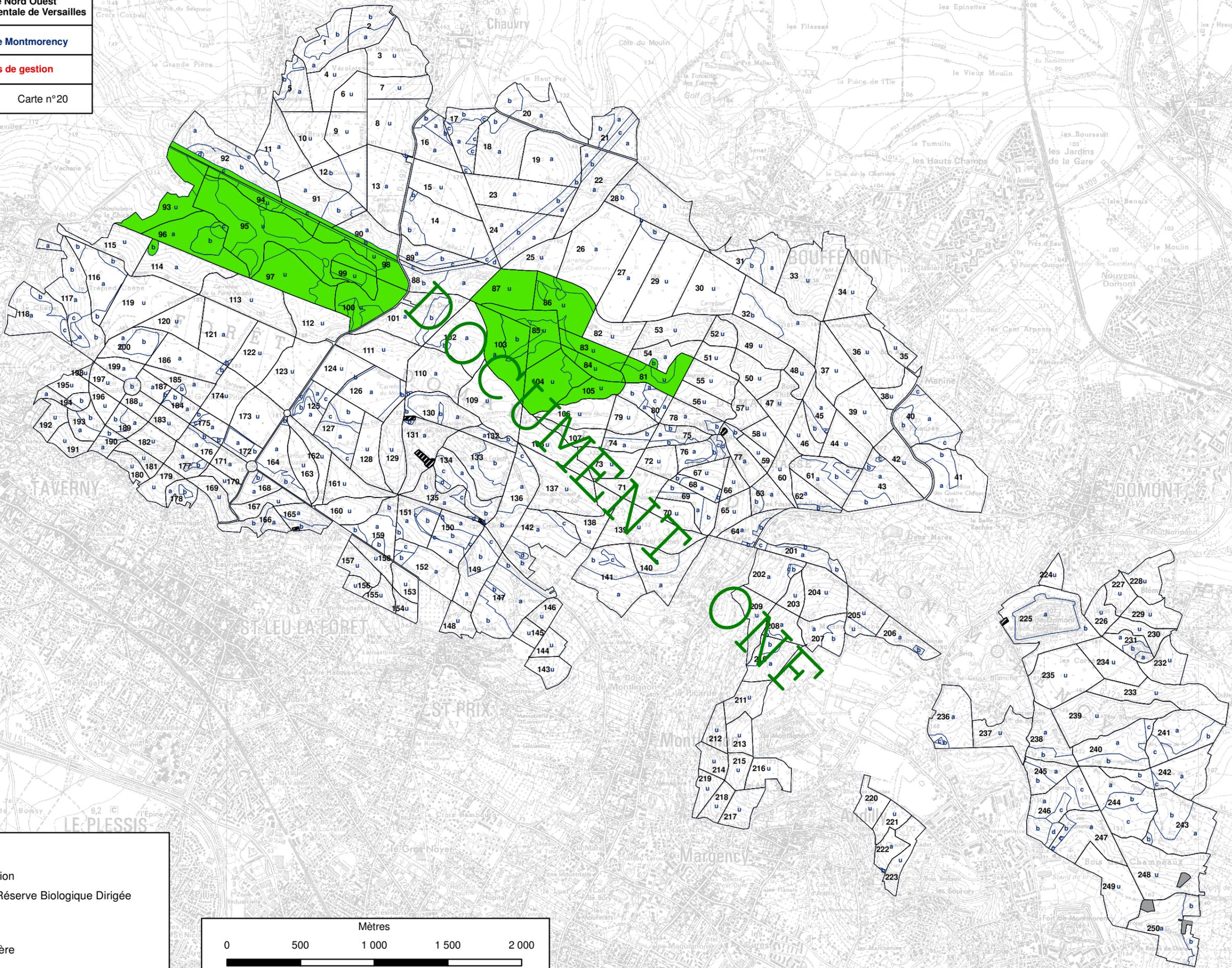




Légende

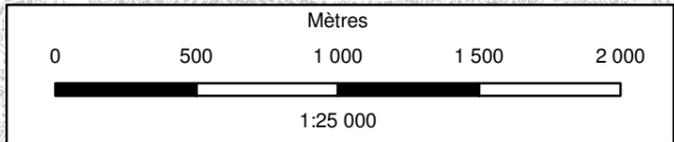
- Parquet à objectif Chêne sessile
- Parquet à objectif Châtaignier
- Chêne
- Chêne sessile
- Chêne pédonculé
- Châtaignier
- Aulne
- Frêne
- Merisier
- Pins
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave

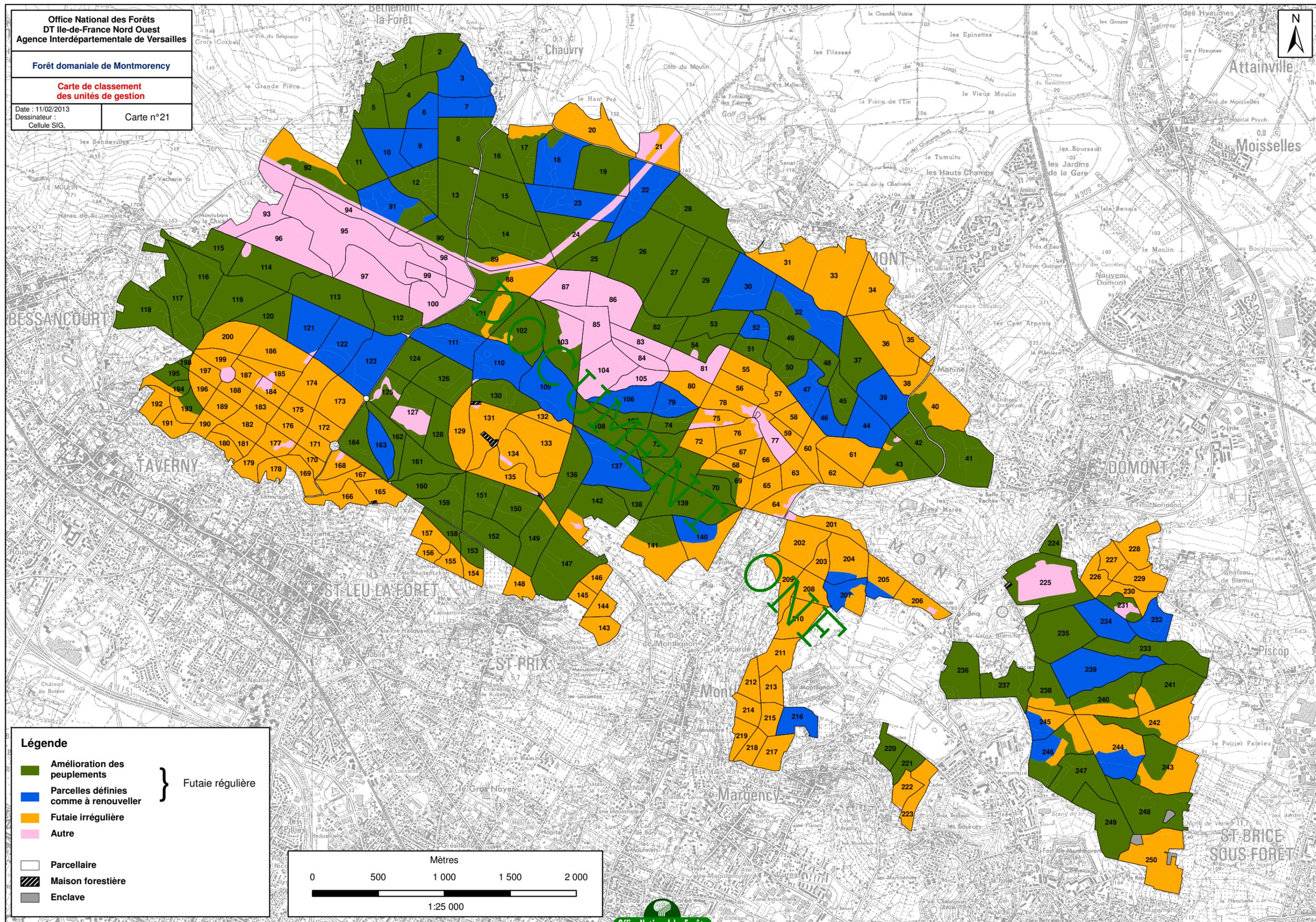




Légende

- Unités de gestion
- Division 1, la Réserve Biologique Dirigée
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave



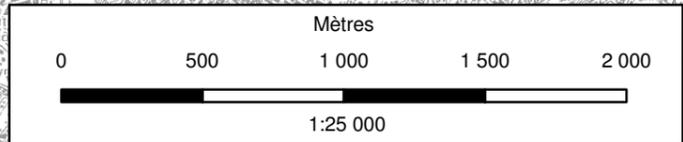


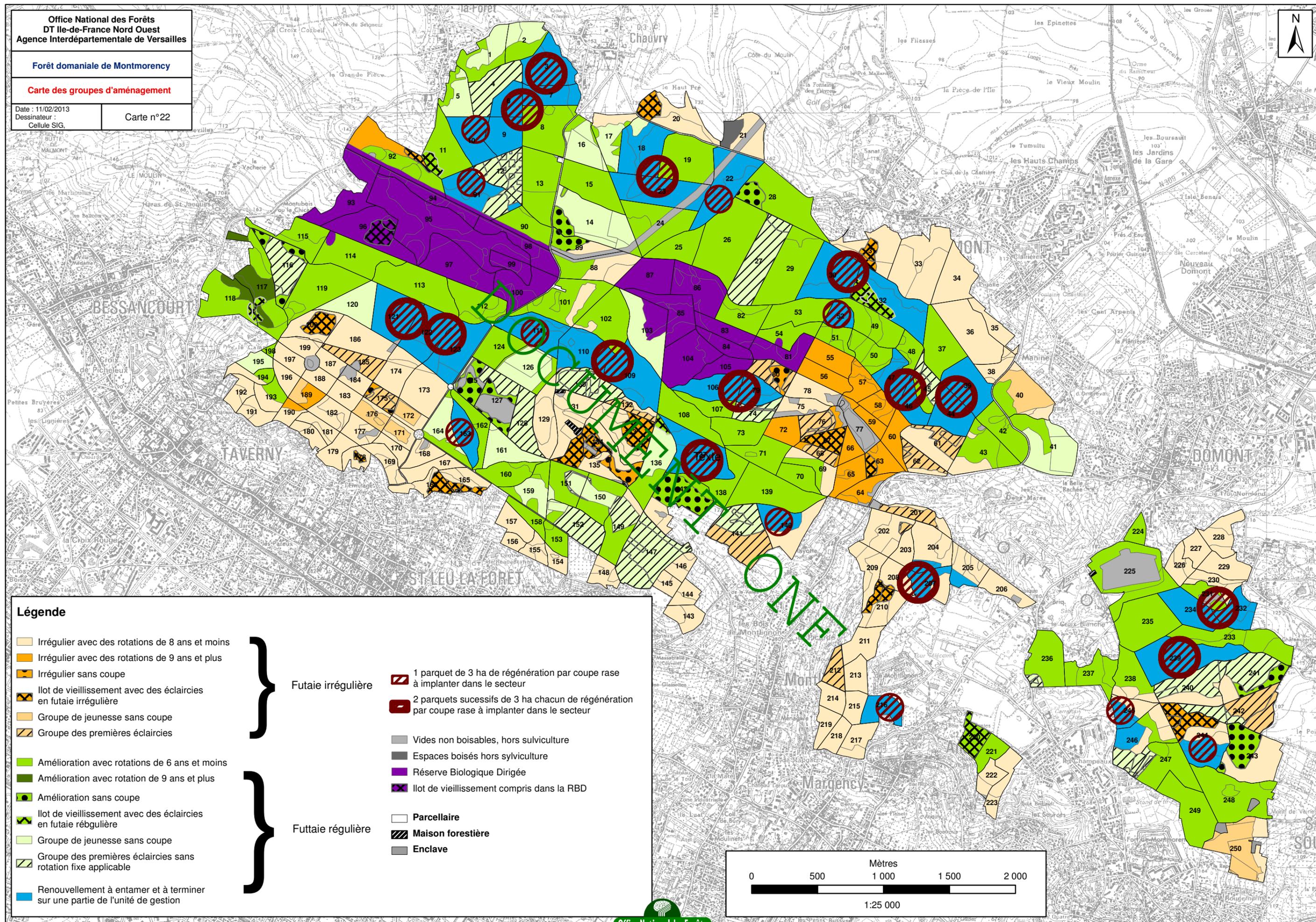
Légende

- Amélioration des peuplements
- Parcelles définies comme à renouveler
- Futaie irrégulière
- Autre

} Futaie régulière

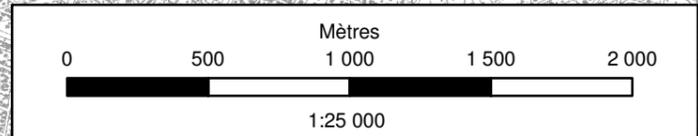
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave





Légende

- | | | | |
|---|---|--------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Irrégulier avec des rotations de 8 ans et moins Irrégulier avec des rotations de 9 ans et plus Irrégulier sans coupe Ilot de vieillissement avec des éclaircies en futaie irrégulière Groupe de jeunesse sans coupe Groupe des premières éclaircies | } | Futaie irrégulière | <ul style="list-style-type: none"> 1 parquet de 3 ha de régénération par coupe rase à implanter dans le secteur 2 parquets successifs de 3 ha chacun de régénération par coupe rase à implanter dans le secteur Vides non boisables, hors sylviculture Espaces boisés hors sylviculture Réserve Biologique Dirigée Ilot de vieillissement compris dans la RBD |
| <ul style="list-style-type: none"> Amélioration avec rotations de 6 ans et moins Amélioration avec rotation de 9 ans et plus Amélioration sans coupe Ilot de vieillissement avec des éclaircies en futaie régulière Groupe de jeunesse sans coupe Groupe des premières éclaircies sans rotation fixe applicable Renouvellement à entamer et à terminer sur une partie de l'unité de gestion | } | Futaie régulière | <ul style="list-style-type: none"> Parcellaire Maison forestière Enclave |



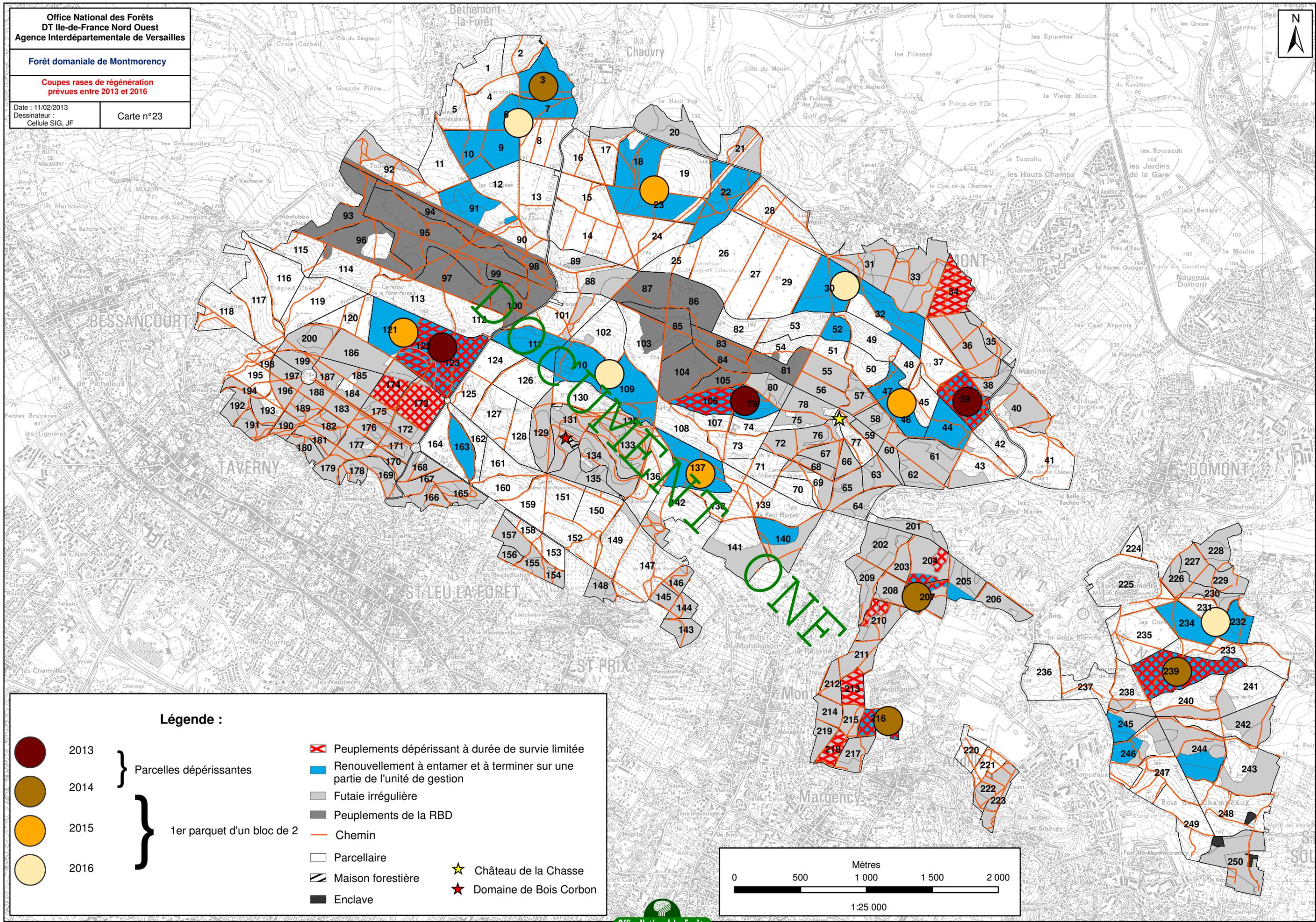
Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de Montmorency

Coupes rases de régénération
prévues entre 2013 et 2016

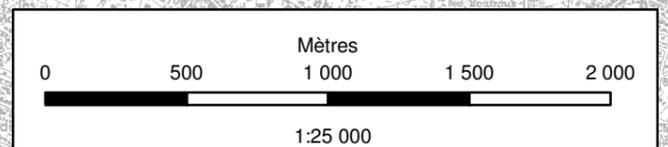
Date : 11/02/2013
Dessinateur :
Cellule SIG, JF

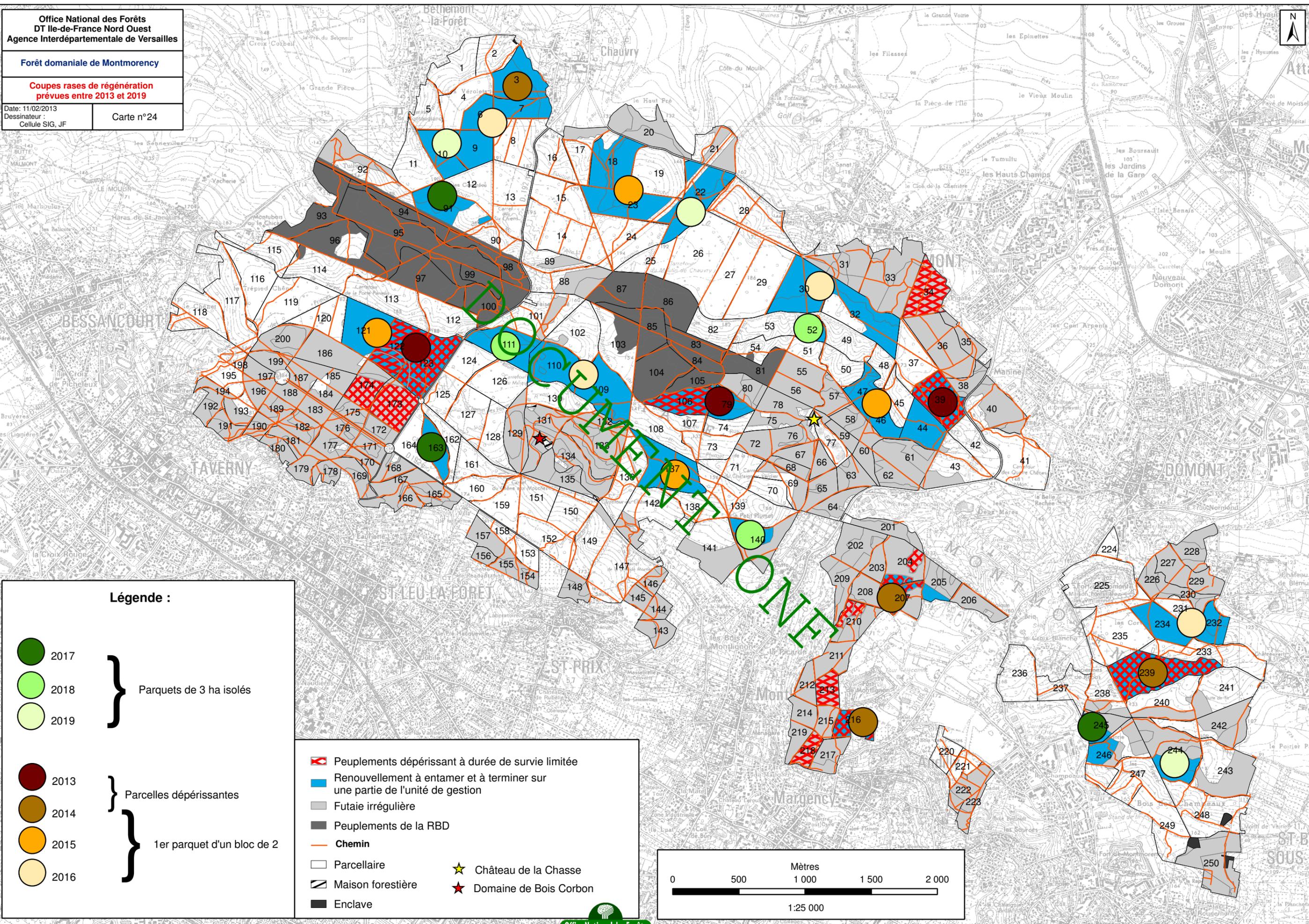
Carte n°23



Légende :

- | | | | | |
|--|------|------------------------------|--|---|
| | 2013 | } Parcelles déperissantes | | Peuplements déperissant à durée de survie limitée |
| | 2014 | | | Renouvellement à entamer et à terminer sur une partie de l'unité de gestion |
| | 2015 | | | Futaie irrégulière |
| | 2016 | | | Peuplements de la RBD |
| | | } 1er parquet d'un bloc de 2 | | Chemin |
| | | | | Parcellaire |
| | | | | Maison forestière |
| | | | | Enclave |
| | | | | Château de la Chasse |
| | | | | Domaine de Bois Corbon |

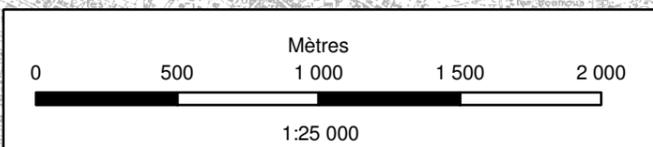


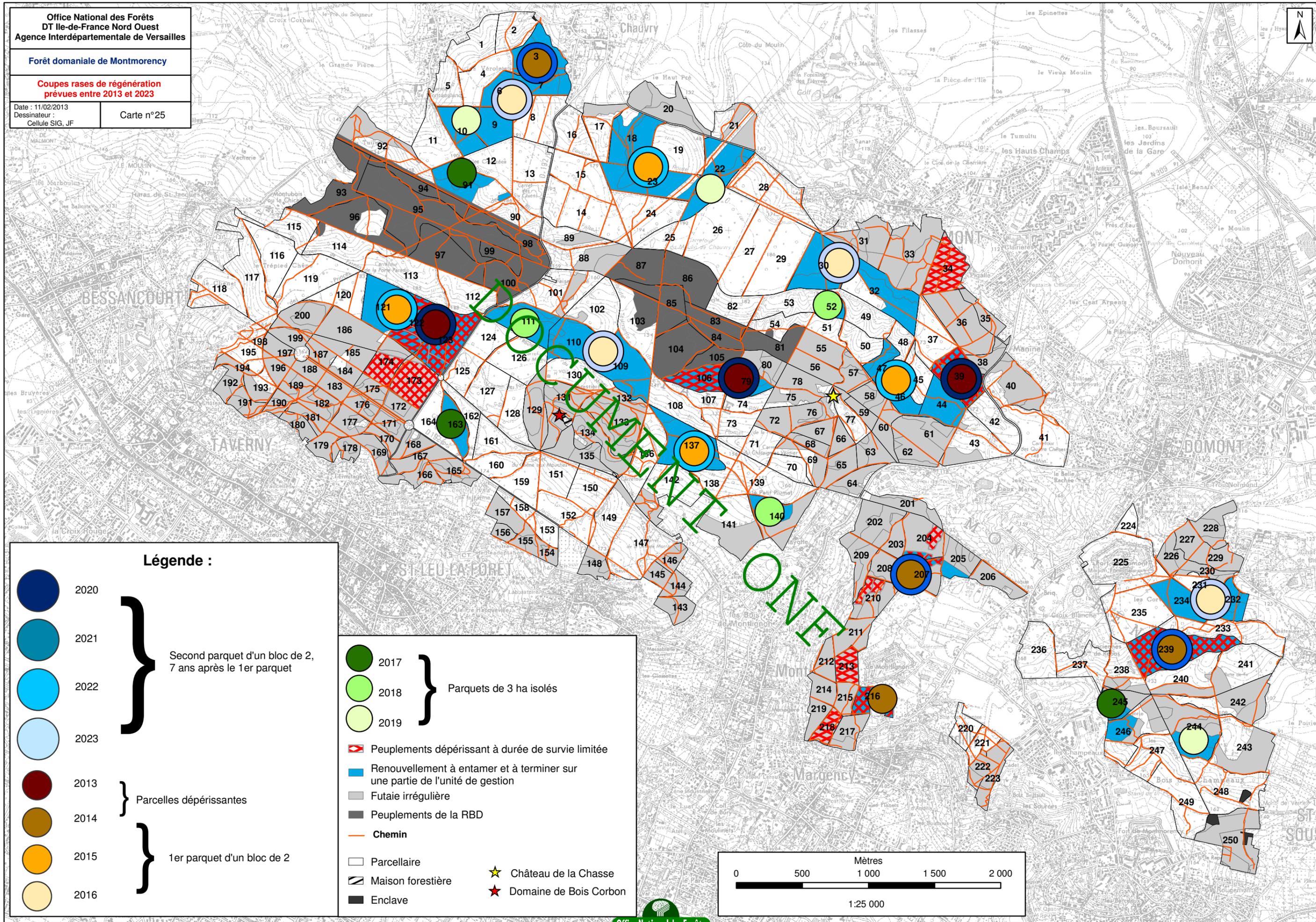


Légende :

- 2017
 - 2018
 - 2019
- } Parquets de 3 ha isolés
- 2013
 - 2014
 - 2015
 - 2016
- } 1er parquet d'un bloc de 2

- Peuplements dépérissant à durée de survie limitée
- Renouveau à entamer et à terminer sur une partie de l'unité de gestion
- Futaie irrégulière
- Peuplements de la RBD
- Chemin
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave
- Château de la Chasse
- Domaine de Bois Corbon

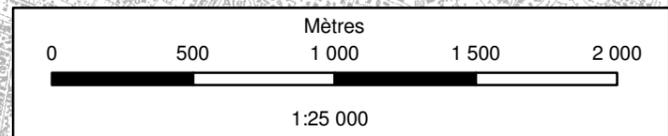


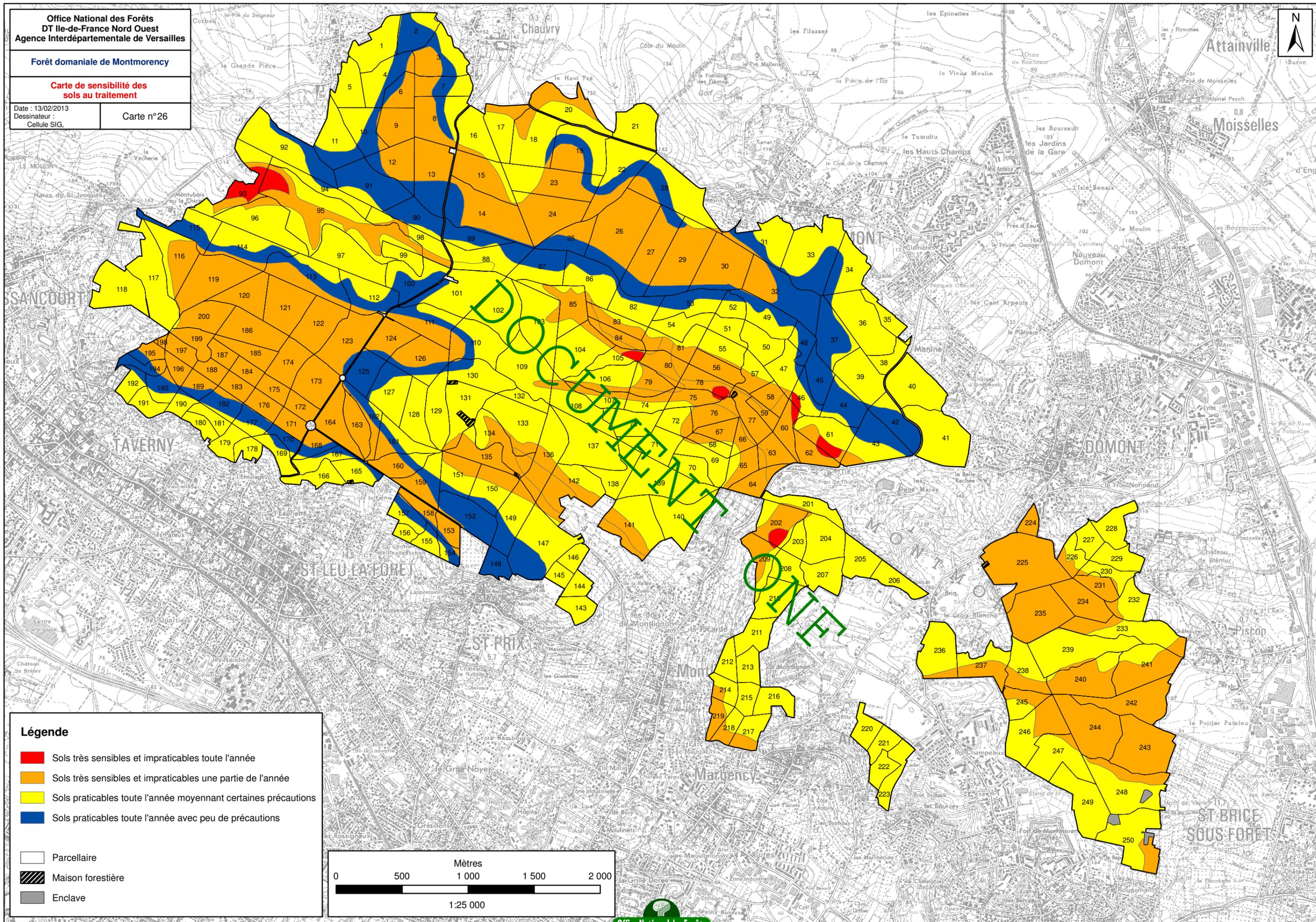


Légende :

- 2020
 - 2021
 - 2022
 - 2023
 - 2013
 - 2014
 - 2015
 - 2016
- Second parquet d'un bloc de 2,
7 ans après le 1er parquet
- Parcelles déperissantes
- 1er parquet d'un bloc de 2

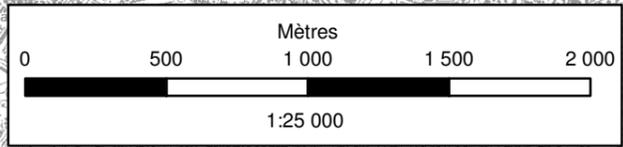
- 2017
 - 2018
 - 2019
 - Peuplements déperissant à durée de survie limitée
 - Renouvellement à entamer et à terminer sur une partie de l'unité de gestion
 - Futaie irrégulière
 - Peuplements de la RBD
 - Chemin
 - Parcellaire
 - Maison forestière
 - Enclave
 - Château de la Chasse
 - Domaine de Bois Corbon
- Parquets de 3 ha isolés





Légende

- Sols très sensibles et impraticables toute l'année
- Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année
- Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions
- Sols praticables toute l'année avec peu de précautions
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave

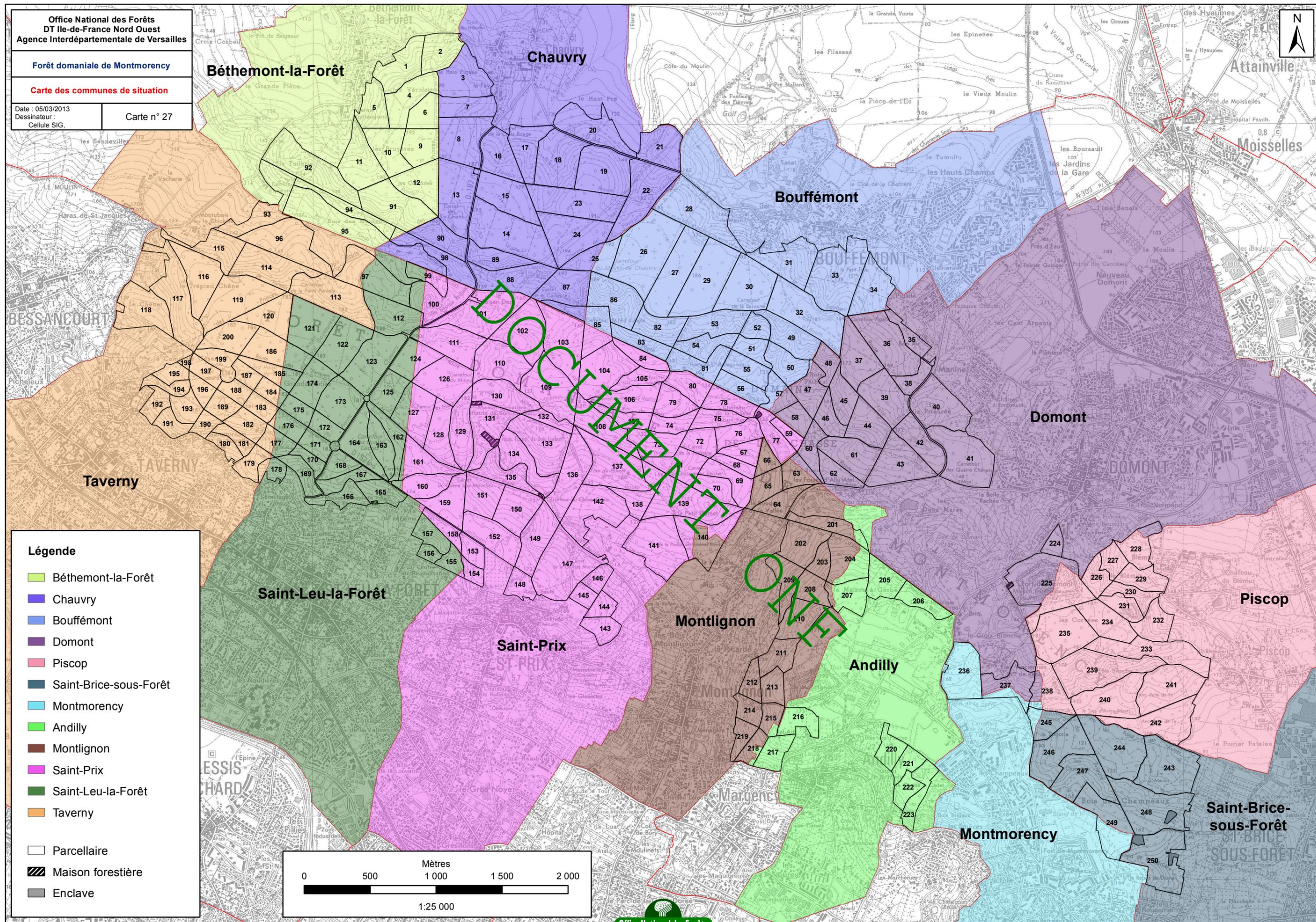


Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de Montmorency

Carte des communes de situation

Date : 05/03/2013
Dessinateur :
Cellule SIG, Carte n° 27



Légende

- Béthemont-la-Forêt
- Chauvry
- Bouffémont
- Domont
- Piscop
- Saint-Brice-sous-Forêt
- Montmorency
- Andilly
- Montlignon
- Saint-Prix
- Saint-Leu-la-Forêt
- Taverny
- Parcellaire
- Maison forestière
- Enclave

